



Document d'objectifs Natura 2000

Site Natura 2000 Tourbières et zones humides du nord-est du massif Cantalien
« FR 8301056 »

Février 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301056 « TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN»

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche : Pierre Tabourin de la DREAL, Béatrice Joubert et Patrick Lalo de la DDT 15

Structure porteuse

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Opérateur

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / SIG : Belenguier Luc, Senaud Guy et Roquetanière Olivier – PNRVA

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : PNR VA – CPIE de Haute Auvergne – Hervé Picq – Pierre Goubet

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie CHANES (2006) : PNR VA – CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central)

Les odonates de la tourbière du Jolan (Ségur-les-Villas) : synthèse des observations et statut de *Leucorrhinia pectoralis* 2002 : Thierry Leroy

Les odonates des tourbières du Nord-Est Cantalien – Ecologie et recherche de *L. pectoralis* sur le site du Jolan (Ségur les Villas, 15) 2004 : Jean-Philippe Barbarin – PNR VA

Inventaire du cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) et du damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 des Tourbières et zones humides du nord-est du massif (2012) : Luc Belenguier – PNR VA

Inventaire du Fluteau nageant (*Luronium natans*) sur le site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du nord-est du massif Cantalien » 2012 – Guy Senaud - PNR VA

Etude de l'écologie et gestion conservatoire de *Leucorrhinia pectoralis* sur le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. PNR des Volcans d'Auvergne. Delpon G., 2013.

Crédits photographiques

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA sauf mention contraire

Référence à utiliser

Luc BELENGUIER (2013) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 10 56 : Tourbières et zones humides du nord-est du massif Cantalien. Syndicat mixte du Parc régional des Volcans d'Auvergne, 88 pages hors annexes

REMERCIEMENTS OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Communes, collectivités et personnes impliquées directement dans la rédaction du document d'objectifs	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Les membres des communautés de communes ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>L'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p> <p>L'ensemble des membres du Comité de Pilotage</p>	<p>DREAL : Pierre Tabourin</p> <p>DDT 15 : Patrick Lalo et Béatrice Joubert</p> <p>Conseil général du Cantal : Stéphanie Paulet</p>	<p>CBNMC</p> <p>CPIE Haute- Auvergne</p>

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES	5
TABLE DES TABLEAUX.....	6
TABLE DES ANNEXES	6
RESUME.....	7
PARTIE I – INTRODUCTION	9
A - Natura 2000 : présentation générale	10
B – Fiche d’identité du site	12
C – Périmètre du site Natura 2000	15
D – Evaluation des actions engagées entre 2000 et 2012	17
PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	20
A - Données administratives.....	20
1. Données administratives générales	20
2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel	21
3. Situation des propriétés foncières dans le site	25
B - Activités humaines et occupation du sol	27
1. L’agriculture	29
2. Forêt et activités sylvicoles	31
3. Le Tourisme	32
4. Chasse	33
5. L’extraction de Tourbe.....	34
PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	37
A- données abiotiques générales.....	37
B- Grands milieux et enjeux identifiés.....	39
C- Habitats naturels et espèces présents sur le site.....	41
1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.....	41
2- espèces d’intérêt communautaire de l’Annexe II de la Directive 92/43	53
3- Autres habitats et espèces	61
PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	63
A- Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	64
B- Objectifs et enjeux transversaux.....	67
C- Synthèse des objectifs de développement durable	68

PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION.....	69
A. Budget estimatif	70
B. Contrats Natura 2000.....	75
C. Mesures Agro-Environnementales	76
D. Charte Natura 2000.....	77
E. Suivis scientifiques	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
ANNEXES	89

TABLE DES FIGURES

<i>Illustration 1 : localisation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans</i>	<i>14</i>
<i>Illustration 2 : localisation du site Natura 2000 et de ses entités</i>	<i>16</i>
<i>Illustration 3 : répartition des financements par poste pour l'animation du DOCOB précédent sur le site Natura 2000.....</i>	<i>19</i>
<i>Illustration 4 : zonages administratifs et de préservation ou d'études du patrimoine naturel.....</i>	<i>23</i>
<i>Illustration 5 : autres sites Natura 2000 en proximité</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 6 : l'eau sur le territoire</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 7 : localisation des ilots agricoles sur le site</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 8 : localisation des forêts concernées par le site Natura 2000</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 9 : localisation de l'exploitation de tourbe</i>	<i>34</i>
<i>Illustration 10 : carte du relief.....</i>	<i>38</i>
<i>Illustration 11 : localisation des grands milieux sur le site</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 12 : localisation des habitats naturels</i>	<i>43</i>
<i>Illustration 13 : localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site</i>	<i>44</i>
<i>Illustration 14 : récapitulatif des habitats et de leurs statuts sur le site</i>	<i>46</i>
<i>Illustration 15 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par grand type de milieux</i>	<i>47</i>
<i>Illustration 16 : répartition en % de surface du statut des habitats par grand type de milieux</i>	<i>47</i>
<i>Illustration 17 : quelques paysages du site.....</i>	<i>48</i>
<i>Illustration 18 : 6 des 7 espèces d'intérêt communautaire sur le site</i>	<i>58</i>
<i>Illustration 19 : localisation des espèces d'intérêt communautaire connues sur le site</i>	<i>59</i>
<i>Illustration 20 : répartition du budget estimatif par types d'actions</i>	<i>74</i>
<i>Illustration 21 : répartition du budget estimatif par types de financements</i>	<i>74</i>

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : fiche d'identité du site Natura 2000	12
Tableau 2 : membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 selon l'arrêté du 29 Juillet 2010	13
Tableau 3 : communes et surfaces concernées par le site natura 2000	15
Tableau 4 : bilan budgétaire de l'animation du DOCOB précédent (2000 – 2012) sur le site Natura 2000	19
Tableau 5 : données administratives	20
Tableau 6 : données administratives liées aux zonages faune, flore et ressources naturelles	21
Tableau 7 : activités humaines	27
Tableau 8 : données abiotiques générales	37
Tableau 9 : grands milieux naturels.....	39
Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : CHANES 2006)	41
Tableau 11 : répartition des habitats naturels par entités.....	45
Tableau 12 : détail des habitats naturels par entité	46
Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire.....	51
Tableau 14 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire par entité	52
Tableau 15 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43	53
Tableau 16 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43	60
Tableau 17 : habitats et espèces d'intérêt patrimonial	61
Tableau 18 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	64
Tableau 19 : objectifs transversaux.....	67
Tableau 20 : récapitulatif des objectifs de développement durable	68
Tableau 21 : récapitulatif des mesures prévues.....	70
Tableau 22 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB.....	72
Tableau 23 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion.....	75
Tableau 24 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site	76
Tableau 25 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB.....	85

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1: Fiches actions détaillées	89
Annexe 2 : Abréviations et acronymes.....	116
Annexe 3 : Glossaire	118

RESUME

Présentation du site :

Le site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du nord-est du massif Cantalien » FR 830 1056 constitue un réseau de zones humides et tourbières ainsi que leur bassin versant sur le plateau du Cézallier Cantalien et des planèzes du Nord Cantal. Il s'étend sur **1526 ha** et comprend **7 entités**. Le site avait fait l'objet d'un premier Document d'Objectifs, validé en 2000.

Diagnostiques socio-économique et écologique :

L'activité principale sur le site est l'agriculture. Les activités (chasse, exploitation tourbe, pratiques agro pastorales...) qui s'exercent sur les bassins versants des zones humides et tourbières influencent directement le fonctionnement et la préservation de ces dernières.

Le Cézallier Cantalien, offre un patrimoine exceptionnel, dû aux conditions géologiques, d'altitudes et de climat rencontrées. Ce sont ainsi **9 habitats d'intérêt européen** (sur 32 habitats inventoriés) couvrant près du tiers de la surface du site qui sont présents sur les 1526 ha du site. Ce sont principalement les habitats humides et tourbeux qui font la richesse écologique du site.

A ces habitats, viennent s'ajouter une diversité d'espèce très importante, dont **7 espèces d'intérêt communautaire**.

Cette richesse est attestée par la présence de divers zonages environnementaux (ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles...).

Objectifs de développement durable :

Les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont indissociables des activités économiques que l'on retrouve sur les bassins versants des tourbières et zones humides. Elles jouent un rôle multi-fonctionnel (économique, social, écologique, paysager...) et sont donc à intégrer dans la démarche de préservation.

Au nombre de 7, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels et les espèces à forte valeur patrimoniale ayant justifiés la désignation du site en ZSC. Le but final est de concilier les activités s'exerçant sur les bassins versants avec la préservation des zones humides et tourbières, et plus largement, de l'ensemble des enjeux écologiques du site via une gestion durable et adaptée :

☐ **Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides**

☐ **Préserver les espèces patrimoniales**

☐ **Promouvoir une gestion des pelouses et prairies conciliant intérêt économique et écologique et préservant les habitats et espèces**

☐ **Promouvoir une gestion adaptée des forêts**

☐ **Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces**

☐ **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**

☐ **Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces**

L'enjeu « eau » est lié à tous les objectifs identifiés. De la qualité et de la quantité d'eau dépendent la conservation de certains habitats et espèces.

Mesures de gestion prévues :

Les mesures proposées sont de 4 grands types :

- étude / suivi : l'amélioration de la connaissance (notamment sur les milieux tourbeux, dont le fonctionnement est parfois complexe et sur les espèces) et le suivi de l'évolution écologique du site constitue une base nécessaire aux actions de gestion
- gestion : lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour adapter des pratiques (agricoles, forestières...) ou mettre en œuvre des actions précises visant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation d'habitats ou espèces
- valorisation : constitue un moyen d'appropriation locale de la démarche et l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement du territoire. La sensibilisation est par ailleurs un parallèle nécessaire à la préservation
- animation : pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs fixés dans le DOCOB

Budget prévisionnel :

L'ensemble des actions proposées se traduit par une prévision budgétaire sur les 6 ans de validité de ce Document d'objectifs (2014-2019) de **639 600 €**.

PARTIE I – INTRODUCTION

Le Cézallier cantalien est un plateau basaltique d'altitude issu du volcanisme puis recouvert par les glaciers. Associées au climat rude (humide et froid), ces conditions naturelles ont permis le développement de nombreuses zones humides et tourbières dont les milieux naturels (habitats) et les espèces sont rares et menacés à l'échelle européenne. Le site Natura 2000 FR 830 1056 est ainsi constitué par un réseau de zones humides et tourbières ainsi que leur bassin versant sur le plateau volcanique du Cézallier Cantalien et des planèzes du Nord Cantal. Il s'étend depuis le Plateau de Chastel-sur-Murat au sud, jusqu' à la tourbière de Greil-Rascoupet au Nord.

Constitué de 7 îlots situés de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, le site Natura 2000 comprend du Nord au Sud :

Sur le territoire de la commune de Landeyrat :

- La tourbière de Rascoupet : d'une superficie de 133 ha, elle présente la particularité d'être protégée pour partie par un arrêté préfectoral de protection de Biotope et exploitée pour une autre partie par une carrière à ciel ouvert pour extraction de tourbe. Donnant naissance à deux ruisseaux dont l'un va grossir la Santoire (Ruisseau de la Bastide) et l'autre l'Allanche (ruisseau des Ondes) elle est située sur la ligne de partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne et le bassin Adour-Garonne.
- La tourbière de Quartiroux (65 ha) occupe une zone plate en bordure du ruisseau des Prades, près de l'ancienne gare de Landeyrat-Marcenat, la voie ferrée Neussargues-Bort les Orgues constitue la limite Sud de ce secteur.

Le secteur de Gromont Boutifare constitué uniquement de pâturages d'estives, englobe plusieurs zones humides occupant soit des petites dépressions à la surface du plateau volcanique, soit des zones de sources sur pente ou en bordure de ruisseaux. Il s'étale sur 291 ha sur le territoire des communes de Saint-Saturnin et Ségur-les-villas. Les écoulements se font vers la Santoire via les ruisseaux qui dévalent rapidement le rebord occidental du plateau du Cézallier.

La tourbière de Chandroux a été partiellement ennoyée par un plan d'eau via la construction d'une digue au sud et à l'ouest. Elle donne naissance au ruisseau des Fouillades dont les cours vont grossir l'Allanche. Le secteur occupe une surface de 116 ha occupés par des pâturages d'estives sur le territoire de la commune de Vernols.

Sur le territoire de la commune de Ségur-les-Villas situés de part et d'autre de la vallée de la Santoire :

- A l'Ouest, le secteur du Frau de Vial englobe sur le plateau du Limon un ensemble de zones humides en paliers à pente globale vers le Nord et le ruisseau des Contents. D'une superficie de 106 ha, le bassin versant est occupé par des pâturages d'estives et des plantations d'épicéas et sapins d'une quarantaine d'années.
- A l'Est, la tourbière du Jolan est occupée pour partie par un plan d'eau de 7,5 ha suite à la construction, en 1973, d'une digue barrant le ruisseau de la Gazelle à des fins cynégétiques. Le bassin versant s'étend sur 216 ha : pâturages d'estives, prairies de fauche et plantations de résineux se partageant l'espace.

Sur le territoire des communes de Chastel-sur-Murat, Diènné et Chavagnac :

- Un ensemble de tourbières et zones humides dispersées sur le plateau de Chastel-sur-Murat. Le secteur concerné couvre 602 ha d'estives et de zones humides et tourbeuses (dont certaines drainées) associées à des aménagements destinés à attirer l'avifaune aquatique ont été réalisés par les associations de chasse agréées locales (ACCA) : plan d'eau de Champagnac, des Fraux de Collanges, de Brujaleine. Ce plateau domine de 100 à 200 m les vallées de la Santoire et du ruisseau de la Gazelle. Il est délimité par des escarpements rocheux pour l'essentiel. Culminant à 1292 m, le plateau se présente sous la forme d'une planèze avec une topographie tourmentée où des buttes basaltiques dominent des surcreusements d'origine glaciaire établis sur d'anciennes coulées basaltiques ou sur brèches volcaniques. La pente générale s'oriente vers l'est, les eaux qui sortent de la zone s'écoulent vers l'Allagnon. Seuls quelques rus dévalent le rebord occidental vers la Santoire.

Le site Natura 2000 couvre 1526 ha, à une altitude comprise entre 1080 m et plus de 1292 m. Son périmètre n'a pas fait l'objet d'une révision.

La richesse écologique s'exprime par la présence de 9 habitats d'intérêt européen dont 1 est considéré comme prioritaire. Les principaux habitats sont les tourbières, landes, les prairies d'altitude et prairies humides. De plus, le site Natura 2000 accueille également 7 espèces d'intérêt communautaire : *Luronium natans*, *Leucorhina pectoralis*, *Lycaena helle*, *Euphydryas aurinia*, *Lutra lutra*, *Bombina variegata* et *Triturus cristatus*.

A - Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 406 sites** pour les deux directives couvrant près de 20 % du territoire communautaire (source : Baromètre Natura 2000, juillet 2012, INPN) :

- **22 573 sites en ZSC** (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **58 465 302 ha**. Ils couvrent environ 12 % de la surface terrestre de l'UE,
- **5 355 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux soit **52 109 575 ha**. Ils couvrent plus de 10,0 % de la surface terrestre de l'UE,
- **2341 sites Natura 2000 « marins »** (1764 ZSC et 863 ZPS) couvrant **2 174 644 600 ha**.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux.

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain** soit 11 058 330 ha dont 4 162 469 ha en domaine marin :

- 1358 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 654 220 ha,
- 376 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,91% de la surface terrestre de la France, soit 4 344 961 ha.

Natura 2000 en Auvergne et dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14.58 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats.

- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux.

Ces sites abritent pas moins de 65 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, 48 espèces (animales -hors oiseaux- ou végétales) d'intérêt communautaire et près de 50 habitats naturels retenus au sein de la directive Habitats.

Le réseau des sites Natura 2000 du PNRVA est constitué de 30 sites, il couvre une superficie de 15.9% du territoire et concerne 117 communes sur les 150 du territoire du Parc.

B – Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000	Tourbières et zones humides du Nord-Est du Massif Cantalien
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) le	13 Janvier 2012
Numéro officiel du site Natura 2000	FR 830 1056
Localisation du site Natura 2000	Région Auvergne, Département du Cantal
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	1 526 ha
Préfet coordinateur	Préfet du Cantal
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob	M. Christian Chabrier Maire de Ségur-les-Villas, désigné lors du COPIL du 3 février 2011
Structure porteuse	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Opérateur	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Prestataires techniques (le cas échéant)	
Commissions ou groupes de travail	Arrêté préfectoral n° 2010-1005 du 29 juillet 2010 portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 n° FR 830 1056 Tourbières et zones humides du Nord-Est du Massif cantalien.
Communes concernées (% du site Natura 2000)	Chastel-sur-Murat (23,38 %) Chavagnac(5,52 %) Dienne (11,67 %) Landeyrat (12,98 %) Saint-Saturnin (14,98 %) Ségur-les-Villas (23,85 %) Vernols (7,62 %)

Tableau 1 : fiche d'identité du site Natura 2000

Collège des élus	
M. le Président	Conseil Régional d'Auvergne
M. le Président	Conseil Général du Cantal
M. le Président	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
M. le Président	Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du Puy Mary
M. le Président	Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents
M. le Président	Communauté de communes du Pays de Murat
M. le Président	Communauté de communes du Cezallier Cantalien
M. le Maire	DIENNE
M. le Maire	CHAVAGNAC
M. le Maire	LANDEYRAT
M. le Maire	CHASTEL-SUR-MURAT
M. le Maire	SAINT-SATURNIN
M. le Maire	SEGUR-LES-VILLAS
M. le Maire	VERNOLS
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	
M. le Préfet	Préfecture du Cantal
M. le Directeur	DREAL Auvergne
M. le Directeur	DDT du Cantal
M. le Directeur	DDCSPP du Cantal
M. le directeur	Unité territoriale DRAC Auvergne
M. le Délégué	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
M. le Délégué	Agence interdépartemental Montagne d'Auvergne de l'Office National de la Forêt
M. le Délégué départemental	ONEMA
M. le Délégué départemental	ONCFS
M. le Commandant	Groupement de Gendarmerie du Cantal
M. le Directeur	Agence de l'eau Loire-Bretagne

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers	
M. le Président	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal
M. le Président	Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
M. le Président	Chambre de métiers et de l'artisanat
M. le Président	Comité départemental de tourisme
M. le Directeur	CRPF
M. le Président	Syndicat des forestiers privés du Cantal
M. le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
M. le Président	Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. le Président	Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre
M. le Président	Confédération paysanne
M. le Directeur	Association départementale d'aménagements des structures des exploitations agricoles
M. le Président	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
M. le Président	Jeunes Agriculteurs du Cantal
M. le Président	Syndicat départemental de la propriété agricole
M. le Président	Syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne (UNICEM)
M. le Directeur régional	Electricité de France
M. le Directeur	CPIE de Haute Auvergne
M. le Directeur	CBN MC
M. le Directeur	CEN Auvergne
M. le Président	Espaces et recherches

Tableau 2 : membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 selon l'arrêté du 29 Juillet 2010

Repérage

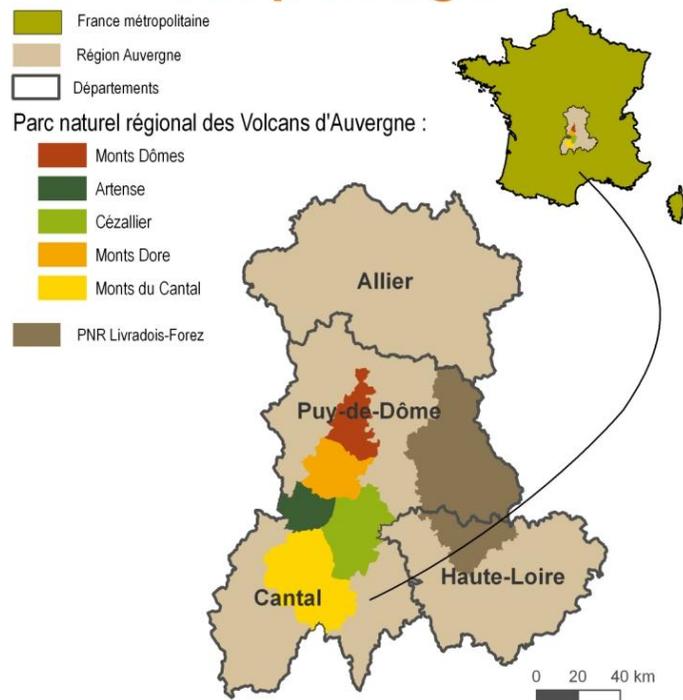
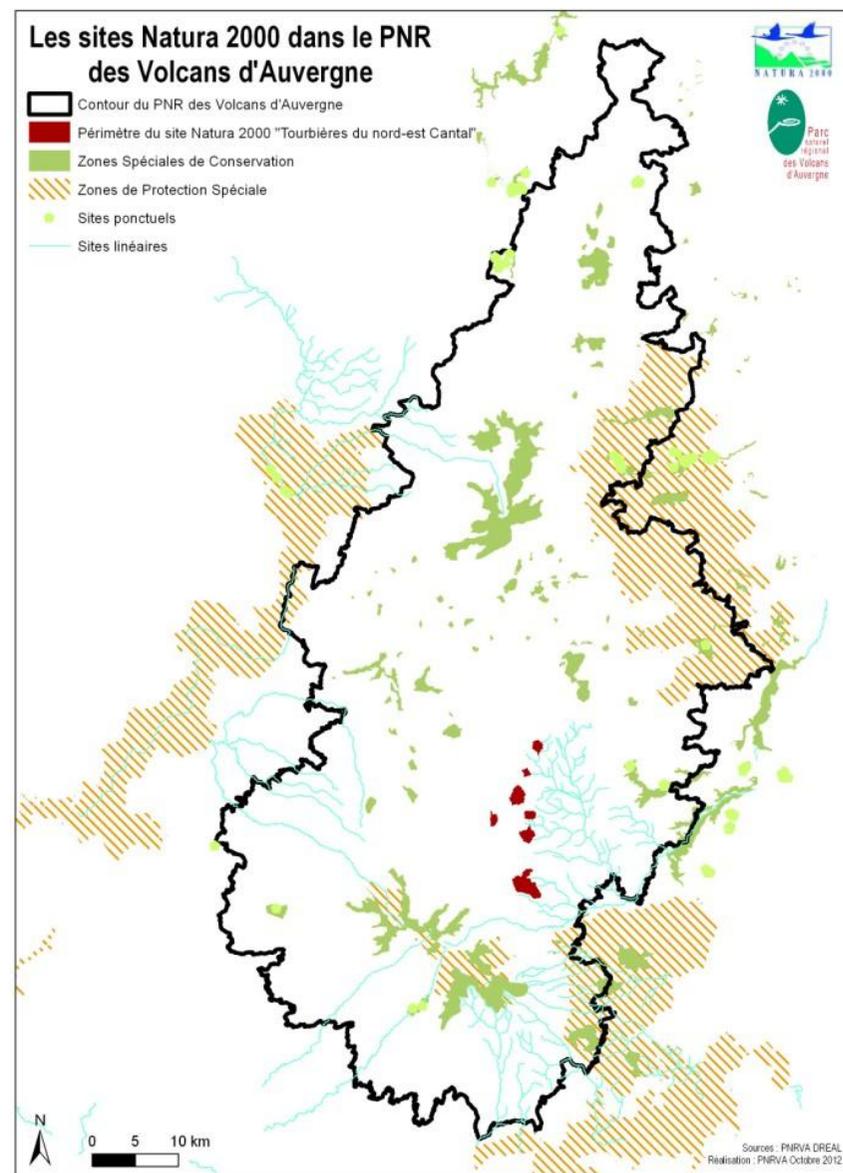


Illustration 1 : localisation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans



C – Périmètre du site Natura 2000

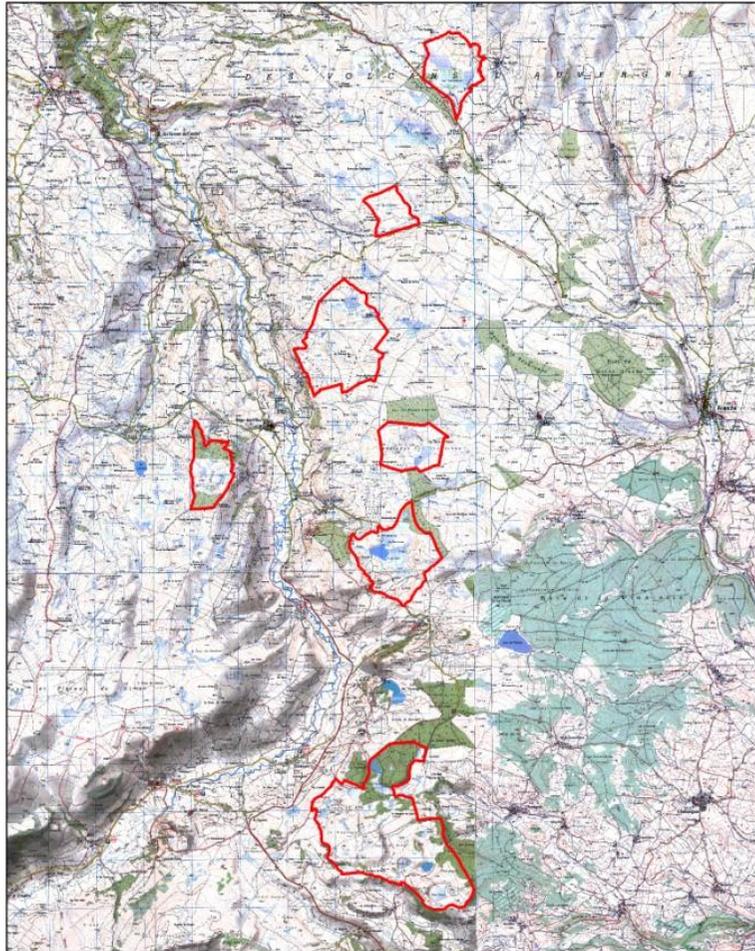
Le site a fait l'objet d'un premier DOCOB datant de 2000. A l'heure actuelle, le manque de données « habitats » et « espèces » sur le site et alentours ne permet pas de réviser le périmètre du site. Pour autant, la mise en cohérence du périmètre avec de nouvelles données qui pourraient émerger durant l'animation du présent DOCOB devront être prises en compte pour une potentielle révision de périmètre.

Notamment, la prise en compte des autres secteurs de zones humides et tourbières (ainsi que leurs bassins versants) dans les alentours proches du site sera importante pour assurer une cohérence écologique à la gestion du site.

Commune	Surface de la commune dans le site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantal » (ha)	Surface communale (ha)	% en Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantal »
Chastel sur Murat	358	1 380	26,21%
Chavagnac	83	1 657	5,09%
Dienne	178	4 633	3,86%
Landeyrat	197	2 300	9,27%
Saint-Saturnin	230	3 871	5,88%
Ségur les Villas	364	2 668	13,45%
Vernols	116	2 420	4,75%
SITE	1526		

Tableau 3 : communes et surfaces concernées par le site natura 2000

Localisation du site Natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"



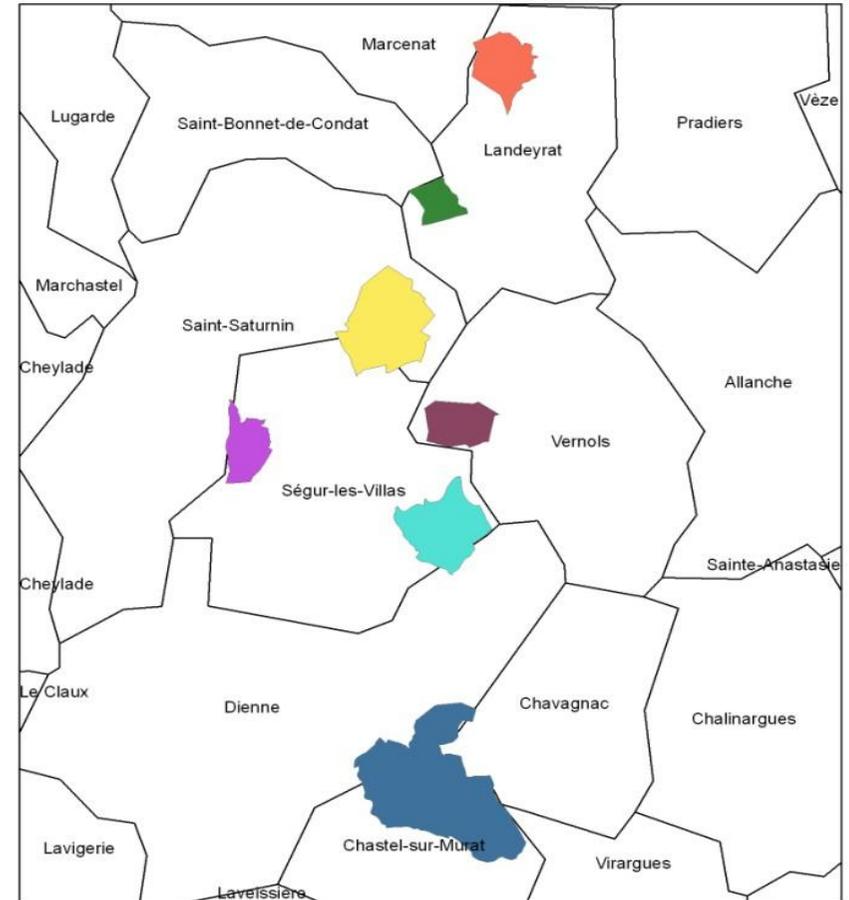
Périmètre du site natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"

0 0,5 1 2 Kilomètres



Sources : DREAL - PNR VA - IGN
Réalisation : PNR VA Décembre 2012

Localisation des entités du site Natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"



Entités du site natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"

 Greil-Rascoupet	 Gromont-Eoutifare	0 0,5 1 2 Kilomètres
 Frau de Vial	 Jolan	
 Chandroux	 Plateau de Chastel sur Murat	
 Quartiroux		



Sources : DREAL - PNR VA
Réalisation : PNR VA Décembre 2012

Illustration 2 : localisation du site Natura 2000 et de ses entités

D – Evaluation des actions engagées entre 2000 et 2012

Le Document d'objectifs du site a été approuvé le 27 octobre 2000. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, après avoir élaboré ce Docob, a été désigné comme structure animatrice. Le bilan du travail d'animation ainsi que d'autres actions associées réalisées depuis 2000 par le PNR VA est présenté ci-après. Il reprend la présentation du DOCOB initial par grands objectifs et secteurs d'activités identifiés.

Dans le domaine agricole :

Si quelques contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont intégré les préconisations du DOCOB, c'est en 2008 seulement que le projet agro-environnemental du site a été élaboré et agréé par la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE). Les contractualisations de MAET ont eu lieu en 2008 et 2009. 5 MAET ont été proposées, prenant en compte les pratiques agricoles, l'usage des parcelles (prairies, pâturage) et l'intérêt patrimonial du milieu avec un zonage de sensibilité décroissante (de la zone humide vers le bassin versant). Douze exploitants et une association d'estives ont contractualisé les MAET en 2008 et 2009. **La surface totale engagée est de 493 ha soit 44 % des surfaces agricoles exploitées sur le site, pour un montant global sur 5 ans de 372 580 €.**

En ce qui concerne la reconquête d'espaces abandonnés par l'agriculture, deux actions envisagées dans le DOCOB ont été mises en œuvre : la première sur quatre parcelles constituant un « ilot sec » dans la tourbière du Jolan où la mise en place d'une clôture électrique et d'un portique a permis l'accès au troupeau favorisant ainsi le pâturage par des bovins sur ces parcelles d'une surface de **6 ha**.

Par ailleurs, en 2011, un test de fauche tardive a été réalisé sur la tourbière du Jolan (1 ha), cette pratique abandonnée depuis une vingtaine d'années et mise en œuvre en août pourrait concourir à favoriser la diversité floristique (suivis floristiques à mettre en place) de ce secteur dominé par la Molinie.

Dans le domaine de la gestion des plans d'eau :

Il est à noter que sur la période 2000 à 2011, il n'y a pas eu de vidange des plans d'eau et que les gestionnaires ont bien intégré les préconisations du DOCOB d'espacer au maximum le délai entre les vidanges. Une vidange du plan d'eau du Jolan a été réalisée à l'automne 2012, l'assec s'est limité à la période hivernale avec une remise en eau en mars 2013. Un suivi de cette opération par sondes piézométriques, afin d'évaluer les conséquences en terme de nappes et de circulation d'eau, ont été réalisées en parallèle avec le concours du Conseil général du Cantal et la Commune de Ségur-les-Villas.

Sur le plan d'eau de Chandroux (Vernols), un suivi a été assuré afin de remédier à la situation connue en 2011 et 2012 de dysfonctionnement du dispositif de vidange. Ce dernier étant dégradé, des travaux étaient nécessaires. Une mise en lien des différents acteurs (DDT 15, mairie de Vernols, ACCA locale et fédération de chasse) a été organisée par le Parc des Volcans pour trouver la solution adéquate (réalisation de travaux légers).

Par ailleurs, l'ACCA de Chastel-sur-Murat a procédé, en 2009, sur la tourbière de Champagnac (mise en eau par la construction d'une digue dans les années 1970), à des coupes de saules et vergnes sur les radeaux flottants de la périphérie ; les rémanents ont été enlevés et brûlés à l'extérieur du bassin versant immédiat.

Dans les deux cas exposés ci-dessus, les chargés de mission de la structure animatrice ont été associés aux discussions et prises de décisions.

Dans le domaine sylvicole :

Une éclaircie et enlèvement de chablis se sont déroulés dans la forêt de Montirargues sur le bassin versant de la tourbière du Jolan : le débardage a été réalisé par câble à partir de la piste principale, notamment pour les arbres situés en périphérie de la tourbière (zone tampon de 50 mètres). Cette opération a été encouragée par le financement du surcoût lié à cette pratique adaptée en bordure du Jolan (3 000 €) dans le cadre du Fonds de Gestion des Milieux Naturels (année 2004).

Dans le domaine de l'exploitation de tourbe :

La tourbière de Rascoupet fait l'objet d'une exploitation de tourbe. L'autorisation d'exploiter a été renouvelée par arrêté préfectoral du 23 juillet 2003 pour une durée de 20 ans et sur une superficie de 17,80 ha. L'arrêté préfectoral reprend dans son article 5 les préconisations du DOCOB à savoir :

- mise en place de piézomètres destinés à suivre l'influence de l'exploitation et de l'excavation sur la nappe phréatique de la tourbière et notamment sur la partie en arrêté préfectoral de protection de biotope.
- L'exploitation est conduite de façon à laisser en place une épaisseur minimale de tourbe de 0,70 m. La couche argileuse tapissant le fond de la carrière ne doit être touchée. D'une manière aléatoire, des îlots de tourbe sont laissés en place ; leur contour est irrégulier et sinueux et a une pente de 15 °.
- En fin d'exploitation, tous les drains seront détruits et une ou plusieurs retenues d'une hauteur ne dépassant pas un mètre seront créées, quelle que soit la topographie du fond de la tourbière, tous les terrains doivent être inondés.

Ces dispositions devraient faciliter la recolonisation de l'excavation par une végétation spécifique aux tourbières.

Dans le cadre de la valorisation du site :

Un sentier de découverte a été mis en place autour du Jolan, il permet de sensibiliser les visiteurs aux richesses de ce type de milieu.

Les suivis ont porté sur les habitats, les espèces et notamment le Damier de la Succise (2012), le cuivré de la bistorte (2012), la Leucorrhine à gros thorax (2004 et 2013) et le Fluteau nageant (2006 et 2012). Les résultats de ces suivis sont présentés ci-après dans le document.

La cartographie des Habitats a été réalisée sur le site en 2006. Les résultats sont présentés ci-après dans le document.

Action	Budget en euros	Pourcentage
Animation de la mise en œuvre	60695,89	13,05
Suivis Habitats, espèces	6000	1,3
MAET	372580	80,1
Valorisation du site : sentier découverte	17579	3,78
Reconquête espaces abandonnés	5095	1,1
Gestion forestière adaptée	3000	0,64
TOTAL	464949,89	100

Tableau 4 : bilan budgétaire de l'animation du DOCOB précédent (2000 – 2012) sur le site Natura 2000

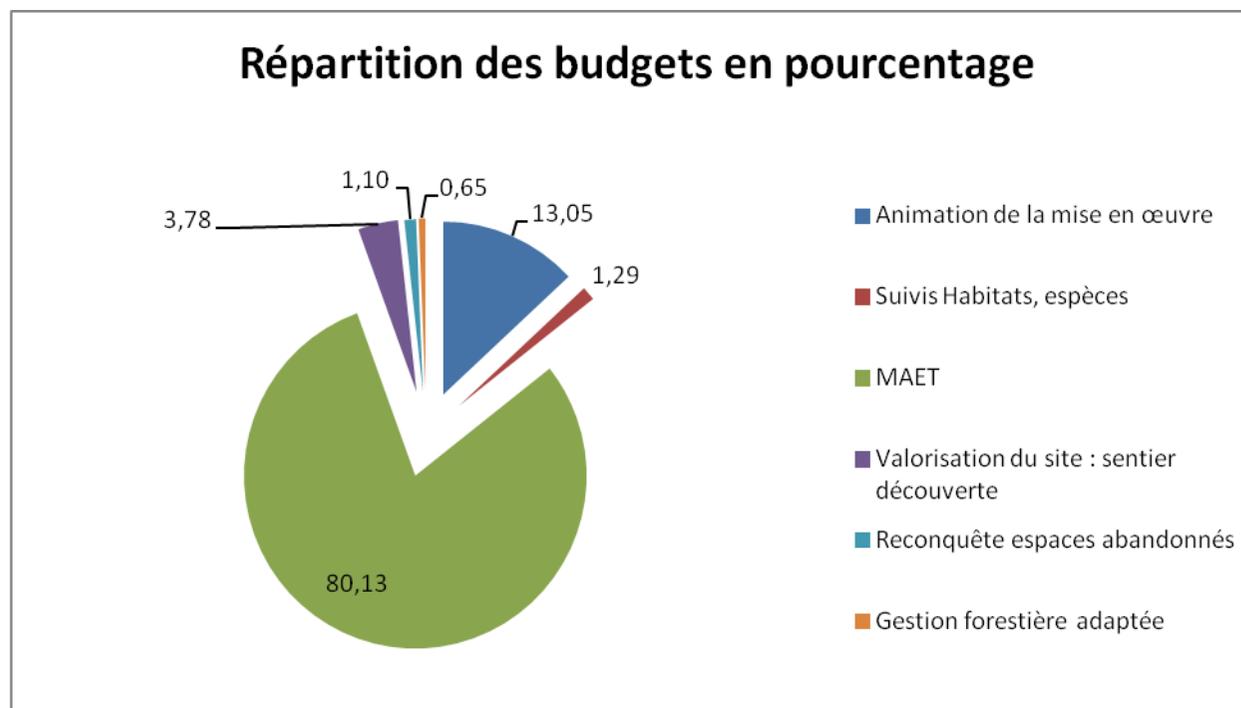


Illustration 3 : répartition des financements par poste pour l'animation du DOCOB précédent sur le site Natura 2000

PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A - Données administratives

1. Données administratives générales

Tableau 5 : données administratives (sources : DREAL Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Cantal, SMPNRVA)

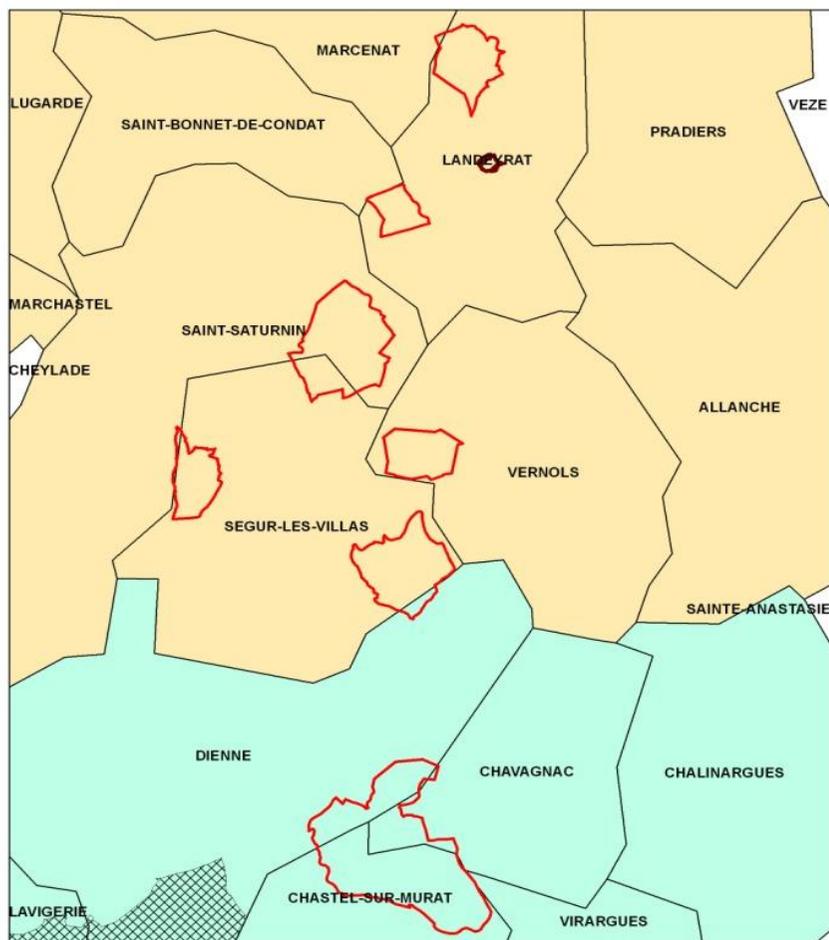
Donnée administrative	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1 Région	Auvergne	94 sites Natura 2000 en Auvergne soit plus de 14,3% du territoire régional : 82 sites relèvent de la Directive Habitats Faune Flore, 12 sites relèvent de la Directive Oiseaux. Politique de Réserves Naturelles Régionales (RNR). Plan biodiversité 2010-2020
Départements	1 Conseil général	Cantal	27 sites Natura 2000 dans le Cantal. Politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) : aménagements adéquats des sentiers à proximité ou dans les entités Natura 2000 et possibilité de valorisation pédagogique. Le Plan départemental des Zones Humides réalisé en 2005 et évalué en 2012 est en cours de révision. Le Conseil général met à la disposition des collectivités (depuis 1997) un service de conseil et d'appui technique à l'exploitation des ouvrages d'épuration et d'eau potable au travers de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.). Il a réalisé en février 2013 un schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques avec un état des lieux, les principaux enjeux sur chaque bassin, la formulation des objectifs et la proposition d'une sectorisation opérationnelle et un plan d'actions.
Communautés de Communes	2 Communautés de Communes	CC de Murat : - Dienne - Chavagnac - Chastel sur Murat	La Communauté de communes du Pays de Murat est composée depuis 2002 de treize communes. L'objectif : faire progresser l'emploi, le logement, les services à la personne agir activement pour préparer l'avenir et permettre aux jeunes de réaliser leur projet de vie en pays de Murat, telle est l'ambition de la communauté de communes depuis sa création. L'axe 2 de son programme d'action concerne l'environnement et programme, notamment, les actions suivantes : Poursuite du plan de gestion et animation des Espaces Naturels Sensibles, Préserver et valoriser les tourbières de Chastel-sur-Murat et le lac du Pêcheur,- Mise en œuvre d'une charte forestière 2ème génération - Agir durablement dans la préservation et la valorisation des forêts et dynamiser la filière bois, Poursuite du contrat de rivière
Communes	7	CC du Cézallier: - Ségur les Villas - Vernols - Landeyrat - Saint-Saturnin	Alagnon -Agir en faveur de la qualité de l'eau, de la préservation de la flore et la faune autour de cette rivière emblématique. Un projet de territoire basé sur le tourisme, les services et l'accueil de nouveaux habitants. Gère notamment l'entretien par faucardage du lac du Pêcheur. La communauté de commune du Cézallier intervient notamment sur la valorisation des sentiers de découverte de site.
Habitants	Plus de 1000		Chastel sur murat (130), Chavagnac (105), Dienne (296), Landeyrat (120), Saint-Saturnin (248), Ségur les Villas (229), Vernols (84)
Parcs naturels régionaux	PNR des Volcans d'Auvergne. 1 charte	395 000 hectares, altitude allant de 400 à 1 886 m, 120 km du nord au sud, une population de 90 000 habitants, il s'étend sur deux départements : le Puy-de-Dôme et le Cantal.	Créé en 1977, il est géré par un syndicat mixte. A l'origine de son classement en Parc naturel régional, il y a bien sûr les volcans, une flore et faune spécifiques, mais aussi une société rurale aux savoir-faire authentiques. Cinq régions naturelles le composent : au nord, les Monts Dômes/Chaîne des Puys avec plus de quatre-vingt édifices volcaniques sur 30 km ; au centre, les Monts Dore, massif aux reliefs accentués parsemé de lacs d'origine éruptive ; à l'ouest, l'Artense, vieux piémont granitique sculpté par les glaciers ; à l'est, le Cézallier immense bouclier de basalte recouvert à l'infini de pâturages et, au sud, les monts du Cantal, volcan aux flancs démantelés par l'érosion en de nombreuses vallées Sa mission principale est de contribuer au développement économique, social et culturel de son territoire par la valorisation et la préservation du patrimoine et constituer ainsi un lieu d'expérimentation essentiel pour le développement durable. Projets: réseau tourbière / RNR
APPB		1	APPB de Greil Rascoupet du 9 octobre 1984 portant sur 34 parcelles et 11 ha environ

2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Tableau 6 : données administratives liées aux zonages faune, flore et ressources naturelles (sources : DREAL Auvergne, INPN, Conseil général du Cantal, SMPNRVA, EPIDOR, SIGAL, CC du Pays de Murat)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Natura 2000	1	Rivières à écrevisses à pattes blanches FR8301096	Ce site présente certains tronçons dans les entités de Chandroux, du plateau de Chastel sur Murat et Quartiroux, et bordent les entités du Jolan et de Greil-Rascoupet. <i>Austropotamobius pallipes</i> y est signalé. Superficie de 1164 ha. Nécessité de collaborer avec l'opérateur / animateur de ce site.
ZNIEFF de type II	2	Monts du Cantal 87 623 ha Cézallier 66134 ha	Intègre la partie sud du site N2000. Commentaire sur les espèces déterminantes : <i>Aiolopus strepens</i> : Probablement non reproductrice, <i>Vaccinium oxycoccus</i> : Confirmer l'identité, <i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>apiifolia</i> : A rechercher, <i>Arcyptera fusca</i> : Seule station auvergnate connue, <i>Psophus stridulus</i> : Seule station revue récemment en Auvergne. Comprend la partie nord du site. Commentaire sur les espèces déterminantes : <i>Triturus alpestris</i> : Des analyses génétiques doivent déterminer s'il s'agit d'une population relictuelle ou d'une introduction, <i>Vaccinium oxycoccus</i> : A confirmer, <i>Salix lapponum</i> : A confirmer, <i>Luronium natans</i> , <i>Ligularia sibirica</i> <i>Vaccinium microcarpum</i> : A confirmer
ZNIEFF de type I	7	Le Jolan 0019-0041 238 ha Vernols 0016-0005 387 ha Zone Nord du plateau du Limon 0019-0002 3382 ha Montagnes de Massegur et des Cepes 0016-0003 946 ha Montagnes de Mas, de Gromont et de Landeyrat 0016-0015 681 ha Sagnes de Breuil et de Carmentron 0019-0040 636 ha	La tourbière du Jolan est située sur la bordure sud du Cézallier cantalien. A plus de 1100 mètres, cette grande tourbière est très diversifiée et l'on trouve différents stades d'évolution allant du marais de transition à la tourbière bombée active - passant par des roselières, jonçaias, magnocariçaias. Le site est d'un grand intérêt floristique, on y rencontre 11 espèces rares ou menacées. La richesse faunistique est également remarquable avec 12 espèces d'oiseaux nicheurs déterminants dont plusieurs très rares en Auvergne. Zone de stationnement en migration. Sans oublier l'intérêt entomologique très important (odonates). La zone a malheureusement subi quelques aménagements ces dernières années aux conséquences dommageables. Ensemble de petites zones humides situées sur le plateau basaltique du Cézallier. Celles-ci sont principalement représentées par des bas-marais : magnocariçaias, jonçaias sur tourbe, cariçaias, parvocariçaias. Une tourbière remise en eau en 1975 à des fins cynégétique est présente sur la partie nord de la ZNIEFF. La flore comprend la <i>Droséra</i> à feuilles rondes ainsi que la <i>Ciguë</i> aquatique. L'entomofaune est très intéressante surtout au niveau des libellules avec plusieurs espèces peu communes en Auvergne : la <i>Leucorrhine</i> douteuse, l' <i>Agrion</i> hasté, le <i>Sympètre</i> noir ou encore l' <i>Aeschna</i> des Joncs. Ces zones humides subissent une pression de pâturage parfois importante, la plupart sont dégradées par le piétinement. Le vaste plateau du Limon s'incline vers le nord à partir des Monts du Cantal, entre la vallée de la Santoire et de la Rhue. L'altitude élevée et la topographie vallonnée sont propices au développement des zones humides plus ou moins tourbeuses. On observe 4 plantes déterminantes liées à ces milieux, dont 3 protégées. L'avifaune compte 3 espèces de la liste rouge régionale et les batraciens une, tout comme les mammifères. Il s'agit donc d'une zone de grand intérêt patrimonial. Ce plateau basaltique du Cézallier comporte de nombreuses cuvettes où se développent des zones humides plus ou moins tourbeuses. L'intérêt du site est lié aux tourbières proprement dites (1 habitat déterminant de tourbière et 2 végétaux protégés inféodés à ce milieu), mais aussi à sa faune (2 mammifères déterminants et 1 reptile de la liste rouge régionale). La zone souffre d'une exploitation de tourbe (le Couderc), dans l'un des 2 plus grand haut-marais du site. Le site présente en conclusion un fort intérêt patrimonial. Zones humides très pâturées situées sur le plateau basaltique du Cézallier. Cette zone mal drainée joue un rôle hydrologique important. Cette ZNIEFF est composée de prairies pâturées et de prairies humides en état de conservation assez moyen. Elles sont ponctuées de petites dépressions où prennent place des cariçaias à <i>Carex vesicaria</i> . C'est dans une de celle-ci que se trouve une belle population de <i>Luronium natans</i> . Cette zone comprend un vaste ensemble de zones humides situé sur la bordure sud du plateau basaltique du Cézallier. Ces zones humides se localisent au niveau de surcreusement d'origine glaciaire. L'intérêt écologique de ce site est de tout premier ordre; associées aux prairies humides, landes, bas-marais acides, les tourbières de transition y sont bien représentées ainsi que les communautés à <i>Rhynchospora alba</i> (2 habitats déterminants). Certaines de ces tourbières ont fait l'objet d'aménagements à vocation cynégétique (remise en eau) engendrant des perturbations dans l'évolution naturelle des milieux. Riche au niveau floristique, le site renferme de nombreuses espèces caractéristiques des milieux tourbeux tel que le <i>Carex</i> des boubriers, l' <i>Andromède</i> , la <i>Droséra</i> à feuilles rondes, la <i>Canneberge</i> à gros fruits. Notons encore l' <i>Alismat</i> nageant, le <i>Saule</i> bicolor, l' <i>Eleocharis</i> quiqueflora et la <i>Pilulaire</i> , petite fougère aquatique qui atteint certainement ici sa limite altitudinale pour la France. L'entomofaune est également très riche, et comprend de nombreuses espèces de libellules dont la <i>Leucorrhine</i> douteuse, la <i>Cordulie</i> à taches jaunes et le <i>Sympètre</i> noir.

		Haute vallée de l'Allanche et affluents 0016-0034 2748 ha	Austroptamobius pallipes et Iutra Iutra y ont été signalés.
SDAGE	2	SDAGE Loire Bretagne (2010-2015) SDAGE Adour-Garonne (2010-2015)	Les deux principaux axes de progrès pour améliorer l'état des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne sont : - la restauration du caractère naturel des rivières et la lutte contre les pollutions diffuses en créant les conditions favorables au maintien ou au retour des espèces vivant dans les cours d'eau. Il s'agit par exemple de remettre en état des zones humides servant de frayères, d'aménager ou de supprimer les obstacles à la migration des poissons, de restaurer la continuité écologique et sédimentaire... - la lutte contre les pollutions diffuses en encourageant le retour à une fertilisation équilibrée et la réduction de l'usage des pesticides et en limitant le transfert des polluants vers les eaux. De plus, le SDAGE Loire Bretagne met en avant les sujets suivants : - Le partage de la ressource en eau : le Sdage fixe des objectifs de débit minimum à respecter dans les cours d'eau sur l'ensemble du bassin. Il identifie les secteurs où les prélèvements dépassent la ressource en eau disponible et prévoit les mesures pour restaurer l'équilibre et éviter les sécheresses récurrentes. - Les zones humides : le Sdage insiste sur la nécessité de les inventorier pour les protéger et de restaurer celles qui ont été dégradées. Il met en évidence le rôle essentiel que jouent ces zones pour la qualité de l'eau. 6 objectifs généraux : créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.
SAGE	2	Alagnon Dordogne Amont	Partie Est du site. En cours d'élaboration. Partie Ouest du site. En cours de rédaction. Porté par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne). Le site est noté comme zone sensible à l'eutrophisation. Un enjeu de qualité : Prévenir et lutter contre les pollutions diffuses et le risque d'eutrophisation des plans d'eau.
Contrats territoriaux	2	Alagnon Haute Dordogne	2011 – 2015. Porté par le SIGAL (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon). On notera notamment les objectifs et actions suivantes : enrayer la disparition des zones humides - durant tout le Contrat Territorial 2011-2015, une assistance gratuite est proposée à toute personne se posant des questions sur la gestion de sa zone humide. Education à l'environnement - un accompagnement gratuit au montage de projets pédagogiques sur les enjeux EAU de l'Alagnon est proposé aux écoles et centres de loisirs. Porté par EPIDOR. Ses objectifs étaient notamment : restaurer la qualité des eaux afin de répondre aux exigences du milieu et des usages, gérer et protéger la ressource en eau, restaurer les milieux aquatiques, entretenir de manière raisonnée les berges des cours d'eau.
Chartes Forestières de Territoire	1	Communauté de commune du Pays de Murat	Signée en 2002. Les enjeux identifiés : - Dynamiser l'économie locale : transformation du bois, bois énergie... - Valoriser le territoire en préservant son environnement : création d'espaces naturels sensibles, gestion de la chasse et défense du rôle fondamental de la forêt dans la protection des sols, la rétention en eau et l'accueil de certaines plantes protégées. - Promouvoir les fonctions d'accueil de la forêt auprès de la population locale et touristique : activités de pleine nature, chasse.
Document d'urbanisme		Les 7 communes	Toutes les communes sont soumises à la RNU et ne disposent pas de plan d'urbanisme.
ENS	2		Tourbières de Chastel-sur-Murat Roche de Landeyrat (en proximité du site) Jolan

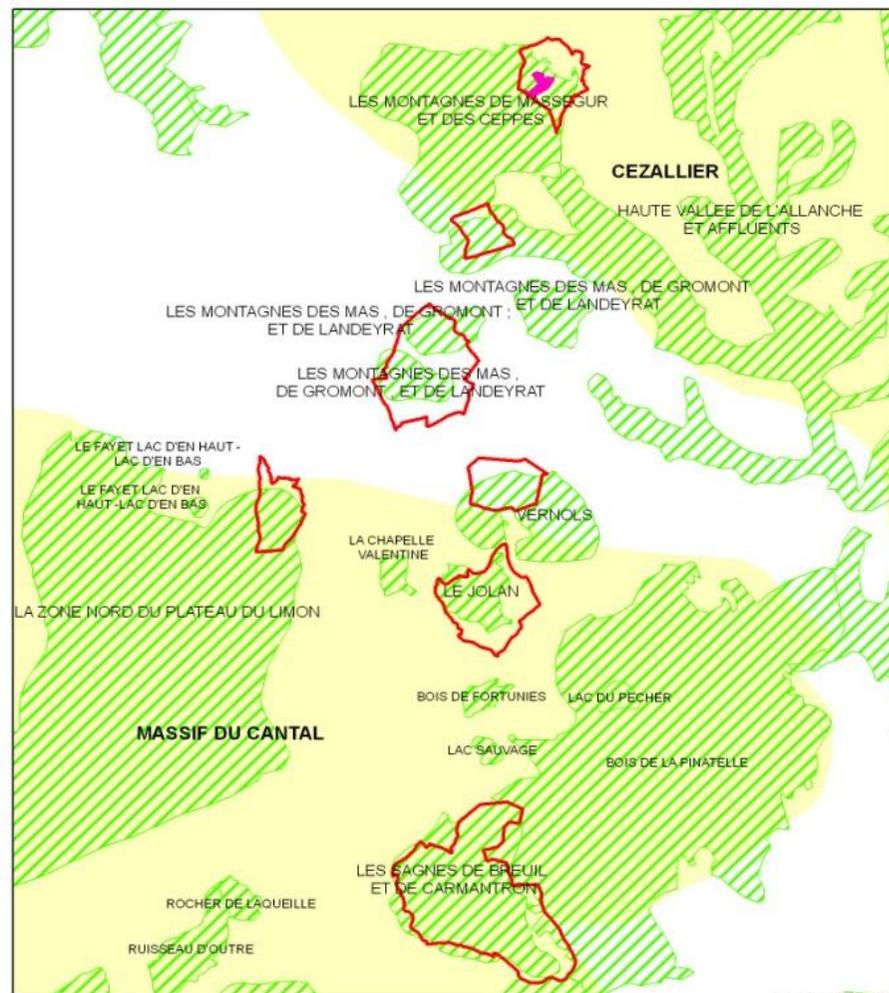


- Communes
- Site natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"
- Sites inscrits
- Sites classes
- Communauté de commune du Cézaillier
- Communauté de commune du Pays de Murat

0 0,5 1 2 Kilomètres



Sources : DREAL - PNR VA
Réalisation : PNR VA Décembre 2012



- Site natura 2000 "Tourbières nord-est Cantal"
- APPB de Greil-Rascoupet
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2

0 0,5 1 2 Kilomètres



Sources : DREAL - PNR VA
Réalisation : PNR VA Décembre 2012

Illustration 4 : zonages administratifs et de préservation ou d'études du patrimoine naturel

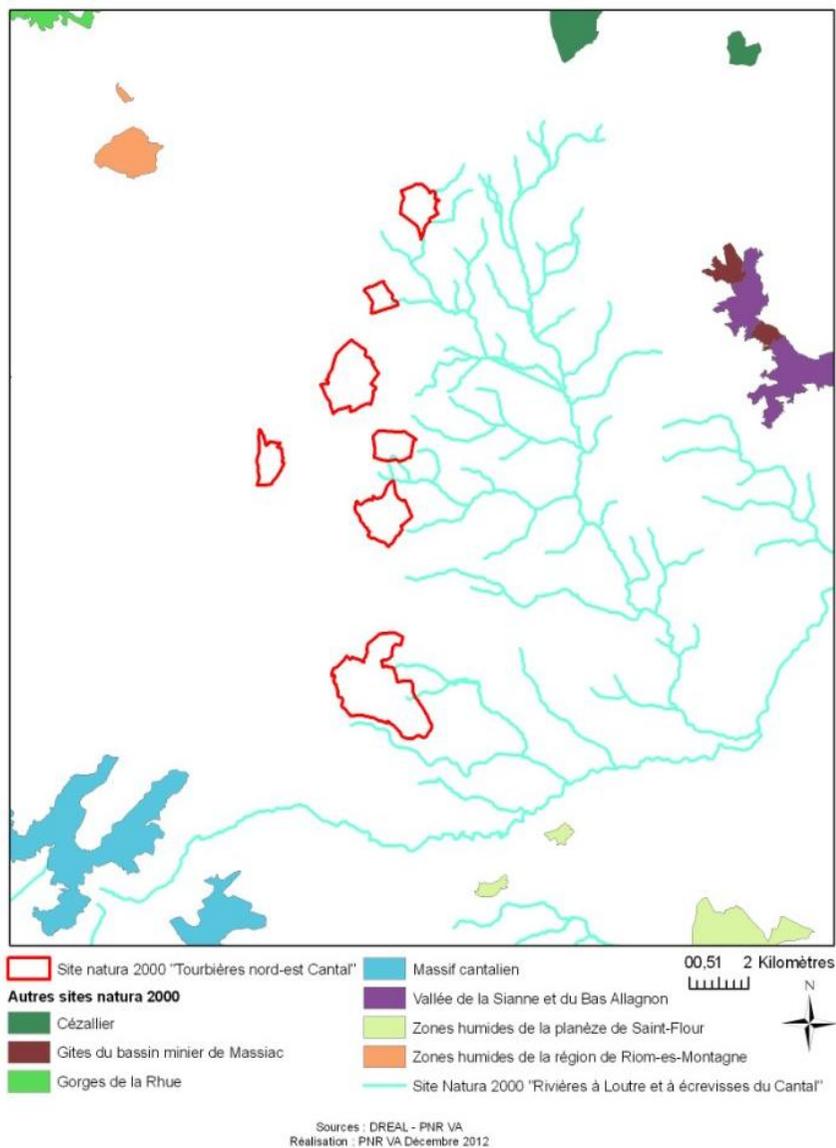


Illustration 5 : autres sites Natura 2000 en proximité

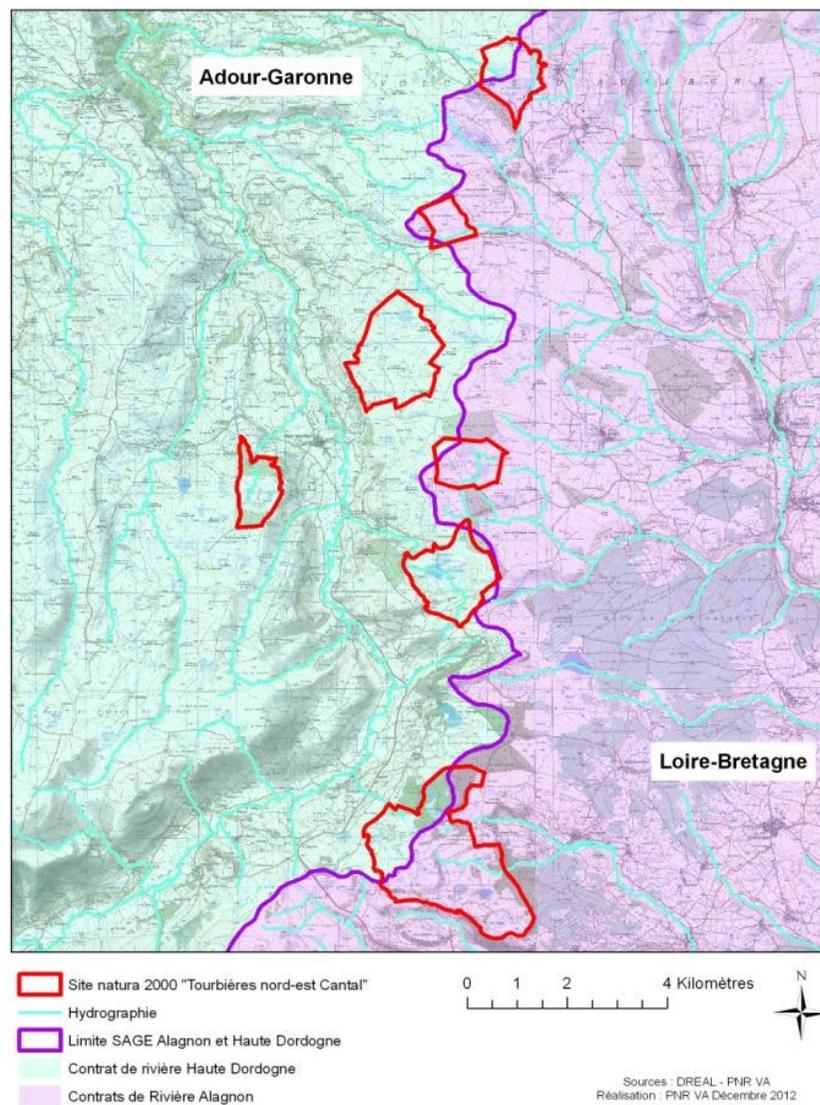


Illustration 6 : l'eau sur le territoire

3. Situation des propriétés foncières dans le site

Sur le site, différents types de propriété se retrouvent et se répartissent de la façon suivante : la propriété privée et sectionnale représente chacune près de 45 % de la surface du site. Le reste (un peu plus de 10 %) est constitué de propriété communale.

Les propriétaires privés sont nombreux à proximité des villages, les parcelles sont souvent de surface réduite : Rascoupet, Jolan. Elles peuvent alors être exploitées de façon intensive (apport de fumures et d'engrais minéraux), notamment les prairies de fauche. Les parcelles privées du secteur de Gromont-Boutifare, quant à elles, occupent une superficie importante et correspondent à une unité d'estive.

Les parcelles sectionnales concernent des pâtures d'estives et bien souvent les zones humides elles-mêmes. Elles sont exploitées par les agriculteurs des villages regroupés en association ou groupement (plateau de Chastel-Sur-Murat, tourbière des Quartiroux). Ces parcelles sont alors exploitées de façon extensive (utilisation réduite d'intrants, chargement voisin de 0,5 U.G.B/ha). Parfois, les biens de section ont été divisés en parcelles, chacune étant attribuée à un agriculteur de la section (village) concernée. Elles sont alors gérées comme des propriétés privées (Bassin versant de la Tourbière de Chandroux) et sont alors exploitées de façon plus intensive.

Sur la commune de Ségur-Les-Villas, les biens de sections constitués de zones humides (Frau de Vial, Tourbière du Jolan) ou de forêts (forêt de Montirargues, du Frau de Vial) ont été communalisés et sont gérés par la commune.

SYNTHESE

Le territoire du Cézallier Cantalien présente de multiples particularités, tant d'un point de vue naturel qu'humain.

Urbanisation et projets d'aménagement

Seuls les villages de Landeyrat, Vernols et Chavagnac sont implantés sur le plateau, les autres (Ségur les Villas, Saint-Saturnin, Chastel sur Murat et Dienne), sont localisés dans les vallées en périphérie.

Le faible nombre de population pose le problème des activités de service et d'accueil dans ces communes, d'autant que la population est bien souvent vieillissante. Seules les communes de Dienne et Saint-Saturnin ont une école en activité.

Aucune de ces sept communes ne dispose de document d'urbanisme. Cela confirme la faible pression foncière, les communes ne ressentent pas le besoin de se doter d'un document d'urbanisme.

Un mâât de mesure de la vitesse du vent est installé près du secteur de Gromont-Boutifare, un projet de parc éolien y a été envisagé mais semble abandonné à ce jour. Par ailleurs, le schéma régional éolien prévu aux articles L 222-1 et R 222-2 du code de l'environnement « définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel. Afin de respecter leur qualité paysagère, les paysages emblématiques de la région Auvergne dont le plateau du Cézallier ont été exclus des zones favorables. Dans le schéma régional, aucune des sept communes du site n'apparaît dans l'annexe 2 (liste des communes concernées par les zones favorables au développement de l'énergie éolienne).

De plus, en 2013, un projet de champ photovoltaïque sur la commune Ségur les Villas, au lieu-dit « Buron » actuellement utilisées dans le cadre d'estives, a vu le jour. La surface envisagée serait de plus de 25 ha pour une puissance théorique de 10 MWc ; proposée par la commune, propriétaire des parcelles, elle entraînerait la soustraction de ces terrains à la production agricole. De plus, au niveau milieux naturels, la présence de zones humides et de prairies d'altitudes constituent un enjeu à prendre en compte. Localisé entre 2 entités Natura 2000 du site (Gromont-Boutifare et le Jolan), ce dernier entraînerait également des travaux adjacents sur et hors site (desserte, raccordement...).

Un territoire à forte valeur écologique

Toutes les entités du site sont incluses (tout ou partie) dans une ZNIEFF. La tourbière du Jolan est classée Espace Naturel Sensible (ENS) du département du Cantal depuis 1998 sur une superficie de 69 ha, dans ce cadre, elle est dotée d'un plan de gestion adopté en 2009 qui est complémentaire du DOCOB. Une partie du plateau de Chastel/Murat (secteur sud-est sur 240 ha) est également classé ENS, pourvu d'un schéma directeur de gestion depuis 2007, un sentier de découverte des tourbières et des estives a été réalisé.

Un arrêté préfectoral de protection de Biotope en date du 3 octobre 1984 a été mis en place sur une partie de la tourbière de Rascoupet, il porte sur 34 parcelles pour une superficie de 11 ha environ ; il jouxte et limite l'extension de l'excavation liée à une exploitation d'une carrière de tourbe autorisée par arrêté préfectoral n° 2003-1114 di 23 juillet 2003 portant sur une superficie de 17,80 ha.

Un territoire en limite de partage des eaux

L'eau est un enjeu majeur sur le site de part sa position de tête de bassin, entre bassin Adour-Garonne et Loire-Bretagne. De la qualité et de la quantité d'eau dépendent fortement les milieux humides et espèces associées.

Un site au cœur d'un réseau de zones humides

Le site est également inséré dans un réseau de zones humides et tourbières à plus large échelle. Les sites Natura 2000 des zones humides de la région de Riom-es-Montagne, du Cézallier, des zones humides de la Planèze de Saint-Flour ne sont pas loin...et celui des rivières à Ecrevisses le longe voire l'intègre pour certains tronçons. Cette situation sera à prendre en compte pour une bonne gestion, cohérente du site.

B - Activités humaines et occupation du sol

Tableau 7 : activités humaines (sources : SMPNRVA, CBNMC, RGA 2010, DDT 15, ONF, Fédération de chasse du Cantal)

Activités humaines, occupation du sol	Code FSD des activités	Occupation du sol	Quantification	Qualification
Agriculture	102 : fauche 120 : fertilisation 140 : pâturage 900 : érosion 180 : brulage 810 : drainage 952 : eutrophisation	Pelouses, Prairies, prairies humides, zones humides	Plusieurs dizaines d'agriculteurs sur le site,	C'est l'activité prépondérante sur le site avec des exploitations locales, des utilisateurs du site en estive, des estives sectionnales. Les pâturages d'altitude ou estives occupent la majeure partie de cette zone. Sur les 7 communes concernées par le site Natura 2000, le nombre d'exploitation agricole chute (216 exploitations en 1988, 164 en 2000 et 132 en 2010). Dans le même temps la SAU reste assez stable (10909 ha en 1988, 13091 ha en 2000 et 10588 ha en 2010). L'orientation technico-économique des exploitations de ces 7 communes reste les bovins mixtes. La taille du cheptel est stable dans l'ensemble (12405 UGB en 1988, 11781 UGB en 2000 et 12066 UGB en 2010). Les superficies en terres labourables sont marginales et celles en cultures permanentes sont nulles. Ainsi quasiment 100 % de la SAU est en surface toujours en herbe.
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation forestière 163 : replantation forestière	Forêts, bois	1 gestionnaire 5 forêts concernées : Ségur les villas, Landeyrat, Laneyrat, Brujaleine et Collanges	Toutes les forêts dans le site natura 2000 ou le bordant relèvent du régime forestier et sont gérées par l'ONF. La forêt communale de Montirargues borde la tourbière du Jolan sur son versant est : cette dernière a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie en 2004. La tourbière de Rascoupet contourne une petite butte occupée par une forêt sectionale d'une quarantaine d'années (parcelle A 317). Le lac et la tourbière du Frau de Collanges sont entourés de plantations monospécifiques d'épicéas qui ont fait l'objet de coupe d'éclaircies ces dernières années. Le bassin versant de la tourbière du Frau de Vial est également occupé par une plantation d'épicéas et sapins, des bosquets de pins sylvestres occupent les buttes sèches formant des îlots dans la zone humide. Ces quatre forêts sectionales ou communales composées essentiellement de résineux doivent être dotées de plans d'aménagement forestier, seule la forêt de Rascoupet en est pourvue, les autres sont en cours de révision.
Urbanisation	502 : routes	Milieux anthropiques		Pas d'habitat permanent dans le site, seuls quelques burons sont utilisés pour une activité agricole. Par contre, les hameaux du Jolan et du Greil se trouvent à proximité du périmètre de la tourbière du Jolan et de celle de Rascoupet. Ces deux tourbières sont respectivement longées par la route départementale 9 et la route départementale 21 qui constituent une limite de ces entités. La tourbière de Quartiroux est limitée au Sud par la voie ferrée désaffectée Neussargues/Bort-les-Orgues utilisée en saison estivale pour le vélo-rail. Des pistes pastorales non revêtues desservent les estives des secteurs de Gromont-Boutifare, Chandroux, Frau de Vial et du plateau de Chastel/Murat.
Pêche	220 : pêche de loisirs			Sur le site, la pêche n'est pas une activité développée. Sur le plan d'eau du Jolan, quelques pêcheurs viennent parfois jeter la ligne. Elle est davantage pratiquée dans les cours d'eau du territoire dont certains traversent ou longent les tourbières. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de gestion piscicole des plans d'eau, cependant quelques poissons peu nombreux (réintroduits par les anadidés ou les hommes) sont présents et recueillis lors des vidanges. Si l'exploitation piscicole d'un plan d'eau est envisagée, il conviendra de vérifier la compatibilité avec les enjeux écologiques et éventuellement poser les règles de gestion adaptées aux enjeux écologiques de manière concertée avec les acteurs concernés (Fédération de Pêche, ...).
Cueillette	290 : autres activités pêche, chasse et cueillette			La cueillette concerne en particulier la gentiane arrachée manuellement sur les estives (tous les 25/30 ans) et les champignons dans les forêts du site.

Chasse	230 : chasse 850 : modification du fonctionnement hydrographique 853 : gestion des niveaux d'eau 952 : eutrophisation	Zones humides, tourbières, plans d'eau	Plusieurs sociétés de chasse : ACCA de Vernols, ACCA de Ségur les Villas...	La chasse est très présente sur le site, notamment de part la gestion des plans d'eau du Jolan (ACCA de Ségur les Villas), de Chandroux (ACCA de Vernols). La tourbière de Chandroux a été partiellement ennoyée par un plan d'eau attractif pour les oiseaux inféodés aux milieux aquatiques. Sur le plateau de Chastel sur Murat des aménagements destinés à attirer l'avifaune aquatique ont été réalisés dans les années 1970/1980 par les associations de chasse agréées locales (ACCA) : plan d'eau de Champagnac, des Fraux de Collanges, de Brujaleine.
Tourisme et Loisirs / activités de nature	501 : sentiers, chemins et pistes cyclables 690 : autres loisirs et activités de tourisme	Tous		Le tourisme, malgré des potentialités de tourisme vert, de tourisme à la campagne, reste peu développé dans le secteur. L'office de tourisme intercommunal du Cézallier et celui du Pays de Murat œuvrent sur le secteur. Les communes du site n'ont pas de politique touristique affirmée. Elles ne disposent pas d'hébergements hôteliers, à l'exception de Marcenat (proximité du site). Actuellement les activités touristiques n'ont a priori pas de répercussions sensibles sur les Tourbières du secteur.
Extraction tourbe	310 - 312 : extraction de tourbe 440 : entreposage de matériaux	Tourbières, zones humides	1 exploitation en activité sur Greil-Rascoupet et une autre en proximité du site Natura 2000 (Couderc)	Jusqu'aux années 1960, la plupart des Tourbières du secteur étaient exploitées pour la fourniture familiale de Tourbe. Dans ces secteurs peu boisés, les briques de tourbe extraite servaient de combustible après séchage. Il en résulte, aujourd'hui encore bien visibles, à la surface des tourbières, des fosses de tourbage, de formes géométriques carrées ou rectangulaires (tourbière de Rascoupet et de la montagne de Courbine, mise en défens pour la sécurité des animaux). Cette pratique traditionnelle rajeunissait la tourbière : les fosses les plus récentes ou les plus profondes à bords verticaux sont d'abord occupées par de l'eau libre dont le niveau fluctue légèrement en fonction de la saison. Les premières plantes à apparaître sont les myriophiles et utriculaires bientôt accompagnées par les Mousses et plus particulièrement les Sphaignes qui colonisent à partir du pourtour de la fosse. D'autres plantes apparaissent ensuite : Carex rostrata, Eriophorum vaginatum mais aussi Drosera rotundifolia, Andromeda polifolia ... L'exploitation industrielle de tourbe, destructrice des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, est incompatible avec les objectifs de gestion et de préservation d'un site Natura 2000. Il conviendra de suivre l'évolution du site de Greil-Rascoupet, et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles atteintes aux tourbières dans le site. D'autant plus, que l'exploitant actuel de la tourbière de Rascoupet a exprimé des vellétés d'extension de l'activité à d'autres secteurs. L'extension du site devra faire l'objet d'un dossier ICPE comprenant une évaluation des incidences dans laquelle l'exploitant devra prouver qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les habitats et espèces.

SYNTHESE

Le secteur correspond à un plateau d'altitude mais aux conditions climatiques relativement difficiles et occupé par de grands espaces agricoles utilisés le plus souvent en estives.

1. L'agriculture

Les estives sont pâturées de fin mai à octobre par des bovins. Les troupeaux transhumants sont essentiellement constitués de vaches allaitantes accompagnées de leur veau, de race Salers, Aubrac ou Charolaise. Des troupeaux de génisses sont également présents. Quelques chevaux occupent ces espaces pendant l'automne et l'hiver, se nourrissant des refus. Les troupeaux proviennent des fermes voisines, mais aussi d'exploitations agricoles plus lointaines (bassin d'Aurillac, Châtaigneraie, Aveyron).

La plupart des biens de section sont également exploités par des pâtures d'estives, ils sont gérés de façon collective. Les agriculteurs se regroupent en associations d'estives, les troupeaux sont alors constitués d'animaux provenant des exploitations concernées. C'est le cas pour une partie du plateau de Chastel-sur-Murat.

Globalement, sur les estives, la fertilisation est inexistante, le chargement est souvent inférieur à 1 UGB/ha/an. Ce type de gestion pastorale est à encourager, il est le garant de la diversité biologique des pâtures et participe à l'entretien de paysages ouverts contribuant à leur attractivité. Le site englobe également (bassin versant des tourbières de Rascoupet et du Jolan) quelques parcelles proches des sièges d'exploitation utilisées comme pâture de proximité, où les animaux paissent 2 à 3 fois par an, ou prairies de fauche.

Quant aux zones humides elles-mêmes, certaines sont partiellement voire totalement utilisées pour la pâture, d'autres sont mises en défens pour éviter l'enlèvement des animaux dans les zones de tremblants et anciennes fosses de tourbage. La gestion pastorale d'une tourbière nécessite une réflexion préalable intégrant l'ensemble des facteurs écologiques du site. Un constat sur le site : les Cariçaies à *Carex vesicaria*, qui occupent des petites dépressions à la surface du plateau, et constituent un habitat d'espèces du *Luronium natans* (espèce d'intérêt communautaire) semblent d'autant plus favorables à l'espèce lorsqu'elles sont pâturées voire légèrement « piétinées ».

Sur le site, les espaces agricoles en déprise (permettant le développement des landes) représentent une surface réduite, seules quelques parcelles en zone humide autrefois fauchées pourraient être exploitées à nouveau avec des pratiques traditionnelles (fauche tardive et engins adaptés).

A proximité des hameaux (le Jolan, le Greil), quelques parcelles du bassin versant des tourbières du Jolan et de Rascoupet sont utilisées en prairies de fauche. Destinées à constituer les stocks de fourrage pour un hiver très long à ces altitudes, elles sont souvent exploitées de façon plus intensive avec apport de lisier, fumier et/ou d'engrais minéraux dont une partie risque d'être lessivée vers les tourbières. Ces parcelles, de bas-fond au sol suffisamment humide, sont épargnées par la sécheresse et permettent une deuxième coupe (regain).

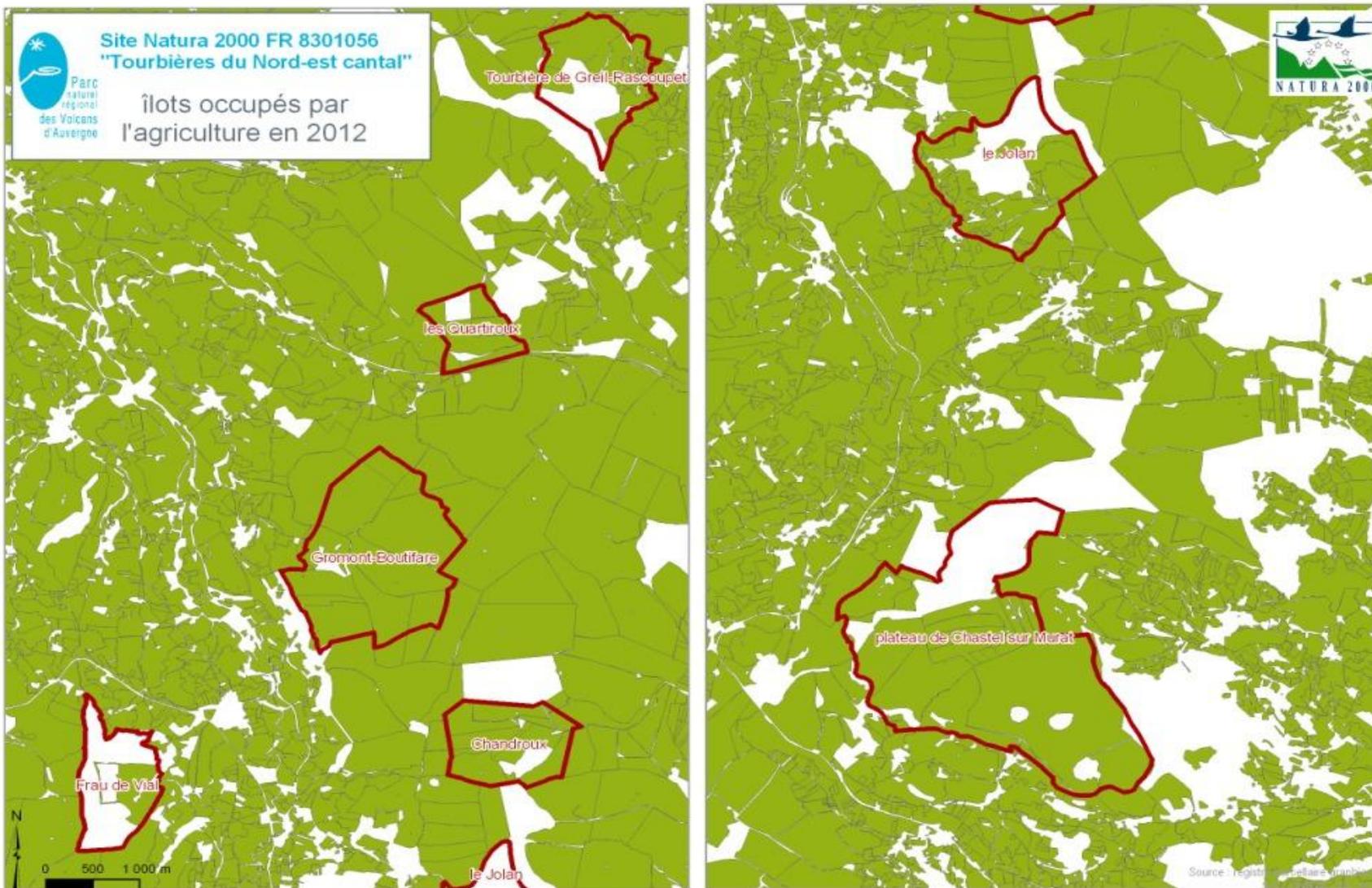
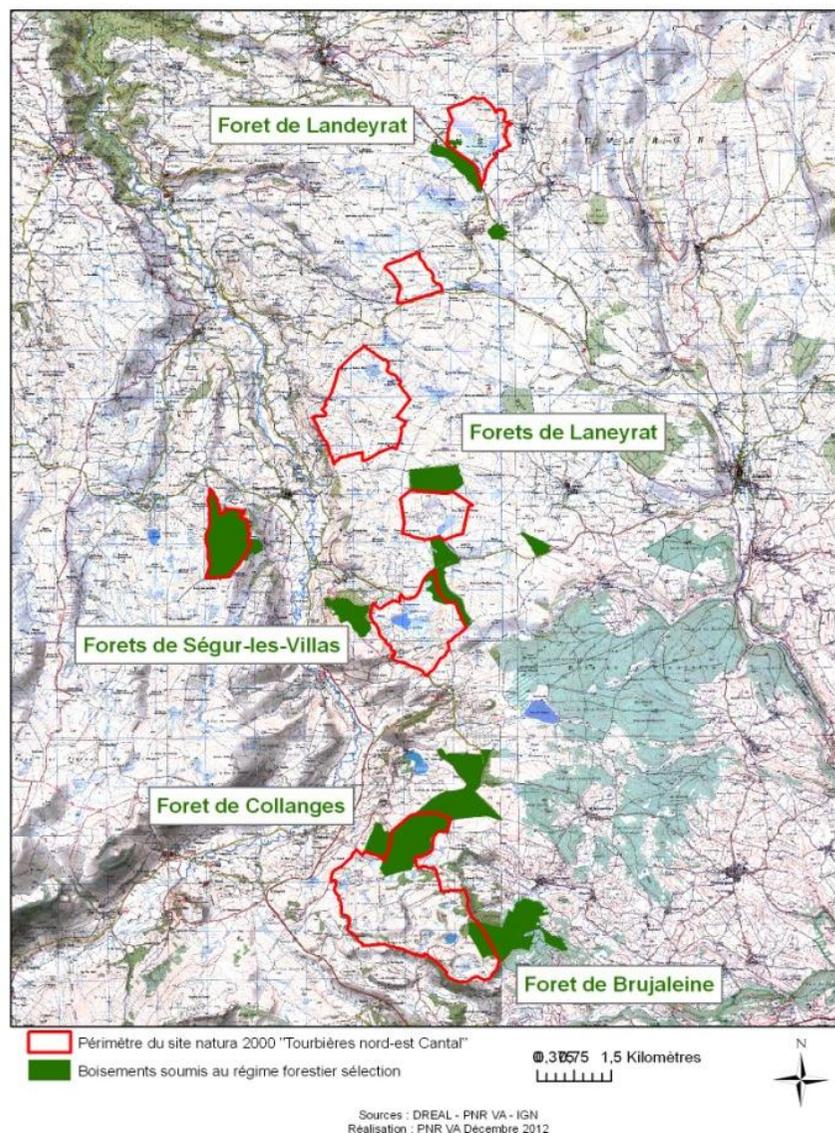


Illustration 7 : localisation des îlots agricoles sur le site

2. Forêt et activités sylvicoles

Illustration 8 : localisation des forêts concernées par le site Natura 2000



La forêt de Landeyrat – Constituée à l'origine par des semis de pins sylvestres, elle est plantée à partir de 1945 avec des sapins et des épicéas (transformation par substitution d'essences). Des semis de pin sylvestres ont été réalisés en 2004 (400 plants) sur 0.3 ha. Il est important de noter que dans le secteur, les épicéas connaissent un phénomène de dépérissement dû au Fomes (*Heterobasidion annosum*, champignon racinaire capable de provoquer d'importantes pourritures du bois de cœur surtout chez les épicéas). Le plan d'aménagement (2009-2038) intègre l'enjeu lié au site Natura 2000 et préconise l'exploitation des bois « par l'intérieur de la forêt et sortie vers la route ». Un chemin de desserte est déjà existant au cœur de la parcelle concernée et ne touche pas de zones humides ou tourbeuses. Les prélèvements sur cette parcelle forestière de 2,52 ha sont limités (130 à 180 m³) et envisagés tous les dix ans à partir de 2018. Toutefois, la prochaine coupe devrait intervenir en 2015 ou 2016. Des dispositions particulières en faveur du maintien de la biodiversité sont consignées dans ce plan de gestion et notamment la « protection des zones humides asylvatiques ». L'objectif affiché dans le plan de gestion de la forêt est d'aller vers un mélange de sapin, mélèze, érable et pin sylvestres.

Les forêts du Frau de Collanges – Essentiellement constituées en plein et bandes d'épicéas, des éclaircies y sont effectuées au pas de temps d'une dizaine d'années. Les préconisations du type de celle de la forêt de Rascoupet devraient apparaître dans le plan d'aménagement pour la prise en compte de la proximité immédiate des zones humides du secteur.

La forêt de Montirargues – Elle s'étend sur trente hectares environ sur la bordure Est de la tourbière du Jolan. Installée en 1971, elle est essentiellement constituée d'épicéas (98 %) et de sapins pectinés. Elle a fait l'objet d'une première éclaircie en 2004. L'opération devrait être renouvelée prochainement (2015). Sur ce point, l'exploitation des épicéas en bordure immédiate de tourbière est un enjeu par rapport au site Natura 2000. En effet, ces secteurs humides ne peuvent faire l'objet d'une exploitation classique sans impact sur le milieu. Ainsi, des travaux spécifiques type debardage à cheval ou par câble pourraient être envisagés. Une reconstitution par des pins sylvestres a été réalisée sur la partie Est du site du Jolan. Entre le Jolan et la tourbière de Chandroux, une parcelle a été reconstituée par des feuillus, mais sans grand succès.

La forêt du Frau de Vial – D'une superficie de 35 ha, installée en 1971, elle est essentiellement constituée d'Épicéas (90 %) et de sapins (10 %), elle est desservie par une route et une piste qui bordent les zones humides. La piste bordant les zones humides au sud du site va être restaurée (empierrage). A priori les travaux ne devraient pas impacter directement les zones humides adjacentes. Des coupes d'amélioration sont prévues sur les parcelles forestières n°2 en 2015, n° 7 en 2016 et n°15 en 2017. Les rotations sont prévues sur des pas de temps de 10 ans.

Sur les forêts communales de Ségur-les-Villas, les essences objectifs sont l'épicéa (50%), le sapin (20%), le pin sylvestre (20%), et en essence d'accompagnement le hêtre et le mélèze. Si les dépérissements ne sont

pas notables sur le secteur (pas de Fomes), la pression par le gibier est par contre relativement importante. De manière générale aucune coupe rase n'est prévue sur la période du document d'objectifs. Aucun boisement complémentaire de zone ouverte n'est envisagé actuellement, compte tenu des importants efforts de reconstitution déjà effectués et de l'échec de tentatives précédentes. Ces zones se boiseront peut être à long terme par accrues naturels. Sur les secteurs classés en « zones à vocation non forestière ou susceptibles de se boiser à long terme » aucune intervention n'est prévue.

Le document de planification forestière sur les forêts communales de Ségur les Villas précise bien la présence du site Natura 2000 et note « les zones écologiquement remarquables dans le cadre de Natura 2000 et des ZNIFFF sont clairement identifiées sur le terrain (incluses dans le type de peuplement 4 : zones à vocation non forestière ou susceptibles de se boiser à long terme). Les zones en sylviculture peuvent être exploitées en évitant toutes les zones humides et les ruisseaux à écrevisses. Une attention particulière sera apportée lors des exploitations pour bien préciser les périmètres à éviter ».

3. Le Tourisme

Randonnée

Les paysages ouverts et les grands espaces du Cézallier Cantalien constituent un site privilégié pour la randonnée sous toutes ses formes. Les circuits de randonnée pédestre permettent de découvrir le territoire. Le tour du Cézallier ou circuit des vaches rouges, propose une boucle autour du massif du Cézallier. Il longe la tourbière de Rascoupet. Des sentiers de petite randonnée sont mis en place à partir des communes de Landeyrat, Ségur les Villas et Chastel sur Murat.

Des sentiers de découverte avec panneaux explicatifs ont été mis en place par la commune de Ségur les Villas pour la découverte des tourbières du Jolan et du Frau de Vial ainsi que par la commune de Chastel sur Murat pour la découverte des estives et zones humides du plateau éponyme. Une piste a été créée à partir du hameau de Lapsou, elle permet la desserte des estives sectionales. Un sentier de randonnée balisé jusqu'à la tourbière de Brujaleine permet la découverte du site à partir de Chastel-sur-Murat via Lapsou et prolonge un circuit de petite randonnée de 2 heures au départ de Murat. Un circuit VTT, inscrit au PDIPR, d'une longueur de 22 km traverse le site en empruntant la piste pastorale.

L'office de Tourisme et la Communauté de Commune du Cézallier ont par ailleurs engagé un travail sur la mise en place de bornes interactives permettant, sur tous les sentiers, d'avoir le circuit, des photos et des informations audio de présentation des sites. Le Jolan et le Frau de Vial sont concernés.

Autre façon originale de découvrir le secteur, le vélorail qui emprunte la voie ferrée désaffectée Neussargues – Bort les Orgues. Cette dernière longe la tourbière des Quartiroux. 10 000 à 15 000 personnes utilisent ce moyen de découverte chaque année à partir de la gare de Landeyrat.

Ce secteur offre aussi de nombreuses possibilités pour la randonnée équestre et à vélo tout-terrain (V.T.T.).

4. Chasse

Sur le secteur, la chasse est pratiquée de la façon suivante :

- chasse au chien courant du lièvre ;
- chasse en battue avec quota d'animaux et plan de chasse pour le cerf et le chevreuil bien présents dans les secteurs boisés;
- chasse au chien d'arrêt dans les zones humides et Tourbières (limicoles de type bécassine essentiellement) ;
- chasse aux canards en bordure des plans d'eau.

Les plans d'eau (Champagnac, Frau de Collanges, Jolan, Chandroux) ont été créés à l'initiative des chasseurs et associations communales de chasse qui les gèrent. Des digues ont permis l'envahissement de tout ou partie de tourbière par des plans d'eau destinés à attirer et fixer les anatidés dont certains sont élevés et nourris sur place par les chasseurs. Réalisés dans les années 1970 / 1980, ces aménagements sont dotés de dispositifs de vidange et de réglage des niveaux d'eau (Jolan, Chandroux). L'ouverture d'un canal périphérique et d'un canal radial ont également été réalisés sur la tourbière de Brujaleine.

Depuis leur création, ces plans d'eau souvent envahis par la végétation hygrophile (potamot et myriophile notamment) font l'objet de vidanges périodiques plus ou moins espacées dans le temps (5 à 10 ans) sur des périodes parfois prolongées (1 an voir plus). Ces vidanges sont encadrées par les dispositions de la loi sur l'eau et sont soumises à déclaration. Il faut d'ailleurs noter que les pratiques d'élevage et de nourrissage des anatidés sur les plans d'eau contribuent à l'eutrophisation et donc à la nécessité (d'un point de vue cynégétique) de réaliser des assecs. Laisser la recolonisation du plan d'eau de manière naturelle pourrait également être intéressant d'un point de vue écologique.

Le Lac du Jolan a été vidangé à l'automne 2012 jusqu'au mois de mars 2013. Certaines dispositions particulières ont été mises en œuvre : ainsi la buse qui fait communiquer la tourbière au nord et le plan d'eau a été bouchée. De plus, un suivi piézométrique a été effectué sur une année (en débutant lors de la mise en assec) afin d'appréhender les variations de niveau d'eau dans la tourbière voisine du plan d'eau.

Le plan d'eau de la tourbière de Chandroux a également connu des assecs, non volontaires, en 2011 et 2012, dû à une défection du dispositif de vidange.

Ces variations artificielles de niveau ont des répercussions sur les zones humides qui peuvent être préjudiciables pour les espèces et habitats. Le premier DOCOB avait sur ce point intégrer des préconisations générales qui semblent aujourd'hui à revoir. A l'heure actuelle, une lacune de connaissance sur ces conséquences est à déplorer. C'est d'ailleurs ce qui a motivé la mise en place d'un suivi piézométrique du Jolan lors de l'assec de 2012. De plus, l'efficacité de ces pratiques d'assecs sur la problématique d'envahissement (notamment par les potamots) reste à démontrer. A l'avenir, il conviendra si possible d'éviter ces activités. Les sites en question présentent un intérêt écologique majeur, et il convient de ne pas les dégrader au profit d'un intérêt seulement cynégétique.

5. L'extraction de Tourbe

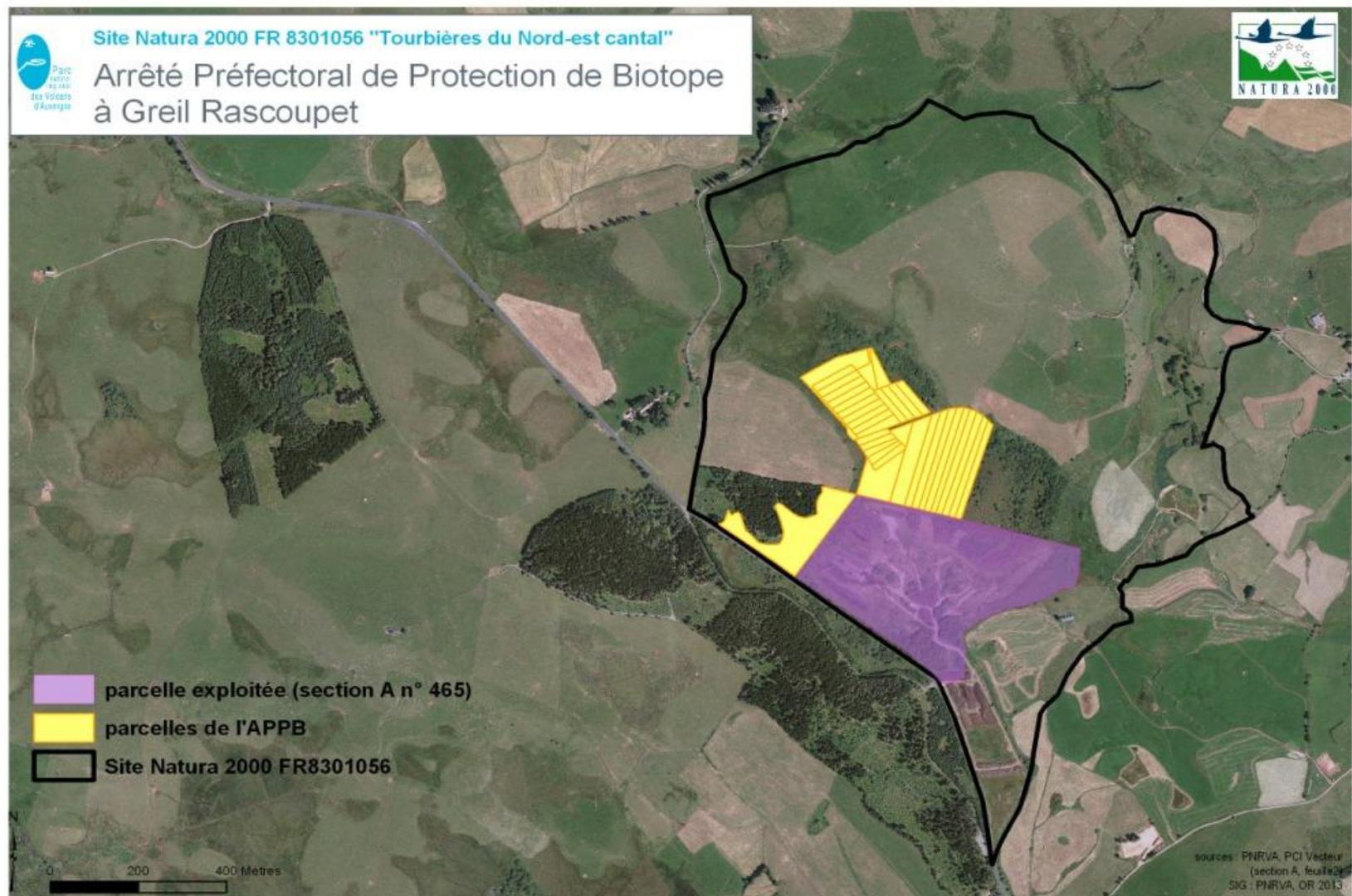


Illustration 9 : localisation de l'exploitation de tourbe

La Tourbière de Rascoupet est en partie exploitée de façon industrielle. L'autre partie de la tourbière est préservée dans le cadre d'un Arrêté de Protection de Biotope depuis 1984. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 23 Juillet 2003 autorise la SARL Tourbes et Terreaux d'Auvergne à exploiter la tourbière pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2023). L'autorisation porte sur les parcelles A 465 et A462 représentant une surface de 17.80 ha. L'extraction de tourbe est limitée à la parcelle 465, la parcelle 462 étant réservée au stockage et ressuyage de la tourbe sous forme d'andains de 3 m de hauteur.

Ce complexe tourbeux de Rascoupet occupe une situation géomorphologique particulière, en ensellement sur deux bassins versants majeurs (Adour-Garonne et Loire-Bretagne). Il constitue l'élément le plus élevé altitudinalement d'un ensemble de complexes tourbeux étagés entre les altitudes 1140 m et 1090 m, mis en place sur le flanc sud-ouest de la montagne de Rocherousse (1394 m). Il surplombe de 35 m le complexe du Couderc (lui aussi exploité) auquel succèdent les zones tourbeuses des Cartairoux et des Moutissous.

La tourbière s'est mise en place au sein de la formation volcanique des basaltes des plateaux. En de nombreux points, la coulée supérieure de basalte (ankaramite) affleure sous forme de moles rocheux observables notamment dans la partie nord-ouest de l'exploitation.

L'existence d'un verrou orienté nord-ouest / sud-est a permis l'individualisation d'une dépression à la paléo-topographie irrégulière. Cette dépression occupe une situation d'ensellement qui explique la multiplicité des exutoires collectés au Nord-Ouest par le réseau hydrographique du ruisseau de la Bastide (bassin Adour-Garonne) et au sud-est par celui des Ondes (bassin Loire Bretagne). Cette disposition montre la complexité du fonctionnement hydrologique de la tourbière. Le substratum du complexe tourbeux semble constitué d'une couche d'argile grisâtre d'environ 0.20 m d'épaisseur qui surmonte un sable argileux dont l'épaisseur dépasserait 1.5 m.

Le bassin versant topographique est estimé à 35 ha. Le complexe tourbeux, lui couvre environ 51 ha et présente un dénivelé de 15 mètres entre amont et aval (BRGM 2003).

Pour permettre l'exploitation, un drainage a été réalisé notamment par l'aménagement de l'exutoire principal, affluent rive droite du ruisseau des Ondes, par dégagement d'une barre rocheuse. L'exploitation de tourbe a été réalisée par le prélèvement de la totalité de l'horizon tourbeux à la pelle mécanique avec développement d'un front de taille progressant à l'intérieur du complexe tourbeux sur toute sa largeur, pour aboutir à l'exposition du substratum. La hauteur du front de taille peut atteindre 3 m. Le prélèvement effectué est, au total, inférieur au 1/5 de la totalité du complexe tourbeux. Il a été réalisé dans la partie la plus aval du complexe, correspondant au dépôt organique maximal. La configuration ultime de l'exploitation caractérisée par un front de taille à multiples digitations augmente le linéaire du front de taille, qui peut être estimé à 900 ml et, par conséquent l'effet drainant sur l'horizon tourbeux.

Le pH de l'eau des sites en amont de la tourbière est légèrement plus élevé qu'au niveau des exutoires. Contre toute attente, le pH est légèrement basique au cœur de la tourbière. Cette observation amène à penser qu'il existe aussi une alimentation par un aquifère souterrain, en plus de l'alimentation par le ru issu du front de taille de la tourbière. Cette hypothèse est corroborée par la conductivité élevée sur le site (BRGM 2003).

L'article 5 de l'arrêté d'autorisation d'exploitation stipule la conduite de l'exploitation et intègre les préconisations du Document d'Objectifs du site réalisé en 2000.

« La production est limitée à 50000 mètres cubes par an (soit environ 10000 tonnes de tourbe à 50% d'humidité). La société SARL TOURBES et TERREAUX d'Auvergne devra fournir dans un délai qui ne pourra pas excéder six mois, un plan donnant l'emplacement sur la carrière de piézomètres destinés à suivre l'influence de cette dernière sur le reste de la tourbière et en particulier sur la partie concernée par l'arrêté préfectoral de biotope. Ce plan est accompagné d'un document justifiant la position des piézomètres et le type et la fréquence des relevés à effectuer. L'autosurveillance ainsi mise en place, pourra faire l'objet d'une analyse par un organisme indépendant compétent. Si le suivi prévu ci-dessus, démontrait une influence, les distances de protection précisées par le présent arrêté et qui doivent être respectées par rapport aux limites de l'extraction définies à l'article 2, seront étendues.

L'exploitation est conduite de façon à laisser en place une épaisseur minimale de tourbe de 0.70 mètre sur les surfaces décapées et non exploitées à ce jour. La couche argileuse tapissant le fond de la carrière au niveau des parcelles déjà exploitées, ne doit être touchée. D'une manière aléatoire, des îlots de tourbe sont laissés en place. Leur contour est irrégulier et sinueux et a une pente de 15°. »

Concernant la remise en l'état du site après exploitation, l'arrêté stipule dans l'article 6 :

« La remise en état est effectuée au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction. Il en est ainsi de tous les talus, de l'aspect définitif des îlots et des éventuelles digues intermédiaires nécessaires. En fin d'exploitation tous les drains sont détruits et une ou plusieurs retenue(s) d'eau d'une hauteur ne dépassant pas 1 mètre est (sont) créée(s) sur la parcelle cadastrée section A numéro 465. Quelle que soit la topographie du fond de la tourbière, tous les terrains doivent être inondés.

*D'une manière générale, toutes les dispositions sont prises pour faciliter la recolonisation par une végétation spécifique aux tourbières.
En fin d'exploitation la remise en état, telle que décrite ci-avant, est achevée.
La remise en état devra être terminée six mois après l'arrêt définitif de l'exploitation et en tout état de cause avant l'échéance de la présente autorisation. »*

A l'heure actuelle, l'extraction est terminée. Des stocks de tourbe sont encore présents sur le site, en attente d'être vendus (a priori jusqu'en 2017). Même si l'exploitant n'est tenu qu'à la remise en état avant 2023, il serait intéressant de commencer d'ores et déjà le processus. Lors de sa visite en 2012, l'inspecteur des installations classées signalait l'absence de suivi de l'exploitation (absence de plan actualisé) et de contrôles périodiques (notamment pour les piézomètres).

L'un des enjeux importants est ici d'accompagner la remise en état du site et proposer d'activer la fin d'exploitation anticipée. La réalisation d'un suivi permettant d'orienter la gestion pour retrouver des habitats et espèces d'intérêt communautaire à court, moyen et long terme est à réfléchir.

PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

A- données abiotiques générales

Tableau 8 : données abiotiques générales (sources : BRGM, SMPNRVA, Météo France)

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	Terrains magmatiques	Le Cézallier est un vaste plateau volcanique, de nature essentiellement basaltique. La transition avec le Sancy au Nord est masquée par l'ensemble volcanique du Pavin et la transition avec les planèzes du Cantal au Sud est progressive et marquée par le prolongement de la faille active de la Margeride qui limite vers le Nord le graben de Saint Flour - Neussargues. Il s'agit pour l'essentiel d'un empilement de coulées associées à des cônes de scories et des ensembles phréatomagmatiques (maars et diatrèmes). Il s'y ajoute un ensemble d'intrusions trachyphonolitiques.
Hydrologie	Un réseau hydrographique peu développé dans le site même. Présence de plusieurs plans d'eau.	En tête de bassin, sur la ligne de partage des eaux entre bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Enjeu eau important pour les habitats et espèces.
Climat	1 grand type de climat	Climat montagnard sous influence atlantique. Précipitations importantes (environ 1300 mm/an), températures basses (moyenne annuelle d'environ 8°C), vents violents. Enneigement avec accumulation locale de neige.
Pédologie	Absence de données	
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> - Altitude maximale : 1080 m - Altitude minimale : 1280 m 	Plateau d'altitude compris entre 1080 (Quartiroux) et 1280 m (plateau de Chastel-sur-Murat) environ d'altitude. Il constitue une jonction entre le complexe des Monts-Dore, le Cézallier Puy-Dômois et le Cantal.
Hydrographie	2 grands bassins versants : Loire-Bretagne et Adour-Garonne	La partie est du site concerne le bassin versant Loire-Bretagne, la partie ouest le bassin versant Adour-Garonne.

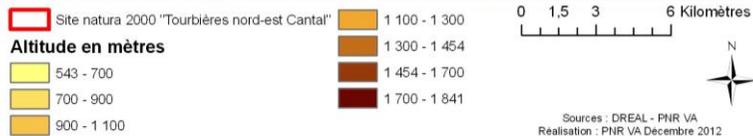
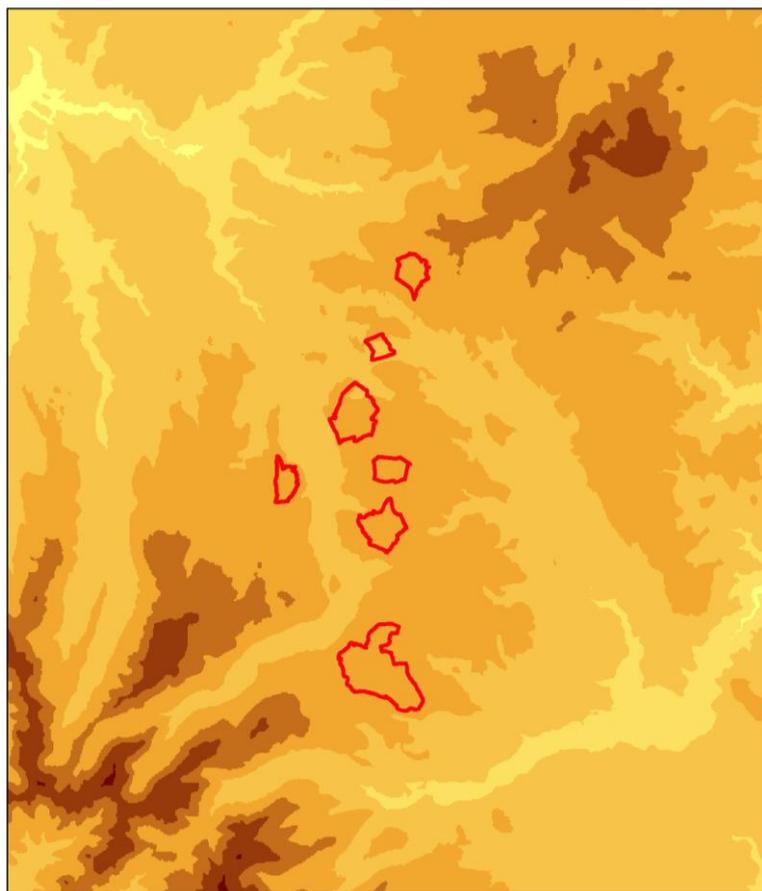


Illustration 10 : carte du relief

SYNTHESE

Les cours d'eau du plateau du Cézallier Cantalien coulent dans deux directions. Vers l'ouest, ces cours d'eau font partie du bassin versant de la Dordogne et sont donc sous l'autorité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; ou vers l'est, ceux-ci appartiennent au bassin versant de l'Allier et sont donc sous l'autorité de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les tourbières et zones humides du site Natura 2000 sont en tête de bassin versant de part et d'autre de la limite des territoires des deux Agences de l'eau.

Les conditions abiotiques (climat montagnard, terrain volcanique...) ont permis l'apparition des multiples zones humides et tourbières le long de la ligne de partage des eaux.

Le plateau du Cézallier Cantalien constitue une passerelle entre le Cézallier Puy Dômois et le Massif Cantalien.

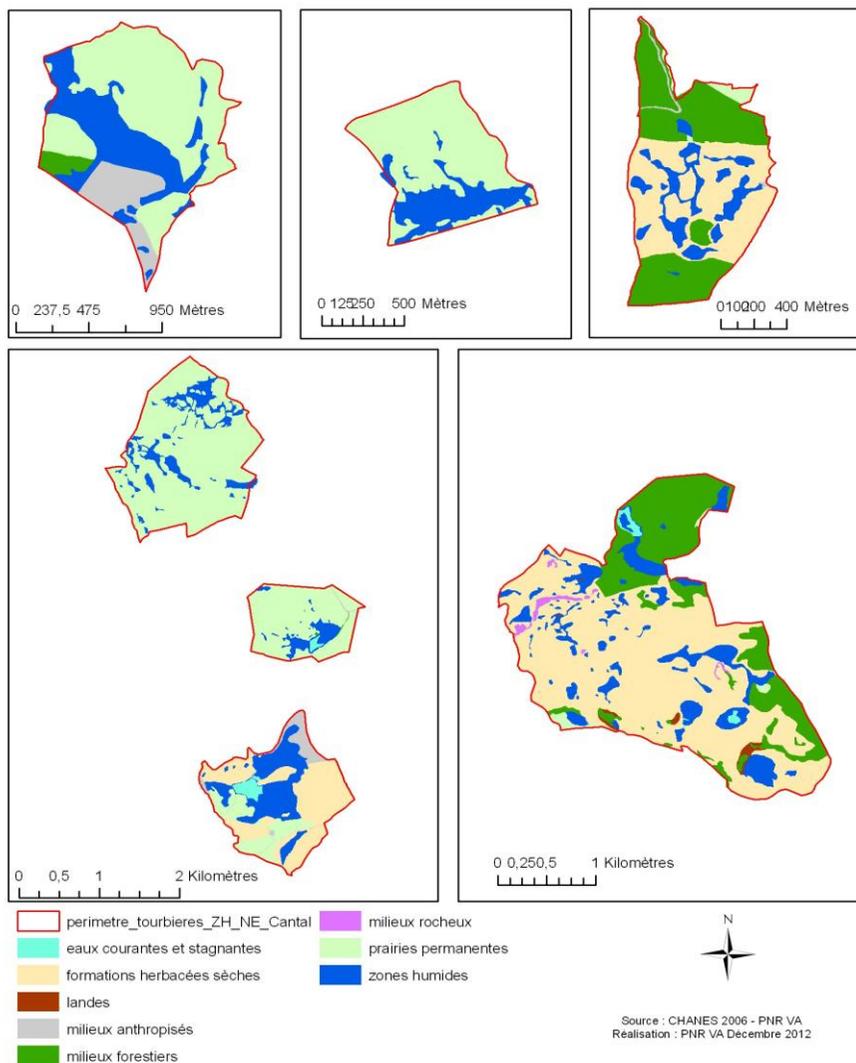
B- Grands milieux et enjeux identifiés

Tableau 9 : grands milieux naturels (sources : CHANES 2006, SMPNRVA)

Grands milieux	Surface en ha dans le site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Prairies permanentes	1023 ha 67 %	Des prairies d'altitudes et des prairies de proximité avec des gestions différentes	6230, 6520	<i>Gentiane jaune, Arnica des montagnes</i>	Poursuite du pastoralisme et des pratiques agricoles compatibles et favorables aux habitats. Menaces liées à l'intensification des pratiques agricoles et l'abandon du pâturage
Milieux humides	260 ha 17 %	Situation variable en termes d'habitats et d'utilisation	6410, 6430, 7110, 7120, 7140	<i>Luronium natans, Euphydryas aurinia, Leucorrhina pectoralis, Lycanea helle, Lutra lutra, Triturus cristatus, Bombina variegata</i>	Activité agricole extensive, compatible Menaces : surpâturage, piétinement, captages, drainage, carrières, exploitation tourbe.
Milieux forestiers	199 ha 13 %	Essentiellement des pessières			Plantations récentes et monospécifiques <i>Epicea, Douglas...</i> coupes sur de grandes surfaces à maturité Plan de gestion prenant en compte la proximité des zones humides
Landes hautes	4.48 ha 0.30 %		4030		Pâturage extensif compatible Menaces : écobuage, abandon de pâturage – évolution vers les milieux forestiers
Eau libre	12,65 ha 0,83 %	Issu d'aménagements sur les tourbières (Jolan, chandroux, plateau de Chastel sur Murat)		<i>Luronium natans, Leucorrhina pectoralis, Bombina variegata, Triturus cristatus, Lutra lutra</i>	Gestion des niveaux d'eau Menaces : vidanges, assecs, eutrophisation liée à la fertilisation sur les bassins versants
Milieux rocheux	5,7 ha 0,4 %	Disséminé dans les estives			Pas de gestion sur ces milieux, pas de menaces
Milieux anthropisés (routes, bâtiments, carrières)	23.5 ha 1.5 %				Remise en état des carrières de tourbe

Site Natura 2000 "Tourbières du nord-est Cantal" Localisation des grands milieux

Illustration 11 : localisation des grands milieux sur le site



SYNTHESE

Sur le site, ce sont principalement les milieux herbacés (milieux agro-pastoraux) qui constituent la matrice paysagère.

Les zones humides viennent s'y insérer, couvrant plus ou moins de surface en fonction des entités (zones humides éparées sur le plateau de Chastel sur Murat, Gromont Boutaifare) ou présence importante (Jolan, quartiroux, Greil-Rascoupet).

La forêt est principalement présente sur le plateau de Chastel sur Murat et le Frau de Vial en proximité de zones humides et tourbières.

Les milieux rocheux sont présents sur le plateau de Chastel sur Murat. Les surfaces en eaux libres sont présentes sur le Jolan, Chandroux et le plateau de Chastel sur Murat.

L'exploitation de tourbe, quant à elle, occupe une surface non négligeable sur Greil-Rascoupet.

C- Habitats naturels et espèces présents sur le site

1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : CHANES 2006)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Code et libellé Corine Biotope	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Description sommaire
Conservation prioritaire					
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1	51,1 Tourbières hautes actives, stade jeune	6,216 0,41 %	31ha 2 %	Sont représentatives du site. Avec les tourbières de transition, elles constituent le principal intérêt du site. Quelques complexes tourbeux sont tout à fait remarquables, notamment la tourbière du Jolan. Les tourbières hautes peuvent être jeunes : on observe alors la différenciation de buttes de sphaignes au sein d'un autre habitat (tourbières de transition, prés humides à <i>Jonc acutiflore</i>) ; elles peuvent être mûres : les buttes de sphaignes sont nombreuses et recouvrent une grande partie de la surface. Des espèces à statut de protection peuvent être présentes sur ces buttes de sphaignes telles que <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Andromeda polifolia</i> , <i>Vaccinium microcarpum</i> Les tourbières hautes plus ou moins asséchées occupent rarement de grandes surfaces dans des petites dépressions humides. Les secteurs du Frau de Vial et du plateau de Chastel-sur-Murat en montrent de beaux exemples. Ces tourbières sont beaucoup moins riches en espèces floristiques, elles sont dominées par la <i>Callune</i> et les <i>Airelles</i> .
		51,1 Tourbières hautes actives matures	17,53 1,15 %		
		51,1 Tourbières hautes actives, stade final	7,314 0,48 %		
Conservation d'intérêt communautaire					
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	4030.13	31,226 - Landes acidiphiles montagnardes	24.14 ha 1,58 %		Ces landes sont constituées de végétation basse composée principalement de <i>Callune</i> avec absence de strate arbustive et arborée. Fortement dominées par la <i>callune</i> , le cortège floristique est assez pauvre, elles occupent des surfaces planes à convexes et se rencontrent essentiellement sur les plateaux de Vial.
Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central	6210.36	34,34 - Pelouses subatlantiques xériques	0,47 ha 0,03 %		Ce type de pelouse rase se développe sur les versants exposés au Sud à pente faible à moyenne. Elle est dominée par une <i>Fétuque ovine</i> et la <i>Kolerie</i> à crêtes. Peu représentatives du site, ces pelouses sont uniquement présentes sur le rebord Sud du plateau de Chastel/Murat.
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central	6230.4	35,1 - Nardaies montagnardes	332,8 ha 21,80 %		Les pelouses acidiphiles montagnardes dominées par le <i>Nard raide</i> sont surtout présentes sur les estives du Frau de Vial, du plateau de Chastel/Murat, et du Jolan. Elles sont peu typiques et peuvent présenter des faciès dégradés liés à la pression des animaux sur certains secteurs

Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	6410.11	37,31 - Prés humides à <i>Jonc acutiflore</i>	42,08 ha 2,76 %		Localisé sur les replats, dépressions et zones de suintements sur sols paratourbeux, cet habitat se présente sous la forme de prairies diversifiées dominées par le <i>Jonc acutiflore</i> et la <i>Molinie bleue</i> ; on le retrouve sur chacun des îlots du site.
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430.2	37,1 - Mégaphorbiaies à <i>Reine des Prés</i>	1,47 ha 0,16 %		Les mégaphorbiaies sont très localisées sur le site, elles occupent de petites surfaces en bordure de petits cours d'eau et se présentent sous la forme de prairies luxuriantes dominées par la <i>Filipendule ulmaire</i> .
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	6520.1	38,3 - Prairies fauchées montagnardes	37,14 ha 2,43 %		Seulement présentes sur les secteurs du Greil -Rascoupet et du Jolan. Ces prairies de fauche denses riches en graminées et herbacées sont peu caractéristiques de l'habitat, elles présentent cependant une diversité floristique assez importante même si aucune espèce n'est remarquable.
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	7120.1	51,2 - Tourbières hautes actives dégradées	11,55 ha 0,76 %		Localisées en périphérie de tourbières actives ou de tremblants, elles sont peu présentes sur le site. Elles sont dominées par la <i>Molinie</i> (parfois sous la forme de touradons) associée à la <i>Callune</i> . La dégradation est due à une association de facteurs : évolution naturelle, drainage et même une carrière de tourbe (Greil-Rascoupet).
Tourbières de transition et tremblants	7140.1	54,51 Tremblants à <i>Carex lasiocarpa</i>	16,72 1.10 %	34 ha 2,25 %	Bien représentés sur le site, les tourbières de transition et tremblants de certains îlots sont remarquables pour leur typicité et leur richesse floristique (le Jolan, les Quartiroux, plateau de Chastel). Une importante variabilité s'observe au sein de cet habitat : plusieurs tremblants sont accolés à une pièce d'eau qu'ils colonisent peu à peu. C'est le cas au Jolan, sur le plateau de Chastel (Brujaleine), et à Chandroux. Ces tremblants sont dominés par <i>Carex lasiocarpa</i> et <i>Carex rostrata</i> . Aux Quartiroux, la tourbière de transition est située dans une dépression au sein d'un complexe tourbeux tandis que la tourbière de transition des Sagnes de Breuil (non tremblante et peu tourbeuse) est caractérisée par l'absence de grande laïche et par la présence du <i>Carex limosa</i> . L'intérêt patrimonial de cet habitat est fort : on y rencontre <i>Carex limosa</i> (PN), <i>Drosera rotundifolia</i> (PN), <i>Andromeda polifolia</i> (PV), <i>Vaccinium microcarpum</i> (PR)...
		54,531 Tremblants à <i>Carex rostrata</i>	17,05 1.12 %		
		54,531 Tremblants à Trèfle d'eau	0,23 0.2 %		
Total / 9 habitats d'intérêt européen dont un prioritaire			514,24 33,73 %		514,24 ha Habitats d'intérêt communautaire dont 31,07 ha Habitats prioritaires

Notons de plus, que l'habitat d'intérêt communautaire 3140-2 « Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines » a été prospecté en 2012 par le CBNMC sur la tourbière du Jolan, a priori sur une surface importante. Il serait utile de suivre cet habitat et de mener des prospections sur les autres milieux aquatiques du site pour évaluer sa présence et son état de conservation. Une cartographie des habitats et des milieux aquatiques pourrait à ce titre être intéressante.


Site Natura 2000 FR 8301056
"Tourbières du Nord-est cantal"
habitats naturels

 Mosaïque d'habitats (représentation du dominant seulement)

Intitulé et intérêt

-  Betulaies marécageuses, NC
-  Boisements préforestiers à Noisetier et/ou Fr, NC
-  Bosquets, hêtraies jardinaiés, NC
-  Bâtiments, NC
-  Cariçaies à Carex acuta, NC
-  Cariçaies à Carex rostrata (non tremblante), NC
-  Cariçaies à Carex vesicaria, NC
-  Coupes forestières à Epilobe et/ou Framboisie, NC
-  Eaux avec parfois présence de végétation aqu, NC
-  Eboulis à Rhaconitrium, NC
-  Fourrés de Saules, NC
-  Groupements à Prêles, NC
-  Landes acidiphiles montagnardes, IC
-  Manteaux acidiphiles pionniers à Fougère aigl, NC
-  Mégaphorbiaies à Reine des Prés, IC
-  Nardaies humides, NC
-  Nardaies montagnardes, IC
-  Parvocariçaies, NC
-  Pelouses subatlantiques xériques, IC
-  Pinèdes de substitution, NC
-  Plantations, NC
-  Prairies fauchées montagnardes, IC
-  Prairies humides subatlantiques, NC
-  Prairies oligotrophes à Molinie, NC
-  Prairies pâturées à Crételle, NC
-  Prés de fauche hygrophiles, NC
-  Prés humides à Jonc acutiflore, IC
-  Roselières à Baldingère, NC
-  Roselières à Calamagrostis canescens, NC
-  Roselières à Roseau, NC
-  Tourbières hautes actives dégradées, IC
-  Tourbières hautes actives matures, PR
-  Tourbières hautes actives, stade final, PR
-  Tourbières hautes actives, stade jeune, PR
-  Tremblants à Carex lasiocarpa ou à Tréfle d'eau ou à Carex rostrata, IC
-  Végétations rudérales, NC
-  Routes, chemins, NC
-  Zones d'exploitation de la tourbe, NC

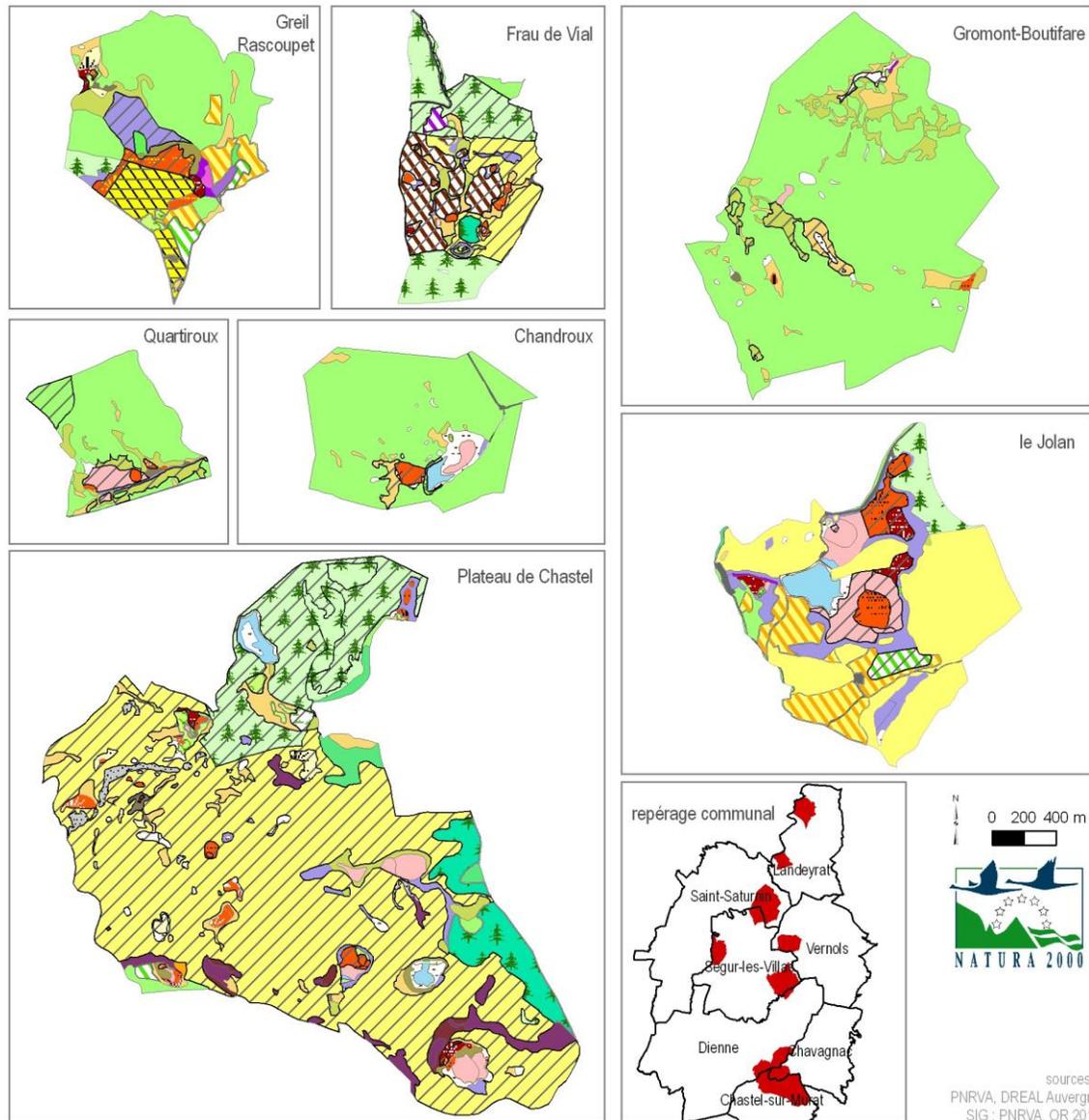


Illustration 12 : localisation des habitats naturels


Site Natura 2000 FR 8301056
"Tourbières du Nord-est cantal"
Détails des d'habitats d'intérêt communautaire

-  contour du site
-  habitat homogène PR
-  habitat en mosaïque, majoritairement PR, avec IC
-  habitat en mosaïque, majoritairement PR
-  habitat en mosaïque, avec du PR
-  habitat homogène IC
-  habitat mosaïque, majoritairement d' IC, avec du PR
-  habitat mosaïque d'habitats IC
-  habitat mosaïque, majoritairement d' IC
-  habitat mosaïque, avec de l' IC

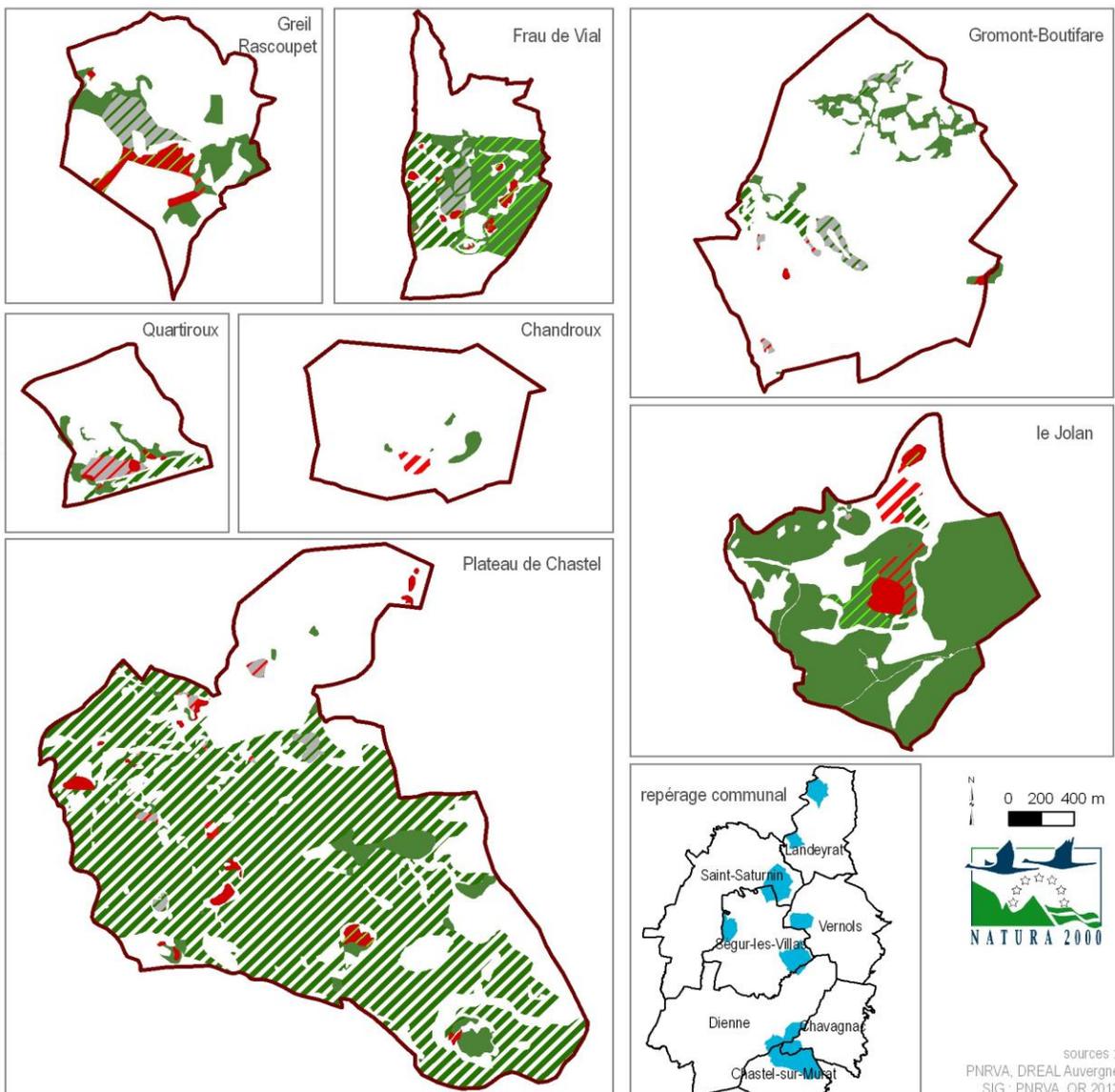


Illustration 13 : localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site

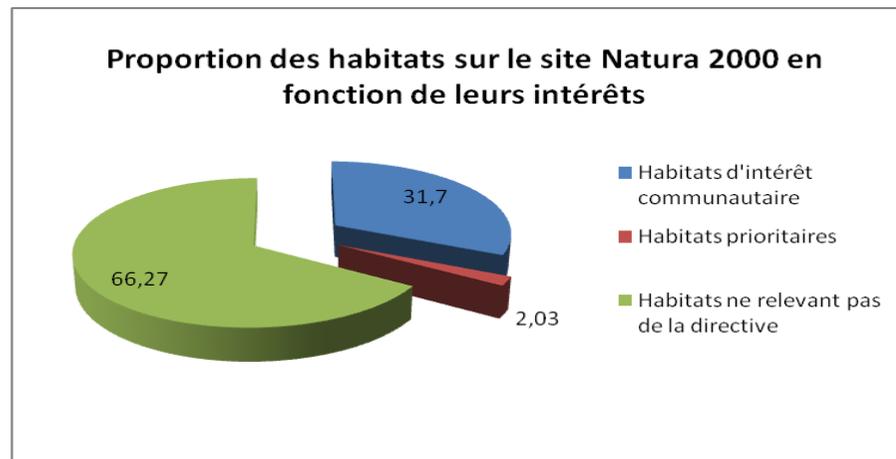
Habitats d'intérêt communautaires et prioritaires		Entités						
Code	Dénomination	Greil-Rascoupet	Frau de Vial	Quartiroux	Chandroux	Plateau de Chastel	Gromont-Boutifare	Jolan
7110-1	Végétation des tourbières hautes actives	X	X	X	X	X	X	X
4030.13	Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central		X					
6210.36	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central					X		
6230.4	Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central		X			X		X
6410.11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	X	X	X	X	X	X	X
6430.2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	X					X	X
6520.1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	X	X					X
7120.1	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	X	X		X	X		X
7140.1	Tourbières de transition et tremblants	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 11: répartition des habitats naturels par entités

		Entités						
		Greil-Rascoupet	Frau de Vial	Quartiroux	Chandroux	Plateau de Chastel	Gromont-Boutifare	Jolan
habitats non d'intérêt communautaire	Surface sur l'entité (ha)	107,50	57,40	51,54	113,00	354,50	271,97	56,40
	% de la surface de l'entité	80,42	55,30	79,00	96,91	59,02	93,19	26,31
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	10,62	5,67	5,09	11,16	35,02	26,87	5,57
habitats d'intérêt communautaire	Surface sur l'entité (ha)	20,82	44,70	11,07	2,60	238,50	18,90	146,13
	% de la surface de l'entité	15,58	43,06	16,97	2,23	39,71	6,48	68,16
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	4,31	9,26	2,29	0,54	49,41	3,92	30,27
habitats d'intérêt prioritaire	Surface sur l'entité (ha)	5,37	1,75	2,62	1,00	7,50	0,99	11,87
	% de la surface de l'entité	4,02	1,69	4,02	0,86	1,25	0,34	5,54
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	17,27	5,63	8,42	3,22	24,12	3,18	38,17

Tableau 12 : détail des habitats naturels par entité

SYNTHESE



La cartographie des habitats, réalisée en 2006 par le Parc des Volcans, a permis d'identifier **9 habitats d'intérêt communautaire**. Ces derniers représentent 514,75 ha, soit près du 1/3 de la surface du site. Parmi ces 9 habitats, un est considéré comme prioritaire : les tourbières hautes actives, couvrant 31 ha.

Par rapport au DOCOB précédent, qui ne disposait pas de cartographie d'habitats exhaustive, et recensait 4 habitats d'intérêt communautaire (7110 – tourbières hautes actives, 7140 – tourbières de transition et tremblants, 7120 – tourbières hautes dégradées et 6520 – prairies de fauche), pour une surface de 112 ha, l'apport de la cartographie CHANES est un atout indéniable. Si dans le DOCOB précédent les habitats tourbeux étaient cités, les habitats agro-pastoraux (nardaies et landes notamment) ne l'étaient pas.

Illustration 14 : récapitulatif des habitats et de leurs statuts sur le site

L'habitat d'intérêt communautaire couvrant la plus grande surface correspond aux pelouses acidoclines montagnardes du Massif Central, avec une superficie d'environ 330 ha. Près des 3/4 des surfaces d'habitats d'intérêt correspondent à des milieux agro-pastoraux et environ 1/4 pour les milieux humides et tourbeux. 70 % de ces derniers sont d'intérêt communautaire (dont 18 % prioritaires). Les milieux agropastoraux ont environ 35 % de leur surface considérée comme d'intérêt communautaire. Les milieux rocheux et forestiers ne présentent pas d'habitats d'intérêt communautaire.

Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieu

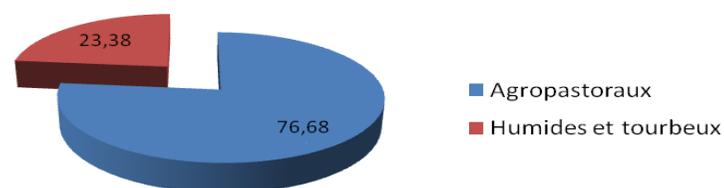


Illustration 15 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par grand type de milieu

A l'échelle du site ce sont les habitats de tourbières qui sont les plus patrimoniaux, notamment de part la présence d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « végétation des tourbières hautes actives ». Sur ce point, le site présente une responsabilité forte. Mais c'est bien l'ensemble des habitats des bassins versants qu'il est important de considérer. Les milieux humides adjacents (mégaphorbiaies, prés humides) et les pelouses et prairies constituant le bassin versant peuvent également constituer des habitats d'intérêt communautaire. C'est bien le fonctionnement de l'ensemble qu'il est important d'intégrer. Une gestion globale et cohérente est nécessaire, les activités s'exerçant sur le bassin versant influençant l'évolution des zones humides et leur état de conservation.

Ce sont les entités du Frau de Vial et du Jolan qui comptent le plus grand nombre d'habitat d'intérêt communautaire (7), suivi du plateau de Chastel-sur-Murat et de Greil-Rascoupet (6). Les habitats Végétation des tourbières hautes actives (7110), Tourbières de transition et tremblants (7140) et Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes (6410) sont présents sur toutes les entités.

D'un point de vue surfacique, par entité, on peut retenir que :

- les entités de Gromont-Boutifarre et Chandroux, et dans une moindre mesure Greil-Rascoupet et Quartiroux, si elles ont un intérêt de par la présence d'habitat d'intérêt communautaire, voire prioritaire (et également présence d'espèce d'intérêt communautaire), présentent des surfaces d'habitats non d'intérêt communautaire relativement élevée en rapport à leurs surfaces respectives ;
- le Jolan, le plateau de Chastel sur Murat et, dans une moindre mesure, le Frau de Vilal présentent les surfaces les plus importantes en habitats d'intérêt communautaire. L'entité du Jolan présente près de 2/3 de sa surface en habitat d'intérêt communautaire.
- 3 entités sont particulièrement intéressantes à l'échelle du site pour les surfaces d'habitats d'intérêt prioritaire. En effet, le Jolan, Greil-Rascoupet et le plateau de Chastel-sur-Murat rassemblent près de 80 % des surfaces d'habitats d'intérêt prioritaire du site. D'un point de vue du pourcentage que représentent les habitats prioritaires pour chaque entité, c'est le Jolan qui arrive en tête avec plus de 5 % de sa surface en habitat prioritaire, suivi par Quartiroux et Greil-Rascoupet.

Notons que sur les 483.18 ha d'habitat d'intérêt communautaire, 292.18 ha sont présents en mosaïque et 191 ha en habitats homogènes.

Sur les 31 ha d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire, 12.5 ha sont présents sous forme homogène et le reste (18.5 ha) sous forme de mosaïques.

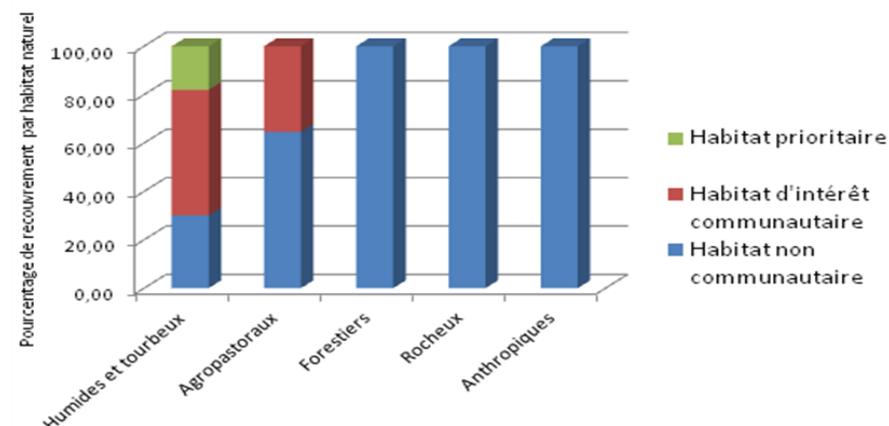


Illustration 16 : répartition en % de surface du statut des habitats par grand type de milieu



Illustration 17 : quelques paysages du site

Quelques éléments généraux de gestion des habitats :

Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central 4030-13 : fortement dépendant de la pression de pâturage. Une exploitation pastorale trop poussée peut faire évoluer cette lande vers des pelouses, prairies ou landes ouvertes. Nécessité de maintenir une pression suffisante, via pâturage, gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux. Maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. Un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition. Le rajeunissement permanent de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage (si la strate herbacée est suffisamment accessible et développée) et la fauche. Éviter tout apport de fertilisant ou toute intervention sur le sol.

Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud Est 6210-36 : la déprise pastorale favorise l'évolution vers des ourlets à brachypode penné puis vers la lande et la reconstitution forestière, principalement en altitude. Le pâturage intensif dégrade le milieu et provoque un enrichissement du sol qui favorise l'installation d'espèces nitrophiles. Avec un pâturage extensif, l'habitat présente une multitude de stades dynamiques et participe à un complexe pastoral du type pelouses/pelouses-ourlets/landes/cytisaias/fourrés pionniers.

Afin de restaurer les pelouses déjà relativement délaissées par l'activité pastorale un débroussaillage peut s'avérer nécessaire afin de supprimer les espèces ligneuses en cours d'implantation. L'entretien et la gestion ultérieure de ces pelouses doivent être adaptés en fonction de l'altitude et du substrat. Il convient d'éviter les brûlages qui facilitent les opérations de débroussaillage mais favorisent l'installation du brachypode penné et d'éviter les apports de fertilisants chimiques.

Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central 6230 - 4 : une forte augmentation du pâturage ou l'apport de fertilisants peut provoquer l'évolution de cette pelouse mésophile oligotrophe vers une prairie plus eutrophe. Au contraire, l'abandon de la pâture entraînerait une évolution vers des landes montagnardes, puis vers la forêt. Nécessiter de lutter contre l'embroussaillent et le boisement naturels. Le Nard raide est refusé par toutes les espèces à l'exception des équins. Un pâturage trop intensif par les ruminants favorise le surpâturage des espèces compagnes du Nard raide et risque de les affaiblir. Dans les variantes les plus hygrophiles de l'habitat, il est important de conduire une gestion particulière de la Nardaie afin d'éviter son développement, difficile à enrayer.

Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées 6410-11 : éviter toute intervention pouvant entraîner une variation du niveau de la nappe phréatique (drainage à proscrire). Pâturage estival extensif bovin; on prendra garde à un pâturage trop précoce, celui-ci ne devant se faire que lorsque le sol est portant pour éviter une destruction du sol. Fauche régulière tardive avec exportation des produits, intéressante pour le maintien de la diversité floristique. Le fauchage diminue l'effet destructeur de la litière hivernale formée et permet le maintien d'une flore variée. Elle est donc intéressante pour la réhabilitation de la Moliniaie et le maintien de celle-ci sous forme de prairie.

Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes 6430-2 : existence et réapparition d'année en année de cet habitat sont corrélées avec le maintien des fluctuations du niveau d'eau. On veillera donc à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique et de son environnement.

Sinon, aucune intervention n'est à envisager compte tenu du caractère naturel de la végétation, hormis la lutte générale contre d'éventuelles espèces exotiques envahissantes), ces espèces pouvant se substituer pratiquement totalement aux espèces autochtones.

Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central 6520.1 : maintenir les formes d'exploitation traditionnelles. Réaliser une fauche relativement tardive afin de maintenir une diversité floristique maximale ; d'un point de vue pastoral, le développement trop important de la Renouée bistorte après 4 à 5 ans d'exploitation par la fauche affecte la productivité de la prairie ; la technique du déprimage animal (ou mécanique) semble être une technique adaptée pour limiter son extension et favoriser la richesse de la composition du tapis herbacé. Minimiser les fertilisations.

Végétation des tourbières hautes actives 7110-1 : proscrire toute atteinte portée à l'écosystème : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apport d'intrant et modification artificielle du régime hydrique. Garantir la qualité physicochimique des eaux d'alimentation. La grande sensibilité des buttes de Sphaignes au piétinement devra conduire à adopter un mode de gestion très extensif. Sur les secteurs caractérisés par l'importance du complexe buttes/gouilles la non intervention est à conseiller. Sur les sites sénescents, envahis par les ligneux ou en passe de l'être, des travaux de restauration pourront être envisagés avec précaution pour diversifier les communautés végétales voire régénérer, les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe.

Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration 7120-1 : très dépendant de son alimentation hydrique. Même si son développement résulte le plus souvent d'une perturbation de cette alimentation, se traduisant généralement par un assèchement du milieu, il reste sensible à toute modification du régime hydrique pouvant se traduire par une accentuation de l'assèchement. Par ailleurs, dans ses formes les moins dégradées, il conserve une strate muscinale constituée d'un tapis bryophytique à base de sphaignes, fragile et sensible à un piétinement excessif ou l'utilisation d'engins mécaniques peu adaptés.

La restauration des tourbières hautes dégradées doit s'envisager selon une triple approche à la fois hydrique, pédologique et végétale. Chacun de ces compartiments peut se voir perturbé à des degrés divers par l'assèchement : la nappe qui connaît un rabattement et/ou des fluctuations importantes, le sol qui, en s'asséchant, s'oxyde, se minéralise, perd sa capacité de rétention de l'eau et se tasse, la végétation dont les espèces les plus hygrophiles et turfigènes régressent ou disparaissent au profit d'espèces mieux adaptées à l'assèchement et à l'enrichissement trophique du sol. L'hydrologie du site devra être restaurée pour réhumidifier la tourbière en bloquant les fossés de drainage, en retalutant en pente douce les fronts de taille, en abattant les ligneux pour limiter leurs prélèvements hydriques ; le sol de la tourbière devra parfois être décapé, car devenu impropre à supporter une végétation turfigène de tourbière haute active à la suite de son assèchement et de sa minéralisation ; la végétation, enfin, qui aura évolué vers les stades terminaux de la dynamique d'évolution naturelle des tourbières, nécessitera alors des interventions le plus souvent mécaniques (fauche, broyage), parfois par le pâturage, pour restaurer des communautés hygrophiles et pionnières, typiques des tourbières hautes actives, productrices de tourbe.

Tourbières de transition et tremblants 7140-1 : sensibles au piétinement et à la nature des eaux d'alimentation, en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs. La gestion consistera dans la plupart des cas à appliquer une gestion passive. S'assurer de l'absence d'atteinte à l'écosystème tourbeux, notamment du point de vue de son alimentation hydrique : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apports d'intrants et modification artificielle du régime hydrique. Le piétinement constitue pour certaines formes de l'habitat (radeaux flottants lacustres) une menace et un facteur de dégradation de l'habitat. Des ligneux peuvent se développer au sein de ces formations, et peuvent parfois nécessiter des interventions visant à en limiter l'extension spatiale, si celle-ci menace la pérennité des groupements.

	Habitat d'intérêt communautaire	Végétation des tourbières hautes actives	Végétation dégradée des tourbières hautes actives	Tourbières de transition et tremblants	Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes	Pelouses acidiphiles montagnardes du Massif Central	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiphiles sur basaltes et granites du Massif central	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central
	Code Natura 2000	7110	7120	7140-1	4030-13	6410 - 11	6230 - 4	6430-2	6210-36	6520.1
Situation nationale - MNHN Domaine continental (2013)	Etat de conservation	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais
	Aire de répartition	Inadéquat	Inconnu	Favorable	Favorable	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable
	Surface	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Favorable	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais
	Structure et fonctionnalité	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat
	Perspectives futures	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais
Etat initial DOCOB 2000	Etat de conservation estimé	Inconnu	Inconnu	Inconnu						Inconnu
	Superficie couverte	37,28	11,06	25,46						0,38
Etat des lieux 2006 - Source : PNR VA	Etat de conservation estimé	Bon à altéré	Mauvais	Bon à altéré	Inadéquat	Inadéquat	Altéré	Altéré	Inconnu	Inadéquat
	Etat des connaissances estimé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Superficie couverte (ha)	31	11,55	34	24,14	42,08	332,8	1,47	0,47	37,14
	Structure et fonctionnalité	Bon : 37 % Moyen : 42 % Mauvais : 5 % Inconnu : 16 %	Mauvais : 10 % Inconnu : 90 %	Bon : 72 % Moyen : 2 % Mauvais : 5 % Inconnu : 21 %	Moyen : 100 %	Bon : 42,25 % Moyen : 34,5 % Mauvais : 14 % Inconnu : 9,25 %	Moyen : 68 % Inconnu : 32 %	Moyen : 63 % Inconnu : 37 %	Inconnu : 100 %	Inconnu : 100 %
	Perspectives futures	Inconnu		Inconnu	Stable	Inconnu	Inconnu	Stable	Inconnu	Risque d'intensification
Responsabilité estimée du site	FORTE	MOYENNE	FORTE	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE	

Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire

Habitat	Code Natura 2000	Entités						
		Greil-Rascoupet	Frau de Vial	Quartiroux	Chandroux	Plateau de Chastel	Gromont-Boutifare	Jolan
Végétation des tourbières hautes actives	7110	Moyen : 98 % Mauvais : 2 %	Bon : 12 % Moyen : 44 % Mauvais : 17 % Inconnu : 26 %	Bon : 66 % Moyen : 25 % Inconnu : 8 %	Bon : 100 %	Bon : 23 % Moyen : 14 % Mauvais : 12 % Inconnu : 50 %	Bon : 7,5 % Moyen : 9,5 % Mauvais : 25 % Inconnu : 58 %	Bon : 57 % Moyen : 43 %
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	7120	Inconnu : 100 %	Inconnu : 100 %		Inconnu : 100 %	Inconnu : 100 %		Mauvais : 26 % Inconnu : 74 %
Tourbières de transition et tremblants	7140	Moyen : 6 % Mauvais : 94 %	Moyen : 4 % Inconnu : 96 %	Bon : 95,5 % Moyen : 4,5 %	Bon : 30 % Inconnu : 70 %	Bon : 92 % Moyen : 4 % Inconnu : 4 %	Mauvais : 64 % Inconnu : 36 %	Bon : 74 % Inconnu : 26 %
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	4030		Moyen : 100 %					
Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes	6410	Moyen : 100 %	Bon : 12 % Moyen : 7 % Mauvais : 0,6 % Inconnu : 75 %	Bon : 61 % Moyen : 2 % Mauvais : 33 % Inconnu : 4 %	Moyen : 39 % Inconnu : 61 %	Bon : 42 % Moyen : 47 % Inconnu : 11 %	Bon : 51 % Moyen : 32 % Mauvais : 16 % Inconnu : 1 %	Moyen : 100 %
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central	6230		Moyen : 5 % Inconnu : 95 %			Moyen : 100 %		Moyen : 6,5 % Inconnu : 93,5 %
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430	Moyen : 100 %					Inconnu : 100 %	Inconnu : 100 %
Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central	6210					Inconnu : 100 %		
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	6520	Inconnu : 100 %	Inconnu : 100 %					Inconnu : 100 %

Tableau 14 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire par entité

2- espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43

Tableau 15 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : PNR VA 2006/2012/2013 – SHNAO 2004 – Hervé PICQ 2012 – Nicolas LOLIVE CPIE 15 2012/2013)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	Les effectifs semblent plutôt faibles. 4 entités du site Natura 2000 l'accueillent en 2012	Le Cuivré de la bistorte est peu présent sur ce site Natura 2000 et plus globalement sur cette partie sud du Cézallier aux portes des Monts du Cantal. Les stations sont dispersées et les effectifs semblent plutôt faibles. L'intérêt de ce site pour l'espèce réside dans le fait que nous sommes en limite d'aire méridionale pour la région Auvergne.
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	Effectifs plutôt faibles.	Historiquement signalé sur 4 entités du site (seulement vu sur le Jolan en 2012 et 2013).
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	1042	Quelques imagos observés en 2013. 1 exuvie récoltée en 2007. Non connu.	Présence avérée sur la seule tourbière du Jolan où elle fréquente des gouilles (anciennes fosses de tourbage).
<i>Lurionium natans</i>	Fluteau nageant	1831	Plusieurs centaines de pieds	10 stations ont été répertoriées sur le site en 2012. Certaines avec quelques pieds seulement, d'autres avec un nombre important (bords de plan d'eau de Brujaleine, une caricaie sur Gromont-Boutifare). 6 stations sur le plateau de Chastel sur Murat -1 en bordure de plan d'eau et 5 dans des caricaies pâturées avec présence d'eau (voire piétinées par endroit) 2 stations dans des caricaies sur les estives bordant la tourbière de Chandroux 2 stations dans des caricaies sur les estives de l'entité de Gromont-Boutifare
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	1355	Inconnu	Des épreintes ont été relevées sur les entités du site suivantes : le Jolan, Chandroux (présence d'un plan d'eau sur ces 2 entités). Elle n'a pas été recherchée systématiquement sur l'ensemble des entités.
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Inconnu	1 donnée (surprenante) sur le Jolan, en bord de tourbière. Présence à confirmer.
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	Moins de 20 individus sur brujaleine et 1 sur champagnac (immature). La population pourrait être importante mais doit être confirmée	Présent sur le plateau de Chastel sur Murat : tourbière de Brujaleine et de Champagnac. Il a été contacté en 2013 au Jolan

SYNTHESE

7 espèces d'intérêt communautaire, plutôt liées aux zones humides et tourbières sont présentes sur le site.

La présence de la **Leucorrhine à gros thorax** est exceptionnelle sur le site car elle constitue l'une des seules stations du massif central.

Cette libellule est protégée au niveau national. Sur la liste rouge Auvergne, l'espèce est considérée comme en danger, statut de protection le plus élevé. Elle est considérée comme espèce prioritaire dans la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Odonates. En Auvergne, sa présence reste exceptionnelle. La plus ancienne station connue de cette espèce date de 1984 avec la découverte par Brugière sur la tourbière du Jolan. Depuis deux stations ont été découvertes (en 2000 par Frat dans le département de l'Allier et les gravières de La Roche-Noire et de Mirefleurs grâce aux découvertes de Boulord en 2006 et Bronnec en 2007).

En 1984, Brugière cite l'espèce sur la tourbière du Jolan pour la première fois. Elle a été ensuite revue en 1995 et en 2000 par ce même auteur. Il cite la présence de 2 mâles et d'une femelle en 1995, puis aucun individu en 1997 et 1998. Une dizaine d'individus ont été observés en juillet 2000. D'autres prospections ont été réalisées par Gilard en 1998 et 1999 ainsi que par Leroy en 2000 et 2002 mais sans succès malgré la prospection de milieux à priori très favorables correspondant aux descriptions de Brugière. En 2004, Barbarin récolte une larve sur le site qui s'avérera être une larve de *L.pectoralis*. Aucun imago ne sera aperçu sur le site cette année-là. En 2007, Barbarin notait la présence d'une femelle émergente, un accouplement ainsi que la ponte d'une femelle et récoltait deux exuvies. L'espèce fréquente les anciennes fosses de tourbage. En 2013, un stage de 6 mois a été mené sur l'espèce sur le site afin de préciser son écologie et préciser les mesures de gestion conservatoire à mettre en œuvre (Delpon, 2013).

Pour la préservation de cette espèce, il conviendra tout d'abord de réaliser une étude sur son écologie sur la tourbière du jolan (tant au stade larvaire qu'imaginal). Cette connaissance est nécessaire pour caractériser la population présente, et identifier les actions nécessaires de gestion à mettre en œuvre. De plus, il faudra empêcher l'eutrophisation de la tourbière du Jolan afin de ne pas dégrader l'habitat de cette espèce et conserver des habitats larvaires potentiellement favorables.

Pour le **fluteau nageant**, le nombre de stations sur le site apparaît intéressant. Il est cité historiquement sur 4 entités du site (Jolan, Chandroux, plateau de Chastel sur Murat et Gromont-Boutifare) et confirmé sur 3 d'entre elles en 2012 (sauf le Jolan). Deux habitats distincts abritent l'espèce :

- les bordures de plan d'eau (Brujaleine) ou fossés (Jolan)
- les caricaies à *Carex vesicaria* associées le plus souvent (notamment quand *Luronium natans* est abondant) à des glycéries. Ces caricaies occupent des petites dépressions topographiques à la surface des plateaux volcaniques dans les estives. Elles doivent être humides, voire occupées par une petite lame d'eau de 10 à 20 cm environ et être « ouvertes » par le passage des bovins qui piétinent (légèrement) et broutent les caricaies.

Cette espèce peut craindre l'assèchement, le nettoyage des plans d'eau, les modifications apportées à la qualité du milieu dans lequel elle pousse. Le piétinement (léger) par les bovins semble être la condition essentielle à l'installation du Fluteau nageant sur la terre humide ainsi mise à nu. Il conviendra de mettre en œuvre des actions de gestion favorables à l'espèce : maintenir un pâturage extensif favorisant l'apparition de la plante dans les Caricaies, veiller à l'absence de travaux de drainage, réduire la période d'assec des plans d'eau lors des vidanges, la limiter à la saison hivernale et l'espacer dans le temps, voire ne pas les éviter, réduire l'amplitude du marnage des plans d'eau pour éviter l'assèchement et/ou l'ennoisement répété de secteurs favorables à l'espèce.

En terme de suivi, il conviendra de :

- évaluer l'impact des vidanges sur l'espèce (si de nouvelles vidanges ont lieu). Notamment sur le Jolan où l'espèce a été rencontrée en 2006 et où une vidange a lieu en 2012/2013. Malheureusement aucune prospection spécifique n'y a été réalisée en 2012.
- réaliser des expérimentations précises pour évaluer l'influence du pâturage extensif et donc du piétinement limité.

Un inventaire exhaustif serait intéressant sur l'ensemble des entités (voire en périphérie du site) lors d'une année afin d'obtenir des données solides sur la présence de l'espèce. La prise en compte à la fois des entités du site Natura 2000 actuel, mais également des autres secteurs d'habitats favorables localisés dans la zone est nécessaire, afin d'avoir une meilleure compréhension de la répartition locale de l'espèce.

Le cuivré de la bistorte. En France sa répartition est fractionnée, typique d'une relique glaciaire. Il est présent en petites colonies dans l'est des Pyrénées et les Vosges mais les deux principales populations se situent dans le Jura et le nord du Massif Central. Dans ce dernier, qui accueille la sous-espèce endémique *arvernica*, sa distribution est principalement restreinte aux massifs des Monts Dore et du Cézallier. En abritant une importante constellation de stations, cette zone est certainement le réservoir de populations le plus important de toute l'Europe occidentale. Les effectifs n'y sont jamais importants, mais semblent stables.

Ce papillon fréquente surtout les mégaphorbiaies, les prairies hygrophiles, les tourbières et bas-marais, les tourbières de pente. Sa plante hôte est la renouée bistorte.

L'intérêt du site pour le cuivré de la bistorte réside dans le fait qu'il constitue sa limite d'aire méridionale pour la région Auvergne.

Le damier de la succise : en France, il est présent sur tout le territoire ainsi que dans les 4 départements auvergnats. Sa plante hôte est la succise des prés et occasionnellement la knautie des champs.

Concernant ces 2 espèces de lépidoptère d'intérêt communautaire, il conviendra de mettre en place une veille spécifique sur les entités qui les accueillent. On veillera en particulier aux points suivants :

- sur le Frau de Vial : veiller à ce que la restauration de la desserte forestière prévue par l'ONF au sud du site, en proximité de la station de Cuivré de la bistorte, n'ait pas d'impact sur l'espèce et son habitat ;
- sur Greil-Rascoupet, l'exploitant de tourbe devra notamment intégrer, lors de la remise en état du site, la présence du Cuivré de la Bistorte ;
- sur le Jolan et Chandroux : veille sur les modifications de régime hydraulique (notamment les assecs) ;
- sur le Jolan : veiller à une réduction de la fertilisation des prairies du bassin versant.

Le suivi de ces deux espèces de papillons tous les 5 à 6 ans, préconisé par P. Bachelard (2004) afin de vérifier que les populations se maintiennent, est nécessaire. En cas d'opérations de gestion ou de modification particulière des sites, un suivi annuel pourrait être envisagé. Des transects pourront être utilisés pour standardiser les suivis.

Etant donné les capacités de déplacement de *Lycaena helle* (les mâles pouvant parcourir plus de 550 mètres entre deux sites favorables selon Fischer et al, 1999), il conviendrait également d'étudier l'ensemble du réseau de sites favorables disséminés aux alentours des entités du site Natura 2000 afin d'améliorer la connaissance locale de répartition et mieux comprendre la dynamique de population.

Une nouvelle campagne de prospection sur le site serait intéressante afin de compléter l'inventaire de 2012 sur les entités, et les sites favorables localisés à proximité. Une cartographie des zones à *Succisa pratensis* pour le Damier de la Succise et de *Polygonum bistorta* pour le Cuivré de la Bistorte serait un plus intéressant à mettre en œuvre. A cela peut également s'ajouter des comptages des nids de chenille pour le Damier de la Succise et un dénombrement des œufs pour le Cuivré de la Bistorte.

Pour les préconisations de gestion générale, notamment pour *L.helle*, on se référera à l'extrait suivant de Bachelard, 2004 :

« Les deux facteurs contrôlables de la disparition de l'espèce sont, la fermeture de ses biotopes, et, à l'opposé, l'intensification du pâturage. En effet, si le pâturage maintient des espaces ouverts indispensables à L.helle et sa plante hôte, l'espèce ne peut supporter une trop forte pression de pâturage qui entraîne une disparition rapide de l'espèce. La renouée bistorte est très appréciée par le bétail et le pâturage en juin / juillet lui est souvent fatal.

A l'inverse l'abandon de la pâture dans les zones peu accessibles se traduit d'abord par l'explosion de la bistorte et de ses hôtes ; mais à plus long terme une strate arbustive puis la forêt envahissent les prairies.

La gestion la moins néfaste des prairies méso-hygrophiles à helle consiste en un pâturage extensif où une fauche sur une partie des sites lorsque ceux-ci sont susceptibles d'évoluer défavorablement vers une fermeture des milieux. En parallèle le maintien de larges zones refuges sur les 2/3 des parcelles doivent être aménagées sur les parties à forte densité de bistorte. Un système de rotation sur un cycle pluriannuel de 3 à 5 ans des parcelles ainsi gérées pourrait être envisagé. Il est indispensable de laisser quelques bosquets d'arbustes sur les sites. De même qu'il est utile de favoriser la connectivité des stations proches les unes des autres en aménageant des corridors qui permettent à l'espèce de parcourir d'importantes distances».

Ainsi, les préconisations de gestion suivantes devront être mises en œuvre pour les 2 espèces :

- pas d'épandages ni fertilisation sur la zone tourbeuse et son bassin versant ou sur une zone tampon autour de la zone humide,
- pas d'amendements calcaires, d'intensification ou d'écobuage,
- pas de modification hydraulique sur la tourbière elle-même ou sur les ruisseaux l'alimentant,
- en cas de pâturage des stations : celui doit être extensif (0.3 à 0.4 UBG) et non ovin (pression importante sur *Succisa pratensis*),
- en cas de fauche des stations, mettre impérativement en place des zones en défens et faucher à des périodes moins sensibles (pas de fauche durant le développement larvaire),
- pas de boisement, dépôt de bois ou d'ouverture de piste sur les zones humides.

Le Sonneur à ventre jaune. Découvert en 2012 sur la tourbière du Jolan, sa présence constitue une première pour le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Cette localisation, a priori isolée (les données les plus proches connues se situant dans la vallée de l'Alagnon-limite Haute-Loire), devra être confirmée.

L'amélioration des connaissances, via des prospections, et une meilleure compréhension de son écologie sur le site seront nécessaires en cas de présence avérée.

Le Triton crêté. Découvert en 2012. L'amélioration des connaissances, via des prospections sur l'ensemble des milieux favorables à la reproduction, et une meilleure compréhension de son écologie sur le site seront nécessaires.

Le Triton crêté occupe généralement des eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes (l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau), relativement profondes (de l'ordre de 0,5-1m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est important qu'elles présentent, au moins sur une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du triton.

Il est sur le site, en limite altitudinale de répartition.

Les recommandations de gestion suivantes peuvent être mises en avant :

- sur les plans d'eau, ne pas relâcher de poissons. La présence de tanches dans ces plans d'eau aujourd'hui attestée pourrait nuire à la reproduction (prédation de larves), et il convient de ne pas introduire d'espèces plus voraces. La limitation de la population piscicole est également nécessaire ;
- maintien des boisements et des murets dans les alentours des sites de présence ;
- maintien des ceintures des végétations palustres. Sur ce point, le profil des berges en pentes douces est important.

La Loutre d'Europe est une espèce emblématique des cours d'eau et zones humides. Elle semble dans un état de conservation favorable (recolonisation en cours du massif central). Le plateau de Chastel-sur-Murat et le ruisseau de Brujaleine peuvent constituer un corridor pour l'espèce entre la Santoire et l'Alagnon.

La préservation des zones humides et tourbières est nécessaire à l'espèce. Une veille sur les projets pouvant impacter l'espèce, notamment sur les secteurs où sont présents des plans d'eau, devra être réalisée.

Écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* – 1092

Notons de plus, la présence potentielle de l'écrevisse à pattes blanches à proximité du site. Sa présence dépend de nombreux facteurs écologiques et humains. Elle a besoin d'habitats riches et diversifiés, qui lui permettent de trouver des zones de cache pour la vie diurne et des postes pour la chasse nocturne. Comme l'écrevisse vit à l'abri de la lumière, la présence de sous berges, de ripisylve fournie, riche en aulnes et en racines est favorable.

Les caractéristiques physico-chimiques nécessaires à son développement sont :

- une température d'une valeur minimale de 11°C, déterminant l'entrée en phase de croissance et représentant la valeur seuil permettant la ponte ;
- u pH compris entre 6 et 9 ;
- un taux de calcium compris entre 50 et 100 mg/L ;
- une concentration en oxygène de 6 mg/L.

L'espèce est sensible aux pollutions organiques et chimiques et aux modifications de son habitat (rectification du tracé, curage...).

La préservation des zones humides et tourbières est nécessaire à l'espèce. Une veille sur les projets pouvant impacter l'espèce, notamment sur les secteurs où sont présents des plans d'eau, devra être réalisée.



Cuivre de la bistorte



Fluteau nageant



Triton crêté (photo Nicolas Lolive)



Sonneur à ventre jaune



Leucorrhine à gros thorax (photo Gael Delpon)



Damier de la succise

Illustration 18 : 6 des 7 espèces d'intérêt communautaire sur le site


Site Natura 2000 FR 8301056
"Tourbières du Nord-est cantal"
Espèces inscrites aux Annexes de la Directive

- E** Euphydryas aurinia (2013)
- H** Lycaena helle (2013)
- L** Leucorrhinia pectoralis (2013)
- B** Bombina variegata (2012)
- T** Triturus cristatus (2013)
-  Luronium natans (2012)
-  contour du site

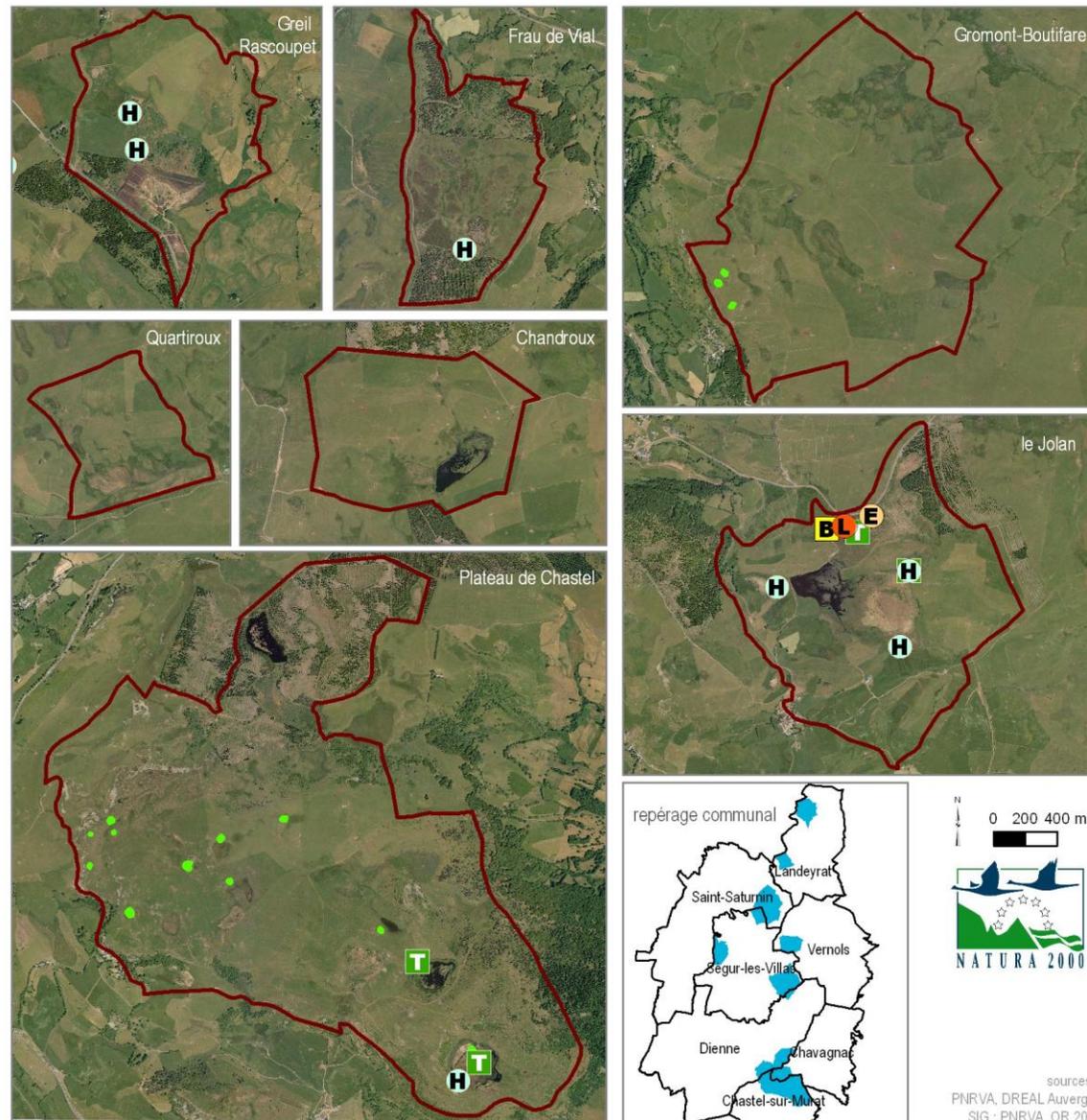


Illustration 19 : localisation des espèces d'intérêt communautaire connues sur le site

Tableau 16 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43

	Espèce d'intérêt communautaire	Fluteau nageant	Damier de la succise	Cuivré de la bistorte	Leucorrhine à gros thorax	Sonneur à ventre jaune	Triton crêté	Loutre d'Europe
	Code Natura 2000	1831	1065	4038	1042	1193	1166	1355
Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2007)	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat
	Aire de répartition	Inadéquat	Favorable	Favorable	Inconnu	Favorable	Inconnu	Inadéquat
	Population	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat
	Habitat d'espèce	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Favorable	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat	Inconnu	Favorable
Etat initial DOCOB 2000	Etat de conservation estimé	Inconnu	Inconnu		Inconnu			
	Population	Présent sur 2 entités	Présent sur 2 entités		Présent sur 1 entité			
Etat des lieux 2013 espèces - Source : PNR VA	Etat de conservation estimé	Inconnu	Inconnu	Favorable	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Favorable
	Etat des connaissances	Inadéquat	Bon	Bon	Bon	Inadéquat	Moyen	Inadéquat
	Population	Présent sur 3 entités	Présent sur 1 entité	Présent sur 4 entités	Présent sur 1 entité	Présent sur 1 entité	Présent sur 2 entités	Présent sur plusieurs entités
		Stations plus ou moins importantes - plusieurs dizaines de pieds au total	Quelques individus	Entre 50 et 100 individus	Quelques individus	A confirmer	Une vingtaine d'individus	
	Habitat d'espèce	Cariçaie paturée	mégaphorbiaies, prairies hygrophiles, tourbières et bas-marais	mégaphorbiaies, prairies hygrophiles, tourbières et bas-marais	Quelques fosses de tourbage au Jolan	Inconnu	Eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligo-mésotrophes. Mares assez vastes et relativement profondes, avec abondante végétation et bien ensoleillées. Berges en pente douce,	Plans d'eau
		Rives plans d'eau, fossés	Tourbière détruite à Greil-Rascoupet	Tourbière détruite à Greil-Rascoupet				
Perspectives futures	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Population isolée	Inconnu	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	
Responsabilité estimée du site		FORTE	MOYENNE	FORTE	FORTE	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE

3- Autres habitats et espèces

Tableau 17 : habitats et espèces d'intérêt patrimonial (sources : SMPNRVA, CPIE 15, T.Leroy 2004, L.Belenguier 2012)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	Au moins 6 sp.	Milan royal, Pie Grièche grise, Milan noir, Busard cendré, Circaète Jean le Blanc, Busard Saint-Martin,
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Au moins 4 espèces	Alyte accoucheur, crapaud commun, crapaud calamite. Maculinea arion
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Au moins 1 sp. animales et plusieurs végétales	Grenouille rousse. Sphaignes sp. Arnica des montagnes et Gentiane jaune poussent dans les pelouses et landes d'intérêt européen
Les autres habitats naturels	18 habitats	<p><u>Eaux douces</u> : code corine biotope 22.1. Surface sur le site 12,65 ha (0,83 %). Eaux douces stagnantes mésotrophes, provenant de la remise en eau de certains secteurs par la construction de digues (le Jolan, Chandroux, Champagnac)</p> <p><u>Boisements préforestiers</u> : code corine biotope 31.8 C. Surface sur le site 17,32 (1,13 %). Boisements préforestiers à noisetiers et/ou à Frêne sur les pentes du plateau de Chastel/Murat</p> <p><u>Manteaux acidiphiles pionniers à Genêt à balai</u>. Code corine biotope 31.84. Surface sur le site 1,65 (0,11 %).</p> <p><u>Landes à fougère Aigle</u>. Code corine biotope 31.86. Surface sur le site 4,49 (0,29 %). Communautés végétales des coupes forestières à Epilobes en épis, framboisiers et à Sureau rouge</p> <p><u>Coupes forestières</u>. Code corine biotope 31.87. Surface sur le site 43,72 (2,87 %). Communautés végétales des coupes forestières à Epilobes en épis, framboisiers et à Sureau rouge</p> <p><u>Prairies humides</u>. Code corine biotope 37.21. Surface sur le site 54,77 (3,58 %).</p> <p><u>Prairies à Molinie et pelouses humides à Nard</u>. Code corine biotope 37.32. Surface sur le site 44,04 (2,88 %). Prairies à Molinie et/ou canche cespiteuse et Nardaies hygroclines en transition avec les Nardaies, présentes dans les secteurs humides.</p> <p><u>Prairies pâturées à cretelle</u>. Code corine biotope 38.1. Surface sur le site 616,61 (40,40 %). Ces prairies correspondent à des pâtures de proximité (des exploitations) et/ou des estives fertilisées (secteur de Gromont Boutifare)</p> <p><u>Groupements à prêles</u>. Code corine biotope 43.14. Surface sur le site 2,48 (0,16 %). Cet habitat occupe une dépression tourbeuse sur le secteur du Frau de Collanges (plateau de Chastel)</p> <p><u>Bétulaies marécageuses</u>. Code corine biotope 44.91. Surface sur le site 5,59 (0,37 %). Les Bouleaux se développent en bordure des plans d'eau (champagnac) et sur certaines tourbières peu tourbeuses (Sagnes du Breuil)</p> <p><u>Fourrés de saules</u>. Code corine biotope 44.92. Surface sur le site 9,65 (0,63 %). Saulaies hygrophiles se développant sur les tourbières</p> <p><u>Roselières</u>. Code corine biotope 53.1. Surface sur le site 3,45 (0,23 %). Présentes sur l'ilot du Greil Rascoupet, on peut distinguer les Roseières à Baldingère, les Roselières à roseau et les Roselières à Calamagrostis canescens.</p> <p><u>Cariçaias</u>. Code corine biotope 53.21. Surface sur le site 23,01 (1,51 %). On peut distinguer les Cariçaias à Carex rostrata et les Cariçaias à Carex vesicaria (8,29 ha). Ces dernières qui occupent de petites dépressions sur les plateaux volcaniques (à la façon des dolines sur les plateaux calcaires) constituent l'habitat d'espèce pour le Luronium natans – espèce de l'annexe II de la Directive Habitats Faune/Flore). Le Carex vesicaria domine largement, associé à la Glycerie et à la Renoncule flammette.</p> <p><u>Bas marais acides</u>. Code corine biotope 54.42. Surface sur le site 4,46 (0,29 %). Les Parvocariçaias sont présentes au Greil Rascoupet, à Quartiroux, au Jolan et à Gromont Boutifare sur de petites surfaces sur des sols gorgés d'eau.</p> <p><u>Eboulis à Rhacomitrium</u>. Code corine biotope 61. Surface sur le site 5,68 (0,37 %). Eboulis à blocs avec végétation rare si ce n'est quelques Briophytes.</p> <p><u>Plantations diverses</u>. Code corine biotope 83.3. Surface sur le site 115,47 (7,57 %). Il peut s'agir le plus souvent de plantations d'épicéas, de mélèzes, de douglas... mais aussi de pinèdes de substitution. Bien présentes au Jolan, au Frau de Vial, et au Greil Rascoupet</p> <p><u>Bosquets de feuillus</u>. Code corine biotope 84.3. Surface sur le site 10,3 (0,67 %). Il s'agit de hêtraies le plus souvent</p> <p><u>Divers</u>. Code corine biotope 87.2. Surface sur le site 36,56 (2,40 %). Sont concernées par cette rubrique les routes et chemins (18,5 ha), les bâtiments et la végétation rudérale qui se propage autour (1,37 ha) ainsi qu'une carrière d'extraction de tourbe au Greil Rascoupet (excavation et dépôts de tourbe sur 16,5 ha).</p>

Les autres espèces végétales	Au moins 12 sp.	<i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Andromeda polifolia</i> , <i>Calamagrostis canescens</i> , <i>Calamagrostis stricta</i> , <i>Peucedanum palustre</i> , <i>Carex limosa</i> , <i>Carex dioica</i> , <i>Pilularia globulifera</i> , <i>Eleocharis quinqueflora</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> , <i>Salix bicolor</i> , <i>Cicuta virosa</i> .
Les autres espèces animales	Plusieurs dizaines	<u>Oiseaux</u> : Vanneau huppé, Tariers des prés, Bécassine des marais, Nicheurs sur Chandroux en 2000 : bruant des roseaux, bergeronnette grise, vanneau huppé, canard col vert, Nicheurs sur le Jolan en 2000 : bruant des roseaux, bécassine des marais, foulque macroule, gallinule poule d'eau, râle d'eau, sarcelle d'été, canard col vert, sarcelle d'hiver, grèbe huppé, grèbe castagneux De multiples autres espèces fréquentant le site. <u>Amphibiens</u> : grenouille verte sp., triton palmé. <u>Mammifères</u> : chevreuils, renard <u>Lépidoptères</u> : Phengaris alcon. Espèce patrimoniale. <u>Odonates</u> : au moins une trentaine d'espèce dont <i>Coenagrion hastulatum</i> , <i>Coenagrion lunulatum</i> , <i>Lestes dryas</i> , <i>Sympecma fusca</i> , <i>Aeshna cyanea</i> , <i>Aeshna grandis</i> , <i>Aeshna juncea</i> , <i>Anax parthenope</i> , <i>Orthetrum cancellatum</i> , <i>Somatochlora metallica</i> , <i>Leucorrhinia dubia</i> , <i>Sympetrum danae</i> , <i>Sympetrum flaveolum</i> , <i>Somatochlora flavomaculata</i> , <i>Somatochlora arctica</i> , <i>Sympetrum vulgatum</i> <u>Orthoptères</u> : sur le Jolan, présence remarquable notamment de <i>Oedipoda germanica</i>

SYNTHESE Si aucun travail d'inventaire spécifique n'a été mené sur le site pour les espèces patrimoniales (hors annexe II de la Directive Habitat), on notera tout de même la présence de plusieurs autres espèces patrimoniales sur le site, qu'il conviendra de prendre en compte dans les actions.

Espèces floristiques bénéficiant d'une protection nationale :

- *Andromeda polifolia*. Rare sur le plateau de Chastel-Sur-Murat, elle est commune au Jolan et abondante localement à Rascoupet; est absente ailleurs.
- *Drosera rotundifolia*. Assez commune sur le plateau de Chastel et à Rascoupet, elle est plus rare dans les Tourbières du Jolan, Quartiroux et Frau de Vial ; par contre, elle abonde dans la Tourbière de Chandroux.
- *Carex limosa*. Cette plante est rare sur le site avec seulement deux stations sur le plateau de Chastel et une seule au Jolan.
- *Pilularia globulifera*. Plante très rare, signalée avec une seule station sur le plateau de Chastel.

On notera la présence des espèces floristiques bénéficiant d'une protection régionale :

- *Vaccinium oxycoccos*. La Canneberge est commune au Jolan, rare à Rascoupet et sur le plateau de Chastel (une seule station).
- *Salix bicolor*. Seulement présent à Rascoupet.
- *Cicuta virosa*. Abondante au Jolan, elle n'a pas été repérée ailleurs.

Espèces végétales remarquables en Auvergne

- *Eleocharis quinqueflora*. Une seule station inventoriée aux Sagnes du Breuil, sur le plateau de Chastel.
- *Peucedanum palustre*. Elle est très abondante à la Tourbière de Carmantron (plateau de Chastel-Sur-Murat). Présente aussi sur les Tourbières du Jolan et de Chandroux.

Espèces très rares en Auvergne et qui mériteraient un statut de protection

- *Calamagrostis canescens*. Une seule station connue à la Tourbière de Rascoupet, en bordure du ruisseau de la Sagne dont le cours a été récemment rectifié et chenalisé.
- *Calamagrostis stricta*. Cette espèce boréale, très rare en Auvergne, colonise les bords de fossés traversant la Tourbière du Jolan.
- *Carex dioica*. Cette espèce très rare en Auvergne est localisée dans une Cariçaie à *Carex lasiocarpa*, *Carex pulicaris*, *Carex flava*, dans la Tourbière du Jolan.

Toutes ces espèces végétales confèrent aux tourbières qui les abritent une valeur patrimoniale. Certaines tourbières du plateau de Chastel, Rascoupet et le Jolan en particulier, présentent un intérêt largement supérieur à la moyenne. On y trouve la plupart des habitats et des espèces précitées.

PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la Directive « Habitats, faune, flore » a pour objectif de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». La préservation des habitats et espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité (***)Priorité forte, **Priorité moyenne, *Priorité faible) et en objectifs opérationnels, qui nécessitent la mise en œuvre de mesures précises visant à maintenir les activités présentes sur le site Natura 2000, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Plusieurs enjeux ont été identifiés, présentés ci-après dans un ordre d'importance décroissante :

1. **Les zones humides et tourbières.** Elles constituent le cœur écologique du site en accueillant habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elles sont malgré tout, soumises aux pratiques qui s'exercent sur leur bassin versant.
2. **Les espèces patrimoniales.** Le site recèle des espèces liées aux zones humides. Ces espèces présentent un enjeu majeur de préservation à l'échelle du massif central voire plus.
3. **L'agriculture :** première activité du territoire. Les pâtures et prairies couvrent la majorité du site Natura 2000 et constituent l'un de ses enjeux écologiques, mais aussi économiques et sociaux. Le maintien de l'agriculture (estive notamment) est donc indispensable au maintien de certains milieux naturels. Si les pratiques sont essentiellement extensives et concourent au maintien de ce patrimoine, on assiste cependant à une perte globale de la biodiversité qui doit interroger sur les changements récents de pratiques. Aussi, certaines pratiques, à certaines périodes, peuvent dégrader les milieux naturels très sensibles : piétinement des animaux trop nombreux sur certaines parcelles, parties de parcelles ou dans des zones trop fragiles, fertilisation importante sur les prairies avec incidence sur la composition de la prairie elle-même mais aussi par lessivage sur les milieux en aval, drainages des tourbières par des creusements trop profonds des rases ou fossés, etc.
4. **Les forêts :** si elles sont toutes soumises au régime forestier et gérées par l'ONF sur le site, les forêts n'en constituent pas moins un enjeu de gestion vis à vis des milieux fragiles que sont les zones humides et tourbières.

L'enjeu « eau » n'est pas identifié en tant que tel car il est interdépendant avec tous les enjeux mis en avant ici. De la qualité et de la quantité d'eau dépendent la conservation de certains habitats et espèces et des pratiques d'exploitations agricoles, forestières et « industrielles » (mais aussi d'aménagement du territoire et de gestion des eaux usées) à l'échelle des bassins versants dépendent la qualité et la quantité d'eau.

A- Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 18 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outil mobilisable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
A. Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides	1. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des tourbières et leur état de conservation	Réalisation de diagnostic fonctionnel		Animation du site	7110 – tourbières hautes actives 7120 – tourbières hautes actives dégradées 7140 – tourbières de transition et tremblants	1831 <i>Luronium natans</i> 1042 <i>Leucorrhinia pectoralis</i> 1065 <i>Euphydryas aurinia</i>	ENS SAGE Allagnon Loi sur l'eau	
		Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux		Contrat Natura 2000 ENS				
	2. Maintenir la fonctionnalité et la qualité hydrologique des zones humides et gestion adaptée des plans d'eau	Suivis de la restauration de la tourbière de Greil-Rascoupet	Exploitation de tourbe	Exploitation de tourbe	Animation du site Contrat Natura 2000	7110 – tourbières hautes actives 7120 – tourbières hautes actives dégradées 7140 – tourbières de transition et tremblants	4038 <i>Lycaena helle</i> 1355 <i>Lutra lutra</i> 1166 <i>Triturus cristatus</i>	ENS Plan départemental des zones humides du Cantal SAGE Allagnon
			Stabilisation des niveaux d'eau	Chasse	Animation du site			
		Mise en œuvre de techniques alternatives aux assècs		ENS Charte Natura 2000				
		Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)	Toutes	Animation du site				
	3. Préserver les zones les plus fragiles	Mise en défens de zones sensibles	Agriculture	Agriculture	Contrat Natura 2000 MAEt	Tous		PAC Agences de l'eau
			Retard de fauche ou pâturage					
		Maitrise foncière et d'usage des tourbières permettant une gestion adaptée.	Propriétaires	Mesure 216 PDRH Grenelle de l'Environnement	Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Agences de l'eau			
	4. Restaurer certains habitats	Gestion d'habitats (fauche / pâturage / décapage / toutes opérations concourant à l'amélioration de l'état de conservation et son intérêt)	Toutes	Toutes	Contrat Natura 2000			ENS Plan départemental des zones humides du Cantal

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Préserver les espèces patrimoniales	1. Préserver les espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire	Amélioration des connaissances sur la répartition, les habitats, les plantes hôtes et la connectivité entre stations		Animation du site		1065 <i>Euphydryas aurinia</i>	
		Mise en défens de certains secteurs et retard de fauche / pâturage	Agriculture / sylviculture	Contrat Natura 2000 MAEt		4038 <i>Lycaena helle</i>	
	2. Préserver <i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Inventaire à l'échelle du site et suivis exuvies et imagos sur le Jolan	Propriétaires, communes	Animation du site		1042 <i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Déclinaison Régionale du Plan National d'Action en faveur des Odonates
		Création ou restauration d'habitats larvaires ou autres opérations concourant à l'objectif		Contrat Natura 2000			
	3. Préserver <i>Lurionium natans</i>	Amélioration les connaissances sur la répartition et l'habitat		Animation du site		1831 <i>Lurionium natans</i>	Plan national d'actions en faveur du Flûteau nageant. <i>Lurionium natans</i> L.
		Expérimentation de gestion conservatoire (rajeunissement de placettes..., test des pressions de pâturage)					
	4. Préserver le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté	Amélioration des connaissances et maintien des conditions d'accueil sur le site		Animation du site		<i>Triturus cristatus</i> - 1166 et <i>Bombina variegata</i> - 1193	Plan national d'action Sonneur à ventre jaune et déclinaison régionale, suivi programme MARE

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outil mobilisable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Cohérence avec les programmes en cours
C. Promouvoir une gestion des pelouses et prairies conciliant intérêt économique et écologique et préservant les habitats et espèces	1. Maintenir l'activité pastorale extensive sur les estives	Réaliser des plans de gestion pastorale	Agriculture	MAEt	4030 -Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central 6210 - Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales 6230 - Pelouses acidiclinales montagnardes 6410 - Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards	PAC
		Formation / sensibilisation des exploitants		Animation du site		Concours prairies fleuries
	2. Favoriser une gestion extensive des prairies de proximité	Limiter la fertilisation et retarder les dates de fauche	Agriculture	MAEt	6520 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central 6410 - Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards	PAC
		Formation / sensibilisation des exploitants	Agriculture	Animation du site		Concours prairies fleuries
	3. Reconquérir des espaces agricoles délaissés	Favoriser l'accessibilité à de nouvelles parcelles pour extensifier les pratiques sur les bassins versant immédiats des tourbières	Agriculture	Animation du site	6230 - Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central 4030 -Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	SAFER
	D. Promouvoir une gestion adaptée des forêts	1. Limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers	Eviter tous passages dans les zones sensibles, notamment les zones humides	Sylviculture, propriétaires	Contrat Natura 2000	Tous
Mise en place d'une zone tampon autour des milieux sensibles, notamment les zones humides						
Adapter les pratiques (débardage câble, cheval...)			Charte Natura 2000			
Limiter l'enrésinement des bassins versants						

B- Objectifs et enjeux transversaux

Tableau 19 : objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées
E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces	1. Concilier les activités cynégétiques avec les intérêts patrimoniaux	Organiser régulièrement des rencontres d'échanges avec les associations de chasse locale et la fédération de chasse du Cantal
	2 Contribuer à l'évaluation des incidences des projets / manifestations sur les habitats et les espèces	Assister l'application du régime d'évaluation des incidences
F. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	1. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée via la signature de contrats, charte et MAEt	Identifier les parcelles cadastrales et les propriétaires concernés et animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...)
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès des acteurs et des habitants locaux	Diffuser l'information aux acteurs et habitants
	3. Sensibiliser les acteurs et habitants	Favoriser / améliorer la découverte du site par des aménagements adaptés
		Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires, Organiser ou participer à des projets de valorisation du territoire
4. Organiser la gouvernance du site (organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat...)	Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat, gestion administrative et financière et bilan annuel d'animation	
G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces	1. Assurer le suivi écologique du site	Améliorer les connaissances générales et assurer un suivi général de l'évolution du site, Mise en place d'indicateurs de suivi.
	2. Evaluer les mesures de gestion mises en œuvre	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser
	3. Compléter les inventaires naturalistes	Réaliser un inventaire des espèces patrimoniales
		Améliorer les connaissances sur l'habitat Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines 3140
4. Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces	Réaliser l'actualisation de la cartographie CHANES	

C- Synthèse des objectifs de développement durable

Tableau 20 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Tourbières et zones humides	A <i>Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides</i>	***	X	X	X	X	X
Espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	B <i>Préserver les espèces patrimoniales</i>	***	X	X	X	X	X
Pelouses et prairies montagnardes	C <i>Promouvoir une gestion des pelouses et prairies montagnardes conciliant intérêt économique et écologique et préservant les zones humides</i>	**	X	X	X	X	X
Forêts	D <i>Promouvoir une gestion adaptée des forêts</i>	*	X		X	X	X
Objectifs transversaux	E <i>Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces</i>	**	X			X	X
	F <i>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</i>	*					X
	G <i>Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces</i>	**				X	X

(1) ***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

L'objectif prioritaire est la préservation des milieux humides et tourbeux du site et des espèces associées.

Un ensemble d'actions a été défini afin de répondre aux 7 objectifs généraux et transversaux précédemment cités. Afin de permettre une meilleure visualisation de ces dernières, des fiches récapitulatives ont été détaillées :

Dans l'optique de faciliter la lecture, diverses catégories ont été mises en place :

G : Gestion (restauration et entretien)

S et E : Suivis & études

A : Animation du document d'objectifs

V : Valorisation, Communication et Sensibilisation

Les mesures sont également priorisées, le nombre d'étoiles est proportionnel à la priorité de l'action. Voir le détail dans les fiches actions présentées en [annexe 1](#).

A. Budget estimatif

Tableau 21 : récapitulatif des mesures prévues (voir détail dans les fiches actions)

Objectif durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier prévisionnel	Coût prévisionnel de la mesure
A. Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides ***	E1 : Réalisation de diagnostic fonctionnel	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2015 - 2016 - 2019	10 400 €
	E2 : Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2015	5 800 €
	S1 : Suivi de la remise en état de la tourbière de Greil-Rascoupet	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2016 à 2019	6 400 €
	G1 : Stabilisation des niveaux d'eau	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes - ACCA	-	1 200 €
	G2 : Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes - ACCA	2015	9 200 €
	G3 : Mise en défens de zones sensibles et aménagements agricoles hors zones humides- retard de fauche et de pâturage	MAE	Structure animatrice	Agriculteurs	2014 - 2015 - 2016	506 300 €
	A2 : Maitrise foncière et d'usage des tourbières permettant une gestion adaptée	Crédits d'animation	Structure animatrice	Collectivités - CEN Auvergne		500 €
	G4 : Gestion d'habitats concourant à l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat ou de son intérêt	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Propriétaires et exploitants		Non estimé (selon nécessité)
B. Préserver les espèces patrimoniales ***	E3 : Amélioration des connaissances sur la répartition, les habitats, les plantes hôtes et la connectivité entre stations des Lépidoptères	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2018	3 400 €
	G3 : Mise en défens de certains secteurs et retard de fauche / pâturage pour les Lépidoptères	MAE	Structure animatrice	Propriétaires et exploitants		Voir G3 ci-dessus
	E4 : Inventaire à l'échelle du site et suivi régulier sur le Jolan de <i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	6 000 €
	G5 : Création ou restauration d'habitats larvaires de <i>Leucorrhinia pectoralis</i> ou autres opérations concourant à l'objectif	Crédits d'animation - Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes - Parc des Volcans	2014 à 2019	2 000 €
	E5 : Amélioration les connaissances sur la répartition et l'habitat de <i>Lurionium natans</i>	Crédits d'animation	Structure animatrice	CBN MC - Parc des Volcans	2015	1 000 €
	G6 : Expérimentation de gestion conservatoire de <i>Lurionium natans</i>	Crédits d'animation	Structure animatrice	CBN MC - Parc des Volcans	2016 à 2019	6 600 €
	E6 : Amélioration des connaissances et maintien des conditions d'accueil sur le site du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - CPIE de Haute Auvergne	2015	10 000 €

Objectif développement durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier prévisionnel	Coût prévisionnel de la mesure
C. Promouvoir une gestion des pelouses et prairies conciliant intérêt économique et écologique et préservant les habitats et espèces **	E7 : évaluer l'état de conservation des milieux agropastoraux	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - CBNMC	2016	5 400 €
	G3 : Réaliser des plans de gestion pastorale	MAE	Structure animatrice	Agriculteurs		Voir G3 ci-dessus
	V1 : Formation / sensibilisation des exploitants	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2015 - 2016 -2018	3 700 €
	G3 : Limiter la fertilisation et retarder les dates de fauche	MAE	Structure animatrice	Agriculteurs		Voir G3 ci-dessus
	A3 : Favoriser l'accessibilité à de nouvelles parcelles pour extensifier les pratiques sur les bassins versant immédiats des tourbières	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes - Parc des Volcans	2014 à 2019	500 €
D. Promouvoir une gestion adaptée des forêts *	G7 : Limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers	Crédits d'animation - contrats Natura 2000	Structure animatrice	Communes - ONF		Non estimé (selon nécessité)
E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces **	A1.3 : Veille écologique / Assister l'application du régime d'évaluation des incidences	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	4 400 €
F. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB *	A1.1 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	11 000 €
	A1.2 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - promotion des outils de contractualisation	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	8 200 €
	V2 : Diffuser l'information aux acteurs et habitants	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans-prestataires	2016 - 2018	3 400 €
	V3 : Favoriser / améliorer la découverte du site par des aménagements adaptés	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans-CC - CG 15	2014 à 2019	2 400 €
	V4 : Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires,	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans-prestataires	2016 - 2017	4 000 €
G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces **	E8 : Améliorer les connaissances sur l'habitat Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans-CBNMC	2016	5 800 €
	A1.4 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	8 400 €
	E9 : Réaliser l'actualisation de la cartographie CHANES	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans-prestataires	2017	16 600 €

Tableau 22 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB

Code	Mesures	2014				2015				2016			
		Financements				Financements				Financements			
		Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total	Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total	Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total
Gestion (restauration / entretien)			2 700 €		2 700 €	358 000 €	4 000 €		362 000 €	150 000 €	4 800 €	0 €	154 800 €
G1	Stabilisation des niveaux d'eau		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €
G2	Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs		600 €		600 €	8 000 €	600 €		8 600 €				0 €
G3	Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales		1 300 €		1 300 €	350 000 €	3 000 €		353 000 €	150 000 €	2 000 €		152 000 €
G4	Gestion d'habitats humides et tourbeux (si nécessaire)	A préciser			0 €				0 €				0 €
G5	Création ou restauration d'habitats larvaires ou autres opérations concourant à la préservation de <i>L.pectoralis</i>		600 €		600 €		200 €		200 €		200 €		200 €
G6	Expérimentation de gestion pour <i>Luronium natans</i>				0 €				0 €	2 400 €			2 400 €
G7	Limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers	A préciser			0 €				0 €				0 €
Suivis et études			1 200 €		1 200 €		19 000 €	1 200 €	20 200 €	0 €	15 600 €	3 000 €	18 600 €
E1	Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières		200 €		200 €		1 200 €	1 200 €	2 400 €		2 400 €	3 000 €	5 400 €
E2	Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux		400 €		400 €		5 400 €		5 400 €				0 €
E3	Amélioration des connaissances sur <i>E.aurinia</i> et <i>L.helle</i>				0 €				0 €				0 €
E4	Inventaire à l'échelle du site et suivi régulier de <i>L.pectoralis</i>		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €
E5	Amélioration des connaissances sur la répartition et l'habitat de <i>Luronium natans</i>				0 €		1 000 €		1 000 €				0 €
E6	Amélioration des connaissances et maintien des conditions d'accueil du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté				0 €		10 000 €		10 000 €				0 €
E7	Evaluer l'état de conservation des milieux agropastoraux				0 €		400 €		400 €		5 000 €		5 000 €
E8	Améliorer les connaissances sur l'habitat 3140				0 €		400 €		400 €		5 400 €		5 400 €
E9	Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et Espèces				0 €				0 €		600 €		600 €
S1	Suivi de la remise en état de Greil-Rascoupet				0 €				0 €		1 600 €		1 600 €
Animation du DOCOB			6 300 €		6 300 €		4 500 €		4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €
A1.1	Organisation de réunions		1 300 €		1 300 €		1 100 €		1 100 €		1 300 €		1 300 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		1 800 €		1 800 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €
A1.3	Veille écologique / assistance aux évaluations des incidences		1 200 €		1 200 €		800 €		800 €		600 €		600 €
A1.4	Gestion administrative et financière		1 800 €		1 800 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €
A2	Maîtrise foncière / d'usage des tourbières et zones humides		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €
A3	Favoriser l'accessibilité à de nouvelles parcelles agricoles pour extensifier les pratiques sur les bassins versant		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €
Valorisation et sensibilisation			400 €		400 €		1 100 €		1 100 €	0 €	4 600 €	0 €	4 600 €
V1	Formation des exploitants agricoles				0 €		700 €		700 €		1 500 €		1 500 €
V2	Diffuser l'information aux acteurs et habitants				0 €				0 €		1 700 €		1 700 €
V3	Favoriser / améliorer la découverte du site par des aménagements adaptés		400 €		400 €		400 €		400 €		400 €		400 €
V4	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires				0 €				0 €		1 000 €		1 000 €
Totaux		0 €	10 600 €	0 €	10 600 €	358 000 €	28 600 €	1 200 €	387 000 €	150 000 €	29 500 €	3 000 €	182 500 €

Code	Mesures	2017				2018				2019				Total / 6 ans
		Financements				Financements				Financements				
		Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total	Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total	Contrat	Animation Natura	Collectivités	Total	
Gestion (restauration / entretien)		0 €	2 200 €	0 €	2 200 €	0 €	1 800 €	0 €	1 800 €	0 €	1 800 €	0 €	1 800 €	525 300 €
G1	Stabilisation des niveaux d'eau		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €	1 200 €
G2	Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs				0 €				0 €				0 €	9 200 €
G3	Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales				0 €				0 €				0 €	506 300 €
G4	Gestion d'habitats humides et tourbeux (si nécessaire)				0 €				0 €				0 €	A préciser si besoin
G5	Création ou restauration d'habitats larvaires ou autres opérations concourant à la préservation de <i>L.pectoralis</i>		600 €		600 €		200 €		200 €		200 €		200 €	2 000 €
G6	Expérimentation de gestion pour <i>Luronium natans</i>		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €	6 600 €
G7	Limiter l'impact de la sylviculture				0 €				0 €				0 €	A préciser si besoin
Suivis et études		0 €	19 000 €	0 €	19 000 €	0 €	7 200 €	0 €	7 200 €	0 €	3 400 €	1 200 €	4 600 €	59 600 €
E1	Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières				0 €				0 €		1 200 €	1 200 €	2 400 €	10 400 €
E2	Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux				0 €				0 €				0 €	5 800 €
E3	Amélioration des connaissances sur <i>E.aurinia</i> et <i>L.helle</i>		400 €		400 €		3 000 €		3 000 €				0 €	3 400 €
E4	Inventaire à l'échelle du site et suivi régulier de <i>L.pectoralis</i> sur le Jolan		1 000 €		1 000 €		2 600 €		2 600 €		600 €		600 €	6 000 €
E5	Amélioration des connaissances sur la répartition et l'habitat de <i>Luronium natans</i>				0 €				0 €				0 €	1 000 €
E6	Amélioration des connaissances et maintien du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté				0 €				0 €				0 €	10 000 €
E7	Evaluer l'état de conservation des milieux agropastoraux				0 €				0 €				0 €	5 400 €
E8	Améliorer les connaissances sur l'habitat 3140				0 €				0 €				0 €	5 800 €
E9	Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et Espèces		16 000 €		16 000 €				0 €				0 €	16 600 €
S1	Suivi de la remise en état de Greil-Rascoupet		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €	6 400 €
Animation du DOCOB		0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	8 700 €	0 €	8 700 €	33 000 €
A1.1	Organisation de réunions		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		4 700 €		4 700 €	11 000 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		800 €		800 €	8 200 €
A1.3	Veille écologique / assistance aux évaluations des incidences		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €	4 400 €
A1.4	Gestion administrative et financière		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		2 600 €		2 600 €	8 400 €
A2	Maîtrise foncière /d'usage des tourbières et zones humides		100 €		100 €		100 €		100 €				0 €	500 €
A3	Favoriser l'accessibilité à de nouvelles parcelles pour extensifier les pratiques sur les bassins versant		100 €		100 €		100 €		100 €				0 €	500 €
Valorisation et sensibilisation		0 €	400 €	0 €	400 €	0 €	3 600 €	0 €	3 600 €	0 €	400 €	0 €	400 €	10 500 €
V1	Formation des exploitants agricoles				0 €		1 500 €		1 500 €				0 €	3 700 €
V2	Diffuser l'information aux acteurs et habitants				0 €		1 700 €		1 700 €				0 €	3 400 €
V3	Favoriser / améliorer la découverte du site par des aménagements adaptés		400 €		400 €		400 €		400 €		400 €		400 €	2 400 €
V4	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires		3 000 €		3 000 €				0 €				0 €	4 000 €
Totaux		0 €	26 100 €	0 €	26 100 €	0 €	17 100 €	0 €	17 100 €	0 €	14 300 €	1 200 €	15 500 €	639 600 €

SYNTHESE

Le budget global estimé sur 6 années de 2014 à 2019 s'élève à 639 600 € pour la mise en œuvre du DOCOB. Ce budget reste estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Le montant des MAEt reste également très aléatoire en fonction du taux de contractualisation non estimable pour le moment compte tenu de la renégociation de la PAC. De plus, certaines actions (G4 et G7) n'ont pour le moment pas de budget associées, car leur mise en œuvre dépendra des opportunités.

- **82 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces
- **11 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.
- **5.15 %** du budget global estimé est consacré à l'animation du document d'objectifs qui recoupe le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.
- **1.65 %** du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

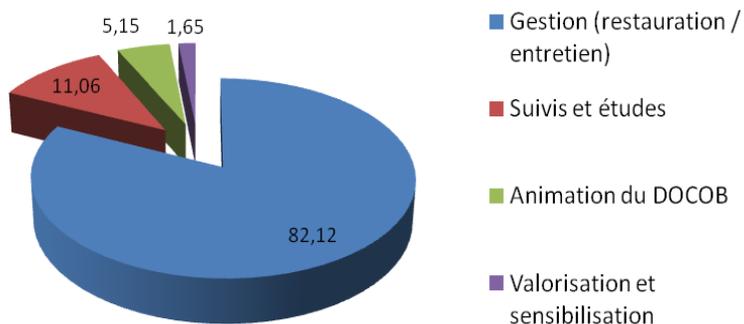


Illustration 20 : répartition du budget estimatif par types d'actions

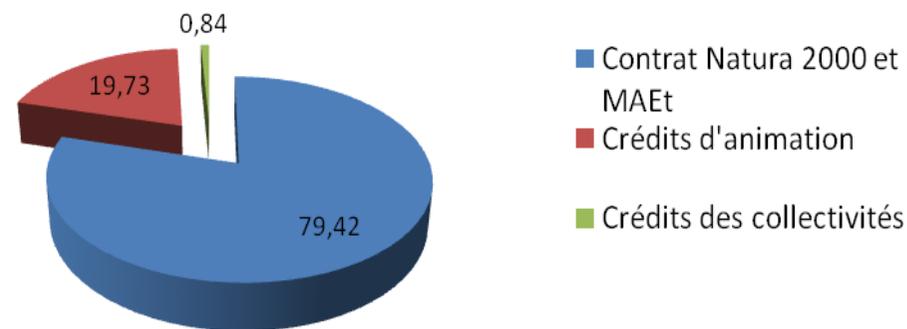


Illustration 21 : répartition du budget estimatif par types de financements

B. Contrats Natura 2000

Certaines des actions de gestion précédemment définies s'appuient sur la mobilisation de contrats Natura 2000. Les intitulés des contrats font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Les mesures contractuelles pourront être adaptées si besoin, notamment en cas de modifications des règles ou de la nouvelle programmation des fonds européens. La liste ci-dessous présente les mesures « contrats Natura 2000 » proposées sur le site. Cette liste, pourra être revue si nécessaire dans le cadre de l'animation du site.

Tableau 23 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion

Code	Intitulé	Descriptif
F22708	Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques	Réalisation d'enlèvement manuel dans les zones tampons des zones humides et tourbières pour éviter le passage d'engins et la modification des écoulements et d'éventuelles atteintes aux habitats
F22716	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Remplace un débardage classique (tracteur forestier, débusqueur) dans les zones fragiles (proximité de zones humides) par un débardage adapté (cheval, câble...)
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Vise l'ouverture de surfaces de zones humides et landes envahies par les ligneux lorsque cette ouverture est nécessaire au fonctionnement de l'habitat ou au profit des espèces (enlèvement de ligneux, arasage de touradons...)
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place un pâturage d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser la constitution de mosaïques végétales sur les zones humides si nécessaire.
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mettre en place une fauche d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser certaines espèces sur les zones humides si nécessaire.
A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	Mise en place des opérations d'étrépage visant à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable au profit d'une espèce ou d'un habitat si nécessaire
A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	Le faucardage consiste à couper les grands héliophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement à éviter les assèchs des plans d'eau au profit d'une action moins impactante
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abroussement ou au piétinement.
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en place des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.

C. Mesures Agro-Environnementales

Les actions de gestion précédemment définies (entretien et gestion) s'appuient sur la mobilisation de mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAE précisés ci-après (et dans les fiches actions) font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013. Ils sont présentés pour préciser les grandes lignes d'action sur les zones agricoles, mais l'ensemble devra être révisé à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune).

Tableau 24 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagements unitaires mobilisables
AU_TOUR_ES1	Prairies, pelouses et landes en estives	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 09
			MILIEU 01 (option)
AU_TOUR_FA1	Prairies de fauche	Limiter la fertilisation sur les bassins versants des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 02
AU_TOUR_FA2	Prairies de fauche en zone tampon de zones humides	Absence de fertilisation sur la zone tampon des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 06 (option)
AU_TOUR_PR1	Prairies de fauche "fleuries"	Préserver la diversité floristique des prairies de fauche	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 07
AU_TOUR_ZH1	Zones humides pâturées ou fauchées	Maintien des habitats et espèces de ces écosystèmes fragiles par une pratique agricole adaptée	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 05 (option)

D. Charte Natura 2000

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : Absence de procès verbaux.

② Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour les quelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Bilan d'activités du site.

③ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

④ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravas, ordures...).

Point de contrôle : Sol naturel affleurant (sur place).

⑥ Ne pas introduire sur le site des espèces :

- Végétales envahissantes (ANNEXE A),
- Animales envahissantes cf. code de l'environnement (à titre d'exemple : écrevisses et tortues exotiques, Grenouille taureau, Poisson chat, Perche soleil, Ragondin et Rat musqué).

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

MILIEUX AGROPASTORAUX

Engagements soumis à contrôles

① Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

② Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

③ Eviter la pratique du feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.

④ Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune et remettre en place les mottes.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Ne pas utiliser de produits chimiques (désherbant...)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas faire de plantations de boisement (sauf haies et brises vent).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

⑤ Ne pas utiliser de bromadiolone pour la lutte contre les campagnols terrestres et taupe.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'utilisation.

② Ne pas assécher les dépressions humides présentes sur mon terrain

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Ne pas créer de nouveaux fossés. Seulement, entretenir les fossés existants sur le principe « vieux fonds, vieux bords » .

Point de contrôle : Absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal des anciennes rases.

② La fertilisation sera strictement limitée aux déjections des animaux lors du pâturage.

Point de contrôle : Relevés de terrains.

③ Les équipements de type nourrisseurs, traites d'estive, etc. seront installés à l'extérieur des zones humides.

Point de contrôle : Sur place.

④ Pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement des animaux : solliciter l'avis de la structure animatrice.

Point de contrôle : Sur place.

⑤ Ne pas pratiquer de feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.

⑥ Ne pas faire de plantations de boisement.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

PLANS D'EAU

Engagements soumis à contrôles

- ⑥ Solliciter les autorisations nécessaires pour les vidanges

Point de contrôle : Contrôle administratif

- ⑥ Les traitements chimiques et notamment le chaulage sont proscrits

Point de contrôle : Contrôle sur place

- ⑥ En cas de réalisation d'assec, effectuer les vidanges en fin de période végétative (septembre-octobre). Limiter l'assec à la période hivernale pour remise en eau au printemps

Point de contrôle : Contrôle sur place

- ⑥ Proscrire le marnage artificiel de la surface des plans d'eau et relever un niveau référence des ouvrages hydrauliques avec la structure animatrice

Point de contrôle : Contrôle sur place et relevé effectué

- ⑥ Ne pas pratiquer l'agrainage sur les berges en vue d'attirer les oiseaux « gibier ».

Point de contrôle : Contrôle sur place

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

- ① Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 1Ha.

Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.

- ① Proscrire tout passage d'engins dans et à proximité immédiate des zones humides (zone tampon de 35 m).

Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.

- ② En cas d'exploitation forestière (dessertes, création d'accès...), avoir une réflexion avec la structure animatrice afin de minimiser son impact sur les milieux humides.

Point de contrôle : Prise de contact avec la structure animatrice avant exploitation.

- ③ Ne pas combler ou drainer les mares et autres zones humides intra-forestières.

Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.

- ⑤ Favoriser la régénération naturelle en priorité, le cas échéants, utiliser des essences forestières naturellement présentes en Auvergne (ANNEXE B).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les documents d'aménagements forestiers : Plan d'aménagements forestiers et Plan Simple de Gestion (PSG).

- ⑥ Ne pas effectuer de plantation de résineux à moins de 20 m de la bordure d'un milieu aquatique (ruisseau, tourbière, lac...)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX ROCHEUX

Engagements soumis à contrôles

- ① Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

Point de contrôle : Absence de travaux.

- ① Ne pas créer de sentiers ou de pistes traversant les éboulis ou en proximité immédiate

Point de contrôle : Absence de travaux.

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.
- ❖ Informer la structure animatrice du site de toute dégradation d'origine naturelle ou humaine observée sur les milieux naturels.

MILIEUX AGROPASTORAUX

- ❖ Réaliser une fauche raisonnée tardive (à maturité de la végétation).
- ❖ Favoriser le pâturage extensif des milieux ouverts.
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).
- ❖ Maintenir le passage des itinéraires pédestres balisés et favoriser les améliorations possibles en accord avec les acteurs concernés et la structure animatrice.
- ❖ Privilégier les fertilisations organiques de type fumier paillu ou compost

MILIEUX HUMIDES

- ❖ Éviter tous travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans les zones humides en dessous des seuils d'autorisation et de déclaration de la législation.
- ❖ Limiter l'accès direct des bovins aux berges des lacs et des cours d'eau pour éviter la dégradation par piétinement. Favoriser un lieu d'abreuvement hors du cours d'eau ou du lac, ou en un seul point.

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Limiter les monocultures d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences, notamment feuillus.
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées).
- ❖ Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne).
- ❖ Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- ❖ En cas de plantation, utiliser des essences « objectif » adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences.
- ❖ Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)

**ANNEXE A : LISTE NON EXHAUSTIVE ET EVOLUTIVE
DES ESPECES ENVAHISSANTES À NE PAS INTRODUIRE**

▪ **Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>
Grand lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i> / <i>L. uruguayensis</i>
Jussie faux Peplis	<i>Ludwigia peploides</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Paspale distique	<i>Paspalum distichum</i>
Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon)	<i>Reynoutria x bohemica</i> / <i>Fallopia x bohemica</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> / <i>Fallopia sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> / <i>Fallopia japonica</i>

▪ **Espèces prioritaires posant des problèmes de santé :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ambroisie à feuille d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>

▪ **Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aster de Nouvelle Angleterre	<i>Aster novae-angliae</i>
Aster de Nouvelle Belgique	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster feuille de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Aster versicolore	<i>Aster x versicolor</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri.</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Elodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>

Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Erable Negundo	<i>Acer negundo</i>
Faux Vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i>
Lampourde épineuse	<i>Xanthium spinosum</i>
Lampourde orientale	<i>Xanthium orientale</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Vergerette blanchâtre	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vergerette ondulée / crispée	<i>Conyza bonariensis</i>

N.B. : Des fiches de présentation de ces espèces sont disponibles sur demande.

ANNEXE B : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES CONSEILLEES EN CAS DE PLANTATION

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Alisier blanc	<i>Sorbus alba</i>
Sureau rouge ou Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsio</i>

E. Suivis scientifiques

Chaque action fait l'objet d'indicateur précis (voir fiche action) qui permettront de s'assurer de leur mise en œuvre et des résultats apportés. En plus de ces derniers, des indicateurs plus globaux sont proposés ci après pour suivre la démarche de mise en œuvre du DOCOB.

Tableau 25 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB

Indicateurs de pression	Indicateurs échelle local (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
	Nombre d'assecs réalisés au cours du DOCOB	Nombre	G2	?	2 (Jolan et Chandroux)	0
	Occupation du sol du site	%		ND	Valeur en 2006 : Forêt : 13%, Pelouse, prairies et landes : 67,3%, milieu anthropique : 1,5%, milieux humides : 17 %, milieu rocheux : 0,4 %	
	Surface agricole déclarée (=surface îlot PAC)	ha	G3, V1			
	% SAU en STH	%	G3, V1	Proche de 100 %	Proche de 100 %	
	Surface en prairies de fauche	ha	G3, V1			
	Taux de fertilisation sur les bassins versants	Unité d'azote	G3, V1	?	?	
	Nombre d'exploitation de tourbe en activité	Nombre	S1	1	1	0
	Nombre de projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A1.3	?	0	

Indicateurs d'Etat	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
	Etat global de conservation des espèces d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	Toutes	Cf tableau 16	Cf tableau 16	Cf tableau 16
	Nombre d'espèces d'IC (annexes II, IV,V)	nombre	Toutes	?	14 + sphaignes	14 + sphaignes
	Nombre d'espèces d'IC Annexe II	nombre	Toutes	Cf tableau 16	Cf tableau 16	Cf tableau 16
	Etat global de conservation des habitats d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	Toutes	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13
	Nombre d'habitat d'IC	nombre	Toutes	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13
	Surface des habitats IC dont PR	ha	Toutes	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13
	Surface des habitats PR	ha	Toutes	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13	Valeur 2006 : cf tableau 13

	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux					
	Budget total engagé	€	A1.4	0	464949,89	
	Montant animation mise en œuvre du DOCOB	€	A1.4	0	60695,89	
	Montants MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.4	0	372580	
	Montants des contrats hors MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.4	0	25674	
	Contractualisation MAET	ha	A1.2, G3	0	493	600
		Nombre d'exploitants engagés / nombre total		0	13	
	Contractualisation Contrats Natura 2000	ha	A1.2, G	0	6	
		Nombre de contrats		0	2	
	Contractualisation Chartes Natura 2000	ha	A1.2	0	0	50
		Nombre de chartes		0	0	
	Etude incidence - Nombre de projets avec conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Etude incidence - Nombre de projets avec avis pour les services de l'Etat	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre de projets sur lesquels l'animateur à apporté un conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre d'études réalisées	Nombre	E	0	6	
	Nombre de réunions du Comité de pilotage	Nombre	A1.1	0	ND	
	Nombre de réunions organisées par l'animateur	Nombre		0	ND	
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000	Nombre		0	ND	
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions générales sur Natura 2000	Nombre		0	ND	
	Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu	Nombre		0	ND	
Nombre d'articles de presse, d'encart dans le bulletin municipal	Nombre		0	0		

BIBLIOGRAPHIE

ALEM P.J., 2007, L'Alismatacée *Luronium natans* (L.) : hypothèses sur la/les causes de sa rareté, Rapport de Licence 3 Université François Rabelais de Tours, 9p.

BACHELARD P., 2004, *Lycaena helle* (Lepidoptera Lycaenidae) en région Auvergne, Espèce nouvellement inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », SHNAO, p.

BACHELARD P. *et al.*, 2008, Synthèse des connaissances entomologiques et herpétologiques sur un réseau de 17 tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO/ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 61p.

BARBARIN J.P. (2004) Les Odonates des tourbières du nord-est Cantalien. Rapport de stage, Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne, 27 p.

BARBARIN J.P. (2007) Sur la présence de *Leucorrhinia pectoralis* (Charpentier, 1825) dans le Cantal, tourbière du Jolan - Ségur-les- Villas. Arvernensis, 39-40, 1-8.

BELENGUIER L. (2012) Inventaire du Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) et du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien ». Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, 14 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J., 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 932 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris, 353 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUERE E. (coord.), 200?, « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 – Espèces végétales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 339 p.

Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

Conseil général du Cantal (2009) Tourbière du Jolan, commune de Ségur-les-Villas. Bilan site ENS, 33 p + annexes.

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), 1999, Plan d'action régional en faveur des Tourbières d'Auvergne, Programme LIFE NATURE « Tourbières de France », CEPA, 124p.

GOUBET P. (2010) Compte rendu d'expertise commandée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Etude de l'état fonctionnel de 11 tourbières du territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (Puy-de-Dôme et Cantal). Cabinet Pierre Goubet, Jenzat. Volume 1 (texte), 46 p. Volume 2 (figures), 42 p. Volume 3 (fiches), 30 p.

LEROY T. (2003a) Les odonates de la tourbière du Jolan (Ségur-les-Villas, 15) : synthèse des observations et statut de *Leucorrhinia pectoralis* (Charpentier, 1825). Rapport d'étude, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, 9 p.

LEROY T. (2003b) Les oiseaux d'eau reproducteurs des principaux plans d'eau du Cézallier méridional (Lac du Pêcher, Lac Sauvages, Tourbière de Chandroux et Tourbière du Jolan, Cantal). Le Grand-Duc, 62, 6-15.

LEROY T., 2005, Nouvel inventaire des Odonates des Tourbières du Cézallier en Auvergne (départements du Cantal et du Puy de Dôme). *Martinia*, 21 : 3-16.

LEROY T. (2009) Suivi 2009 de la population de *Leucorrhinia pectoralis* de la tourbière du Jolan (Ségur-les-Villas). Site Natura 2000 « tourbières du nord-est cantalien » FR 8301056. Rapport d'étude, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, 3 p.

NICOLAS S. 2013. – Caractérisation des herbiers à Characées (3140) en Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central \ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne, 21 p.

PNRVA (2000) Site FR8301056 - Tourbières du Nord-Est Cantalien. Document d'objectifs Natura 2000, 43 p + annexes.

PNRVA (2012b) Etat des lieux sommaire des herbiers aquatiques du Lac du Jolan (Ségur-les-Villas, 15). Enjeux et préconisations. 12 p.

SENAUD Guy (2012) Inventaire du Fluteau nageant (*Luronium natans*) sur le site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du nord-est du massif Cantalien ». Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, 8 p.

SEYTRE L., 2010, Soutien aux opérateurs Natura 2000 dans le cadre des DOCOB, fiches d'analyse de la typologie et de la cartographie des habitats de type nardaie (6230.4) et prairie de fauche (6520.1), CBN MC, 2p.

SOISSONS A., MARTINANT S. & BARBARIN J.P. (2012) Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Odonates - Auvergne - 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny - DREAL Auvergne, 116 p.

TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Sites Internet :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

Site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

ANNEXES

Annexe 1: Fiches actions détaillées

E1	Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières					Priorité	1
1) Descriptif de l'opération :							
Contexte / objectif de l'action	Les tourbières hautes actives (7110) sont des habitats d'intérêt prioritaire. Le fonctionnement des tourbières est complexe. Sa compréhension passe par une étude fonctionnelle, permettant d'orienter les mesures de gestion. Cela est vrai également sur les orientations de restauration suite à une exploitation, comme sur Greil-Rascoupet.						
Description de l'opération	Réaliser 3 diagnostics fonctionnels : 1 sur la tourbière de Greil-Rascoupet, 1 sur la tourbière du Jolan et 1 sur la tourbière de la Champagnac (Plateau de Chastel sur Murat). L'étude permettra également de préciser un protocole de suivi à appliquer les années suivantes.						
Nature de l'opération	Etude	Habitats / espèces concernés	Habitats tourbeux et espèces associées				
2) Modalités de mise en œuvre :							
Localisation	3 entités du site : Greil-Rascoupet, Jolan et Plateau de Chastel sur Murat		Mesure associée	E2, S1, G1, G2, G3, G4, A2, G5			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA - prestataire		Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000 - Agence de l'eau			
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X	X			X	
Budget prévisionnel	200 €	2 400 €	5 400 €			2 400 €	
Détail du budget	200 (1 j : établissement des devis- animation du site)	2000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)	5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)			5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)	
3) Résultats souhaités et suivis :							
Résultat souhaité	Disposer d'éléments scientifiques sur le fonctionnement des complexes tourbeux afin d'assurer leurs préservations		Indicateur de suivi	Nombre de diagnostics réalisés			

E2 **Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux** **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La cartographie CHANES date de 2006. L'actualisation de l'évaluation de l'état de conservation des habitats est une donnée importante qui manque afin d'orienter au mieux les opérations de gestion sur les milieux, particulièrement sur les milieux tourbeux. Ce travail sera réalisé en amont de la réactualisation de la cartographie CHANES en 2016 afin de disposer des indicateurs notamment sur l'état de conservation des habitats. L'étude devra donner les outils suffisants pour permettre un suivi simple les années suivantes.

Description de l'opération Préalable : définition de la méthodologie. 1. En 2015 : rédaction trame cahier des charges et demande devis. 2. 2016 : A partir de la bibliographie existante et d'observations de terrain, l'objectif sera de :
 - établir un outil typologique simple et pertinent pour caractériser les milieux humides;
 - faire un état « zéro » des habitats évalués ;
 - qualifier l'état de conservation des habitats évalués;
 - proposer des indicateurs simples d'évaluation (espèces végétales, taux de recouvrement, critères structuraux et de mosaïque d'habitats...) et de suivi de l'état de conservation des habitats, d'un usage relativement facile et opérationnel. Ces indicateurs pourront être liés aux éventuelles pratiques de gestion en cours et mis en perspectives avec les évolutions futures possibles de l'habitat.

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** E1, G1, G2, G3, G4
Acteur de la mise en œuvre PNR VA - CBN MC **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X				
Budget prévisionnel	400 €	5 400 €				
Détail du budget	400 (2 j réflexion protocole et établissement des devis)	5000 de prestation d'étude + 400 (2 j animation site : suivi étude)				

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un état zéro de conservation des milieux tourbeux et d'éléments d'orientation de gestion **Indicateur de suivi** Nombre de relevés phytosociologiques, Surface d'habitat d'intérêt en bon / moyen / mauvais état de conservation

E3

Amélioration des connaissances sur *E.aurinia* et *L.helle*

Priorité 1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Si les stations des 2 espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire sont globalement connues, certaines données nécessaires à leur préservation sont encore à développer : la répartition, les habitats, les plantes hôtes et la connectivité entre stations

Description de l'opération Actualisation des stations, évaluation des populations, cartographie des habitats et plantes hôtes (2019) : stage longue durée (en lien avec E4)

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G3, G4
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation				X	X	
Budget prévisionnel				400 €	3 000 €	
Détail du budget				400 (2 j : rédaction mission stage et recherche stagiaire - animation du site)	2000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Préciser les connaissances sur les 2 espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire et les actions de préservation à mener **Indicateur de suivi** Nombre de stations, évaluation population

1) Descriptif de l'opération :**Contexte / objectif de l'action**

Plusieurs inventaires ciblés sur la recherche de l'espèce ont été menés et les effectifs recensés se sont toujours révélés très faibles (une dizaine d'individus). Malgré la fragilité de cette population et la responsabilité portée par le site à l'échelle de la région, aucune prospection régulière de l'espèce n'a été mise en place en vue d'évaluer l'évolution de ses effectifs. Or, une régression importante des habitats larvaires disponibles a été mise en évidence et les risques d'extinction de cette population à court termes sont élevés. L'objectif est d'une part de pouvoir disposer d'un état initial des effectifs de l'espèce au niveau des fosses de tourbage. A partir de cette base, le suivi permettra alors de connaître l'évolution de ces effectifs, notamment en lien avec les travaux de restaurations envisagés. D'autre part, des prospections réalisées sur le reste de la tourbière ainsi qu'au niveau des autres entités du site permettront de détecter un éventuel développement de celle-ci au niveau d'autres habitats.

Description de l'opération

Réalisation de trois journées de prospections par an, réparties entre début juin et fin juillet (période favorable au vol de l'espèce). Deux de ces visites seront ciblées sur la tourbière du Jolan. Lors de ces visites, les exuvies seront recherchées au niveau de la végétation rivulaire des fosses de tourbage situées sur les tremblant et récoltées. Tous les imagos observés, leur stade ainsi que leur comportement seront également notés. Les autres espèces données présentes sur ces milieux seront également recensées avoir de suivre l'évolution du cortège associé à *L.pectoralis*. En parallèle, des échantillonnages seront effectués au niveau des différents habitats odonatologiques du site (lac, tourbières de transition, ...) afin de rechercher *L.pectoralis* et de mettre en évidence une éventuelle colonisation d'autres milieux. La troisième journée sera consacrée à une recherche de l'espèce sur les autres entités du site Natura 2000. Les prospections seront réalisées dans des conditions favorables au vol des Odonates (température > 15°C, ciel dégagé, vent faible) et après une succession d'au moins deux jours ensoleillés afin d'optimiser la récolte des exuvies.

Nature de l'opération

Etude

Habitats / espèces concernés*Leucorrhinia pectoralis*, habitats tourbeux**2) Modalités de mise en œuvre :****Localisation**

Tout le site

Mesure associée

G5

Acteur de la mise en œuvre

PNR VA

Type de financement mobilisable

Animation du site

Année de réalisation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	600 €	600 €	600 €	1 000 €	2 600 €	600 €
Détail du budget	400 (2 x 1j prospection Jolan) + 200 (1j prospection autre site)	400 (2 x 1j prospection Jolan) + 200 (1j prospection autre site)	400 (2 x 1j prospection Jolan) + 200 (1j prospection autre site)	400 (2 x 1j prospection Jolan) + 200 (1j prospection autre site) + 400 (2 j animation site recherche stagiaire et rédaction mission)	2000 (stagiaire) + 600 (3 j encadrement stagiaire)	400 (2 x 1j prospection Jolan) + 200 (1j prospection autre site)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat souhaité**

Disposer d'un suivi de la population sur le Jolan. Mener une recherche active de l'espèce au niveau des autres entités du site Natura 2000

Indicateur de suivi

Nombre d'exuvies récoltées, nombre d'imagos inventoriés, nombre de comportements territoriaux et de pontes observés

E5	Amélioration des connaissances sur la répartition et l'habitat de <i>Luronium natans</i>	Priorité	1
-----------	---	-----------------	----------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Le site Natura 2000 porte une responsabilité forte pour *Luronium natans*. Plusieurs stations (dont certaines importantes) y ont été recensées. 2 habitats distincts accueillent l'espèce sur le site : d'une part sur de la terre de tourbière nue et fraîche mise à jour par le piétinement des bovins pâturant dans une Cariçaie à *Carex vesicaria*, *Glyceria fluitans* et *Ranunculus aqualitis*; d'autre part, en bordure des fosses de drainage et des rives vaseuses des plans d'eau.

Description de l'opération Réaliser un inventaire exhaustif et une estimation des populations de *Luronium natans* sur l'ensemble du site incluant une description succincte des stations

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G7
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBN MC **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X				
Budget prévisionnel		1 000 €				
Détail du budget		1000 (5 j animation du site)				

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un état zéro de la répartition et abondance de *Luronium natans*, permettant de suivre les effets des actions de gestion, préciser les pistes de gestion. **Indicateur de suivi** Nombre de stations inventoriées, nombre de pied inventorié

E6	Amélioration des connaissances et maintien des conditions d'accueil sur le site du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté	Priorité	2
-----------	---	-----------------	----------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Le Triton crêté et le sonneur à ventre jaune ont été découverts sur le site en 2012. La présence du sonneur à ventre jaune demande à être confirmée. Concernant le Triton crêté, une meilleure connaissance de sa répartition et de la taille de population serait intéressante. Le site correspond par ailleurs à la sa limite altitudinale de répartition. La tourbière de Brujaleine est suivie tous les 2 ans dans le cadre du suivi des populations d'amphibiens réalisé par le CPIE 15 avec pour objectif de noter la présence / absence des différentes espèces d'amphibiens. 3 passages y sont réalisés de nuit. Ce programme est financé par le CG15 et le CR. L'action ici présentée vient en complément de cette dernière.

Description de l'opération Réaliser une expertise sur l'ensemble du site Natura 2000 pour inventorier les espèces présentes. Mettre en place une étude Capture Marquage Recapture (sur la base de photos de la partie ventrale) pour les tritons crétes sur le Plateau de Chastel-sur-Murat. L'utilisation de nasse sera potentiellement effectuée. Le tout ferait l'objet de 2 stages sur les périodes mars à juin. Le CPIE 15 interviendrait comme prestataire technique. La demande d'autorisation de capture devra être réalisée avec anticipation.

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Sonneur à ventre jaune et Triton crêté

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Milieux humides et aquatiques		Mesure associée			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA / CPIE 15		Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget prévisionnel	X					
Détail du budget	10 000 €					
	4000 euros stage + 1000 (5 j encadrement stagiaire - animation du site) + 5000 euros (encadrement technique CPIE 15)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité	Confirmer ou non la présence du Sonneur à ventre jaune. Consolider les connaissances sur le Triton crêté permettant sa préservation.	Indicateur de suivi	Evolution de la population de Triton crêté et confirmation présence du Sonneur. Evaluation de la connectivité des stations sur le plateau de Chastel-sur-Murat
--------------------------	--	----------------------------	--

E7 **Evaluer l'état de conservation des milieux agropastoraux** **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Il est important de mieux connaître les milieux agropastoraux, de mesurer l'impact des animaux sur la dynamique de la végétation, d'avoir des repères pour évaluer le surpâturage potentiel ou le sous-pâturage et d'adapter au mieux la charge au maintien du milieu. Un travail de définition d'indicateurs l'état de conservation des habitats agro-pastoraux est en cours par le CBNMC dans le cadre d'un programme "Préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux ouverts herbacés du Massif central" coordonnée par l'association IPAMAC. L'un des objectifs de ce programme est d'approfondir et mettre en évidence les liens entre systèmes d'exploitation agricole, pratiques agropastorales, diversité et état de conservation des prairies et surfaces pastorales du Massif central. De plus, une typologie multifonctionnelle des prairies réalisées dans les zones AOP Massif central a été réalisée. Ce travail s'inscrit également dans une optique d'évaluation des actions engagées sur les milieux agro-pastoraux.

Description de l'opération L'étude sera réalisée par 1 stagiaire longues durées (6 mois). L'encadrement pourra être renforcé par le CBN MC. Préalable : définition de la méthodologie.1. En 2015 : rédaction trame cahier des charges et offre de stage. 2. 2016 : A partir de la bibliographie existante et d'observations de terrain, l'objectif sera de :
 - faire un état « zéro » des habitats évalués;
 - qualifier l'état de conservation des habitats évalués;
 - appliquer les indicateurs existants en termes de biodiversité des prairies

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Habitats agro-pastoraux pelouses, landes et prairies

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G3
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBNMC **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X	X			
Budget prévisionnel		400 €	5 000 €			
Détail du budget		400 (2 j rédaction cahier des charges et recherche stagiaire)	4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire - animation du site)			

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer de données sur les milieux agro-pastoraux pour mieux les gérer et évaluer les actions engagées **Indicateur de suivi** Surface en prairie en différente typologie, surface considérée en bon état de conservation

E8

Améliorer les connaissances sur l'habitat 3140-2 Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines

Priorité 1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Cet habitat a été inventorié en 2012 par le CBNMC sur la tourbière du Jolan lors de l'étude de caractérisation menée pour la DREAL Auvergne visant à étudier plusieurs grands types d'habitats relevant de la directive « Habitats », notamment ceux posant des problèmes de caractérisation ou de méconnaissance sur son territoire.

Description de l'opération

Réalisation d'une étude visant à préciser la localisation et l'état de conservation de cet habitat sur le site

Nature de l'opération

Etude Habitats / espèces concernés 3140

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site

Mesure associée E9

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBNMC

Type de financement mobilisable

Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X	X			
Budget prévisionnel		400 €	5 400 €			
Détail du budget		400 (2 j rédaction cahier des charges + réflexion méthodologique)	5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)			

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer de connaissances sur cet habitat permettant de garantir sa préservation, notamment en intégrant des mesures de gestion spécifique si nécessaire

Indicateur de suivi

Surface couverte par l'habitat, état de conservation de l'habitat

E9 **Actualiser la Cartographie des HABitats Naturels et Espèces** **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La cartographie CHANES permet de disposer d'éléments concrets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur site, et d'évaluer leur évolution. C'est un élément de base essentiel dans l'animation du site. Sur les milieux tourbeux et humides, l'étude se basera sur le travail spécifique réalisé sur l'évaluation de l'état de conservation (E2)

Description de l'opération Réalisation de la cartographie CHANES selon le cahier des charges en vigueur

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** E2
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X	X		
Budget prévisionnel			600 €	16 000 €		
Détail du budget			600 (3 j rédaction cahier des charges + réflexion méthodologique)	15000 (prestation étude) + 1000 (5 j suivi étude - animation du site)		

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'une carte des habitats actualisée permettant d'évaluer l'évolution depuis la dernière campagne (2006) et de guider la rédaction du prochain DOCOB

Indicateur de suivi Surface couverte par la cartographie, surface d'habitats d'intérêt communautaire, surfaces d'habitats en fonction des états de conservation, évolution depuis la dernière cartographie

S1 Suivi de la remise en état de la tourbière de Greil-Rascoupet **Priorité 2**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action A l'heure actuelle, l'extraction de tourbe sur Greil-Rascoupet est terminée. Des stocks de tourbe sont encore présents sur le site, en attente d'être vendus (a priori jusqu'en 2017). Même si l'exploitant n'est tenu qu'à la remise en état avant 2023, il serait intéressant de commencer d'ores et déjà le processus. Un diagnostic fonctionnel est prévu sur cette tourbière en 2015. Il permettra d'apporter des éléments de gestion pour le futur de la tourbière et de préciser le protocole de suivi à mettre en œuvre.

Description de l'opération Formaliser un protocole de suivi et le mettre en place. Ce travail devra être mené en collaboration avec l'UT de la DREAL car le site est toujours ICPE.

Nature de l'opération Suivi **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tourbière de Greil Rascoupet **Mesure associée** E1
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X	X	X	X
Budget prévisionnel			1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Détail du budget			1000 (prestation étude : application du protocole de suivi) + 600 (3 j de suivi - animation du site)	1000 (prestation étude : application du protocole de suivi) + 600 (3 j de suivi - animation du site)	1000 (prestation étude : application du protocole de suivi) + 600 (3 j de suivi - animation du site)	1000 (prestation étude : application du protocole de suivi) + 600 (3 j de suivi - animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un protocole de suivi scientifique de la remise en état de la tourbière permettant d'orienter au mieux sa gestion **Indicateur de suivi** Protocole rédigé et suivi réalisé

G1	Stabilisation des niveaux d'eau	Priorité	2
-----------	--	-----------------	----------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Plusieurs tourbières ont été ennoyées dans un intérêt cynégétique. Les plans d'eau qui en résultent sont gérés via des ouvrages hydrauliques. La stabilisation des niveaux d'eau permet d'éviter des perturbations aux milieux tourbeux. L'ouvrage sur le plan d'eau de Chandroux a par exemple été défectueux en 2011 et 2012 entraînant un assèchement de la tourbière (dont les conséquences n'ont pas été mesurées). Sur la tourbière du Jolan l'un des objectifs sera de marquer le niveau d'eau actuel afin de disposer d'un état de référence partagée avec les différents acteurs sur le site.

Description de l'opération Marquage du niveau d'eau (niveau des planches) sur la tourbière du Jolan. Animation, suivi des ouvrages et des niveaux d'eau et relais de l'information auprès des services compétents et lancement de la concertation si besoin

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Habitats humides et tourbeux

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tourbières ennoyées (Chandroux, Jolan et Plateau de Chastel sur Murat) **Mesure associée** E1, E2, G2

Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation du site

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Détail du budget	200 (1 j animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Eviter les perturbations du régime hydraulique des systèmes tourbeux ennoyés **Indicateur de suivi** Nombre d'anomalies relevées. Nombre de réunion de concertation réalisée si besoin

G2 **Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs** **Priorité 2**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Plusieurs tourbières ont été ennoyées dans un intérêt cynégétique. Les plans d'eau qui en résultent sont gérés via des ouvrages hydrauliques. L'eutrophisation (naturelle et causée par les pratiques agricoles sur les bassins versants et par les pratiques cynégétiques) entraîne le développement des herbiers aquatiques. Pour lutter contre cela, les gestionnaires des plans d'eau utilisent des mises en assec, qui présentent un risque de perturbation pour les complexes tourbeux tout en étant peu efficaces. Il est donc nécessaire de mettre en place des techniques alternatives de gestion des herbiers. Le Jolan est concerné au premier chef.

Description de l'opération Faucardage des plans d'eau avec exportation des rémanents sur le plan d'eau du Jolan.

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Habitats tourbeux et espèces associées

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Jolan et potentiellement autres tourbières ennoyées (Chandroux et Plateau de Chastel sur Murat)		Mesure associée	G1, E2		
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA		Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000 - collectivités		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X		X	X	
Budget prévisionnel	600 €	8 600 €				
Détail du budget	600 (3 j rédaction et préparation contrat - animation du site)	8000 (prestation contrat natura 2000) + 600 (3 j suivi contrat - animation du site)				

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Gérer les herbiers aquatiques en minimisant les impacts aux complexes tourbeux **Indicateur de suivi** Nombre d'opération réalisée

G3**Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action La gestion agro-pastorale est garante du maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire. Pour autant, il est nécessaire de l'adapter aux enjeux écologiques du site. Les zones humides et tourbeuses sont dépendantes des pratiques en cours sur leur bassin versant. La nouvelle vague de contractualisation MAEt sur le site devra s'attacher à assurer un meilleur suivi et accompagnement des exploitants dans la démarche. Elle intégrera les "règles" issues de la nouvelle PAC.

Description de l'opération Rédaction et animation du Projet-Agro Environnemental en concertation avec les agriculteurs

MAEt "estives" : adaptation des modes de gestion pastorale - 320 ha environ

MAEt "zones humides et cours d'eau" : absence / limitation fertilisation - adaptation des pressions et période de pâturage - mise en défens des zones sensibles - 200 ha environ

MAEt "prairies de fauche" : gestion surfaces en herbe avec limitation voire aucune fertilisation + prairies fleuries - 75 ha environ

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Parcelles agricoles du site **Mesure associée** E1, E2, V1, E3, E5
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** PAC et Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X			
Budget prévisionnel	1 300 €	353 000 €	152 000 €			
Détail du budget	900 (6 jours : rédaction PAE - animation du site)	350 000 contrat MAEt + 3000 (15 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)	150000 contrat MAEt + 2000 (10 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)			

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Favoriser une agriculture extensive adaptée aux enjeux écologiques **Indicateur de suivi** Surfaces engagées, nombre de plan de gestion pastorale rédigé, nombre d'exploitants engagés

G4 **Gestion d'habitats humides et tourbeux (si nécessaire)** **Priorité** **3**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Certains habitats tourbeux ou humides peuvent faire l'objet d'opération de gestion permettant l'amélioration de l'état de conservation et de l'intérêt de l'habitat. De manière générale la non intervention directe sur les complexe tourbeux sera privilégiée, mais suite aux diagnostics et pré diagnostics des tourbières qui auront lieu sur le site, des actions de restauration pourraient se justifier et être proposées.

Description de l'opération Identification préalable nécessaire des actions favorables aux milieux et espèces puis réalisation des actions de restauration. Puis réouverture / fauche / pâturage / décapage / enlèvement de résineux toutes opérations concourant à l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat ou de son intérêt

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux humides et tourbeux **Mesure associée** E1, E2, E3, E4, E5, E6

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation						
Budget prévisionnel						
Détail du budget						

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Restaurer des habitats humides et tourbeux et habitats d'espèces si nécessaire **Indicateur de suivi** Nombre de travaux de restauration

G5	Création ou restauration d'habitats larvaires ou autres opérations concourant à la préservation de <i>L.pectoralis</i>	Priorité 1
-----------	---	-------------------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action En 2013, une étude visant à définir l'écologie de *L.pectoralis* sur le site a été réalisée. Elle a mis en évidence une disponibilité d'habitats favorables extrêmement réduite. La majorité des fosses de tourbage, notamment celles ayant abrité l'espèce en 2007/2008, sont actuellement à un stade de fermeture avancé par la végétation (recouvrement des herbiers d'hydrophytes et progression centripète des hélophytes). Ce phénomène de comblement a montré une accélération inquiétante au cours des 5 dernières années. Or, la présence d'une surface significative d'eau libre est un critère déterminant de colonisation d'une pièce d'eau par l'espèce. Afin d'assurer son maintien sur le site, il est essentiel d'entreprendre des actions de rétablissement de certaines fosses à un stade de comblement favorable à l'espèce.

Description de l'opération Evaluation de l'état initial des fosses ciblées par des actions de réouverture (présence de l'espèce : recherche exuvies et imagos - un passage début juin et un passage fin juin). Réouverture manuelle en septembre de deux fosses de tourbage à des stades de comblement particulièrement avancés selon les modalités suivantes: suppression de 3/4 de la surface d'herbiers d'hydrophytes et arrachage des pieds hélophytes colonisant la fosse, maintien des branches de saules morts, agrandissement de la fosse sur une portion de berge, extraction de la tourbe et des débris végétaux mis en suspension, disposition des rémanents en périphérie de la fosse pendant quelques heures puis exportation hors de la tourbière, mise en place d'un suivi annuel des fosses ayant fait l'objet d'une intervention afin d'en évaluer le succès. Il combinera un suivi de la recolonisation par la végétation (estimation du recouvrement - un passage fin juin) et un suivi de l'occupation par *L.pectoralis* (recherche exuvie et imagos - un passage début juin et un passage fin juin).

Nature de l'opération Gestion d'habitats d'espèces **Habitats / espèces concernés** *Leucorrhinia pectoralis*, tourbières de transition et tremblants (7140.1)

2) Modalités de mise en oeuvre :

Localisation	Tourbière du Jolan, tremblant nord, anciennes fosses de tourbage	Mesure associée	E4			
Acteur de la mise en oeuvre	Commune de Ségur-les-Villas / PNR VA	Type de financement mobilisable	Contrat Naturat 2000, Animation Natura 2000			
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	600 €	200 €	200 €	600 €	200 €	200 €
Détail du budget	200 (2 x 0,5j état initial fosse 71 et recherche espèce) + 400 (1j réouverture fosse 71)	200 (2 x 0,5j suivi fosse 71)	200 (2 x 0,5j suivi fosse 71)	200 (2 x 0,5j état initial fosse 80 et recherche espèce et suivi fosse 71) + 400 (1j réouverture fosse 80)	200 (2 x 0,5j suivi fosse 71 et fosse 80)	200 (2 x 0,5j suivi fosse 71 et fosse 80)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité	Fosses dans un état d'ouverture garantissant le développement de <i>Leucorrhinia pectoralis</i> et le maintien de la population.	Indicateur de suivi	Pourcentage surface d'eau libre, pourcentage de recouvrement de la végétation, surface de la fosse. Nombre d'exuvies de <i>Leucorrhinia pectoralis</i> récoltées, nombre d'imagos inventoriés, nombre de comportements territoriaux et de pontes observés.
--------------------------	--	----------------------------	--

G6 **Expérimentation de gestion conservatoire pour *Luronium natans*** **Priorité** **2**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action 2 habitats distincts accueillent l'espèce sur le site : d'une part sur de la terre de tourbière nue et fraîche mise à jour par le piétinement des bovins pâturant dans une Caricaie à *Carex vesicaria*, *Glyceria fluitans* et *Ranunculus aqualitis*; d'autre part, en bordure des fosses de drainage et des rives vaseuses des plans d'eau. Dans les secteurs de caricaies, une meilleure compréhension des effets du pâturage (en fonction de la pression, de la période...) permettrait d'orienter des actions de gestion.

Description de l'opération Rédaction d'un protocole et application. Suivi des résultats

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Fluteau nageant

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Plateau de Chastel sur Murat et Gromont-Boutifare **Mesure associée** E5

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBN MC **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - MAEt - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X			
Budget prévisionnel			2 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Détail du budget			2000 (prestation étude)+ 400 (2 j organisation étude - animation site)	1000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation site)	1000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation site)	1000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Réaliser une session expérimentale et suivre les résultats annuellement **Indicateur de suivi** Nombre de secteur d'expérimentation. Evolution du nombre de pied.

G7 **limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers****Priorité****3****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action Les parcelles forestières sur le site ou en périphérie immédiate relèvent du régime forestier et sont gérées par l'ONF. Même si les schémas d'aménagement forestiers intègrent de manière générale les enjeux écologiques, il peut parfois être nécessaire d'ajuster l'exploitation des résineux pour éviter tout impact aux milieux humides et tourbeux en particulier.

Description de l'opération Suivi des actions de gestion forestières et si nécessaire : mise en place d'une zone tampon autour des milieux sensibles, notamment les zones humides, travaux d'abattage sur et en proximité de zones humides, adapter les pratiques (débardage câble, cheval...), limiter l'entrépinement des bassins versants

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés**

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Milieux humides du site et autres potentiellement		Mesure associée				
	Acteur de la mise en œuvre	PNR VA	Type de financement mobilisable		Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000		
Année de réalisation		2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Budget prévisionnel						
	Détail du budget						

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Non atteinte aux habitats et aux espèces **Indicateur de suivi** Nombre d'opération réalisée

V1 **Formation des exploitants agricoles** **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action L'agriculture est l'activité principale sur le site. Elle contribue à l'entretien des milieux ouverts et de multiples enjeux écologiques y sont liés. Pour assurer une bonne compréhension des enjeux et une appropriation des actions, les exploitants agricoles nécessitent d'être formé/sensibiliser sur certains points.

Description de l'opération Réaliser des sessions de formation / sensibilisation aux thèmes suivants : flore des prairies, gestion des effluents / fertilisation, cession et diversification des exploitations

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G3

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X	X		X	
Budget prévisionnel		700 €	1 500 €		1 500 €	
Détail du budget		700 (3 j : rédaction trame formation et devis - animation du site)	700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation étude		700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation étude	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Sensibilisation des exploitants **Indicateur de suivi** Nombre de formation/sensibilisation organisée, nombre d'exploitants présents

V2

Diffuser l'information aux acteurs et habitants

Priorité 2

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action	La diffusion de l'information est nécessaire à l'échelle locale pour valoriser le travail réalisé et informer sur les possibilités d'action. Le média d'information pourra être revu en fonction des attentes des acteurs locaux.		
Description de l'opération	Rédiger, éditer et envoyer un moyen d'information aux acteurs et habitants. La diffusion pourra être réalisée en lien avec les bulletins communaux par exemple.		
Nature de l'opération	Sensibilisation	Habitats / espèces concernés	Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation		Mesure associée	A1
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA / prestataire	Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X		X	
Budget prévisionnel			1 700 €		1 700 €	
Détail du budget			800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)		800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité	Acteurs locaux et habitants informés de l'existence du site et des actions mises en œuvre	Indicateur de suivi	Nombre de moyen de diffusion de l'information réalisé
--------------------------	---	----------------------------	---

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La richesse écologique du site lui confère une responsabilité forte pour la préservation des habitats et espèces présents. Pour autant, cela constitue également un patrimoine (naturel et culturel) local qu'il est important de valoriser. La valorisation est l'un des grands axes d'action pour la politique Espace naturel sensible du Département du Cantal. Plusieurs entités du site ont fait l'objet de la mise en place de sentiers de découverte (Jolan, Frau de Vial, Plateau de Chastel sur Murat). La communauté de communes du Cézallier a notamment pour projet de mettre en place la diffusion des circuits de randonnées via tablettes ou smartphone. Aux circuits pourraient venir s'ajouter des informations photos et audios.

Description de l'opération Participer à la valorisation prévue par la communauté de commune du Cézallier et suivre la mise en œuvre des actions sur les Espaces naturels sensibles du Département du Cantal

Nature de l'opération Valorisation / sensibilisation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CG 15

Mesure associée

Type de financement mobilisable Animation Natura 2000 - ENS - communauté de communes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Détail du budget	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)	400 (2 j suivi des projets valorisation et ENS - animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Valoriser le patrimoine naturel comme facteur d'attractivité du territoire tout en respectant les enjeux écologiques du site **Indicateur de suivi** Nombre de visiteurs, nombre de projets d'aménagements de valorisation

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Sensibiliser les enfants des communes concernées par le site est important pour l'avenir et également pour sensibiliser les parents d'élèves. Plusieurs écoles primaires, collèges et accueils de loisirs peuvent être concernés. En 2013, le Parc des Volcans a organisé un projet de ce type sur 4 sites Natura 2000 (dont celui des tourbières du nord est cantal). Le SIGAL mène également une mission de sensibilisation des élèves où le principe est d'accompagner gratuitement le montage de projets pédagogiques autour de l'enjeu EAU sur le bassin de l'Alagnon. Le programme est prévu sur la période 2011 à 2015.

Description de l'opération Organiser un projet pédagogique sur le thème des tourbières. Projet pédagogique à créer.

Nature de l'opération Valorisation / sensibilisation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation**

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire

Mesure associée

Type de financement mobilisable Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X	X		
Budget prévisionnel			1 000 €	3 000 €		
Détail du budget			1000 (5 j : création projet pédagogique - animation site)	2000 (prestation pédagogique) + 1000 (5 j suivi projet)		

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Des élèves sensibilisés aux richesses locales et leur préservation **Indicateur de suivi** Nb d'élèves, d'écoles ayant participé au projet

A1.1

Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions

Priorité

1

1) Descriptif de l'opération :**Contexte /
objectif de
l'action**

La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée. L'animation du site est découpée en 4 grands types d'actions.

**Description de
l'opération**

1. Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat et autres acteurs concernés
2. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000
3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information
4. Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)
5. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux
6. Participer à la valorisation du territoire
7. Veiller à la cohérence des actions ENS / Natura 2000

**Nature de
l'opération**

Animation

**Habitats / espèces
concernés**

Tous

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation**

Tout le site

Mesure associée**Acteur de la
mise en œuvre**

PNR VA

Type de financement mobilisable Animation Natura 2000**Année de
réalisation**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	1 300 €	1 100 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	4 700 €
Détail du budget	1300 (6 j animation du site)	1100 (5 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	4700 (22 j animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat
souhaité**

Assurer la mise en œuvre du DOCOB

Indicateur de suivi

Nombre de réunions organisées

1) Descriptif de l'opération :**Contexte /
objectif de
l'action**

La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.

**Description de
l'opération**

1. Identifier les parcelles et propriétaires concernés et animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...) et accompagner au montage des dossiers
2. Accompagner, suivre les projets, concertation avec les acteurs
3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information
4. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux
5. Participer à la valorisation du territoire
6. Veiller à la cohérence des actions ENS / Natura 2000

**Nature de
l'opération**

Animation

Habitats / espèces concernés Tous**2) Modalités de mise en œuvre :****Localisation**

Tout le site

Mesure associée**Acteur de la
mise en œuvre**

PNR VA

Type de financement mobilisable Animation Natura 2000**Année de
réalisation**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	1 800 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	800 €
Détail du budget	1800 (9 j animation du site)	1400 (7 j animation du site)	800 (4 j animation du site)			

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat
souhaité**

Assurer la mise en œuvre du DOCOB

Indicateur de suivi

Nombre de contrats, de charte, de conseils aux acteurs effectués

A1.4 Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.

Description de l'opération

1. Gestion technique et financière de la programmation annuelle (dont passation des marchés publics)
2. Rédaction d'un bilan annuel d'animation - SUDOCO
3. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000
4. Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)
5. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser
6. Révision du DOCOB

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Tout le site		Mesure associée			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA		Type de financement mobilisable		Animation Natura 2000	
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	1 800 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 600 €
Détail du budget	1800 (8 j animation du site)	1000 (5 j animation du site)	1000 (5 j animation du site)	1000 (5 j animation du site)	1000 (5 j animation du site)	2600 (12 j animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Assurer la mise en œuvre du DOCOB **Indicateur de suivi** Bilan animation annuel

A2

Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée

Priorité 3

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Les zones humides et tourbières restent menacées et soumises à de multiples atteintes potentielles. Afin d'assurer une préservation à long terme pérenne, il est parfois nécessaire d'envisager une maîtrise foncière.

Description de l'opération Veille foncière (en lien avec SAFER), estimation des biens et maîtrise foncière (convention / achat)

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Habitats humides et tourbeux et toutes espèces

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux humides du site **Mesure associée**
Acteur de la mise en œuvre PNR VA - CEN Auvergne **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 – ENS – Agences de l'eau

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	
Budget prévisionnel	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Détail du budget	100 (0,5 j animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Acquisition de parcelles selon opportunités **Indicateur de suivi** Nb d'ha sous maîtrise foncière ou d'usage

A3	Favoriser l'accessibilité à de nouvelles parcelles agricoles pour extensifier les pratiques sur les bassins versant immédiats des tourbières	Priorité 3
-----------	---	-------------------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Les zones humides et tourbières sont soumises aux pratiques s'exerçant sur leurs bassins versants (notamment les pratiques agricoles). Sur de multiples entités, les parcelles agricoles peuvent être utilisées comme prairie de fauche et reçoivent des intrants (fumier, lisier). Parfois, la modification de ces pratiques agricoles est rendu difficile par le manque de disponibilité foncière qui permettrait d'extensifier les pratiques sur les bassins versants des tourbières pour les reporter sur des secteurs moins sensibles.

Description de l'opération Veille foncière (en lien avec SAFER), travail avec les commune pour libérer des parcelles

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux humides et tourbières du site **Mesure associée** G3, V1

Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	
Budget prévisionnel	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Détail du budget	100 (0,5 j animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Extensifier les pratiques sur les bassins versants des tourbières **Indicateur de suivi** Nb d'ha de parcelles agricoles ayant bénéficié de la mesure

Annexe 2 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CG : Conseil général
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEN : Conservatoire des espaces naturels
CR : Conseil régional
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIDOR : Établissement public territorial du bassin de Dordogne
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNR : Parc naturel régional

PSG : Plan simple de gestion
RN : Réserve naturelle
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SIGAL : Syndicat Interdépartemental De Gestion De L'Alagnon Et Ses Affluents
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
UE : Union européenne
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 3 : Glossaire

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (Docob) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail) : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs : Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.